



**HAL**  
open science

# L'action associative en faveur de l'éducation en Égypte entre 2000 et 2011

Nayera Abdel Rahman Soliman

► **To cite this version:**

Nayera Abdel Rahman Soliman. L'action associative en faveur de l'éducation en Égypte entre 2000 et 2011. Science politique. 2013. dumas-01425347

**HAL Id: dumas-01425347**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01425347v1>**

Submitted on 3 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

**UFR 11- Science politique**

**M2 recherche - Sociologie et institutions du politique**

**Master de science politique**

**L'action associative en faveur de l'éducation en Égypte  
entre 2000 et 2011**

---

**Nayera Abdel Rahman**

**Mémoire de recherche**

**Sous la direction de**

**Mme. Isabelle Sommier**

**2012-2013**

*« Dans le monde moderne, tout combat contre l'oppression débute par la redéfinition de questions initialement perçues comme privées, non-publiques et non-politiques en questions liées à l'intérêt public, à la justice et aux sources du pouvoir »*

- **Seyla Benhabib (Models of Public Space, 1992)**

*« L'éducation peut être perçue soit comme un instrument qui permet de faciliter l'intégration de la jeune génération dans la logique du système actuel et d'assurer la conformité de cette génération au système; soit comme un apprentissage de la liberté, l'outil par lequel hommes et femmes interagissent de manière critique et innovante avec la réalité qui les entoure et découvrent comment participer à la transformation de leur propre monde »*

- **Paulo Freire (The Pedagogy of Oppressed, 1968)**

## **Remerciements**

Je remercie Mme. Isabelle Sommier d'avoir encadré, lu et corrigé ce mémoire de recherche.

Un grand merci à tous les membres des associations et les initiatives ayant participé à l'enquête qui sans leur collaboration et leurs activités remarquables n'aurait jamais pu voir le jour.

Merci à mes parents et ma grande famille, mes professeurs et mes collègues à l'Université du Caire - surtout Mme. Iman Farag, Mme. Cherine Shams et M. Abdel Rahman Jad - mes amis égyptiens au Caire et à Paris et à mes amis français ; pour avoir toujours été présents et pour m'avoir fourni une aide académique et un soutien moral.

Merci à tous ceux qui croient que la Réforme de l'Éducation est le début de toute amélioration réelle des conditions de vie des Égyptiens.

Merci à tous les Jeunes Égyptiens qui ont encore de l'Espoir et qui croient au Changement et à la Révolution en leur redonnant de la sorte toute leurs lettres de noblesse.

# Sommaire

<b>Remerciements</b>	
<b>Sommaire</b>	iv
<b>Liste d'abréviation</b>	vi
<b>Introduction</b>	1
- Acteurs non-gouvernementaux du champ éducatif : les rapports des organisations aux recherches académiques	3
- Un sous-champ associatif : problématique et définition	10
- « Intersection entre deux champs sociaux » sous un régime autoritaire: construction de l'objet de recherche	15
- Stratégie empirique et plan de la recherche	18
<b>Premier chapitre. <i>Les dynamiques de l'action des associations en faveur de l'éducation</i></b>	<b>24</b>
<b>Section 1. <u>Évolution de la contribution sociétale au champ éducatif</u></b>	<b>24</b>
1. Le champ éducatif égyptien : un monopole d'État ?	25
2. L'intervention des associations en faveur de l'éducation : une « <i>privatisation de l'éducation</i> » ?	31
<b>Section 2. <u>L'action des associations en faveur de l'éducation en Égypte dans les dynamiques du champ associatif égyptien</u></b>	<b>36</b>
1. Le rapport « ambivalent » aux associations sous le régime de Moubarak	36
2. La spécificité du sous-champ associatif œuvrant en faveur de l'éducation ?	43
3. Les différentes vagues associatives engagées au champ éducatif	50
<b>Deuxième chapitre. <i>La trajectoire traditionnelle de l'action associative du champ éducatif</i></b>	<b>55</b>
<b>Section 1. <u>Offrir « une éducation non-formelle » : un rôle reconnu aux associations</u></b>	<b>56</b>
1. Les classes d'alphabétisation, un « attrape tout » de l'action associative	57
2. Les écoles communautaires : un prototype de partenariat entre l'État et les associations	60
3. Des activités au sein des écoles : un degré plus élevé de partenariat ?	64

<b>Section 2. <u>Intervenir dans l'éducation formelle : un élargissement du rôle des associations</u></b>	<b>69</b>
1. Construire des écoles privées : une spécialité des associations religieuses	70
2. L'école publique entre le contrôle de l'État et les projets des associations	74
<b>Section 3. <u>L'action des associations ayant un rôle complémentaire à l'État: une action limitée ?</u></b>	<b>79</b>
1. Les manifestations de l'autoritarisme au sein du champ associatif en faveur de l'éducation	79
2. La réaction des associations : stratégies d'adaptation ou de résistance ?	84
<b>Troisième chapitre. <i>Les nouveaux modes d'action associative en éducation</i></b>	<b>91</b>
<b>Section 1. <u>L'éducation, un « nouveau » domaine pour les associations de plaidoyer en Égypte</u></b>	<b>92</b>
1. Les enjeux du « plaidoyer » en faveur de l'éducation	93
2. Des rapports conflictuels avec les autorités publiques	97
<b>Section 2. <u>La « Nouvelle génération » d'action associative du champ éducatif</u></b>	<b>104</b>
1. Ruptures à la trajectoire traditionnelle d'action associative en faveur de l'éducation	104
2. Des rapports mutuels d'ignorance et d'indifférence	110
3. <i>Al-Mobadarat</i> en faveur de l'éducation : une action « alter-associative »	115
<b>Conclusion</b>	<b>120</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>126</b>
<b>Annexes</b>	<b>135</b>
Annexe 1 : Carte de l'Égypte	135
Annexe 2 : Système éducatif égyptien contemporain	136
Annexe 3 : Précisions sur la loi des associations no. 84 de 2002	138
Annexe 4 : Les raisons de la sortie des enfants des écoles publiques en Égypte	139
Annexe 5 : Grille d'entretien	140
Annexe 6 : Présentation des associations et des initiatives	143
Annexe 7 : Profil sociologique des interviewés	152

## Liste d'abréviation

<b>AA</b>	<i>Alwan w Awtar</i> (Association de couleurs et cordes)
<b>AAIDS</b>	Association de l'Appel Islamique et le Développement de la Société
<b>AEA</b>	Agence de l'Éducation des adultes et lutter contre l'Analphabétisme
<b>AFE</b>	Associations en Faveur de l'Éducation
<b>AHE</b>	Association de la Haute Égypte
<b>ASRE</b>	Association de Soutien et Réforme de l'Éducation
<b>AT</b>	Académie de Tahrir
<b>EDT</b>	Éducation Pour Tous
<b>EIPR</b>	Initiative égyptienne des droits personnels
<b>FM</b>	Frères Musulmans
<b>HE</b>	Haute Égypte
<b>HM</b>	<i>Hawaa Al-Mostakbal</i> (Association de l'Ève du futur)
<b>KKS</b>	Page Facebook <i>Kolena Khaled Saïd</i> (Nous sommes tous Khaled Saïd)
<b>MAS</b>	Ministère des Affaires Sociales
<b>MDE</b>	Ministère de l'Éducation
<b>MK</b>	<i>Misr Al-Kheir</i> (Fondation Le bon d'Égypte)
<b>PAS</b>	Plan d'Ajustement Structurel
<b>PND</b>	Parti National Démocratique
<b>PVD</b>	Pays en Voie de Développement
<b>SH</b>	<i>Sona 'a Al-Hayah</i> (Fondation des Bâtisseurs de la vie)
<b>SK</b>	<i>Sohbet Kheir</i> (Association du Bon Accompagnement)
<b>SP</b>	Secteur Privé
<b>YF</b>	<i>Yakzet Fekr</i> (Fondation de Renaissance de la pensée)

# **Introduction**

**Après** la vague de manifestations de janvier 2011 qui provoqua la chute d'Hosni Moubarak après 30 années de présidence, les espoirs de changement chez les égyptiens, surtout les jeunes, les premiers à diriger ces manifestations, se sont accrus<sup>1</sup>. Beaucoup de débats ont innervé l'espace social égyptien, réel et virtuel<sup>2</sup>, sur les voies de développement du pays. « *L'Éducation est la solution* » est un des slogans entendus dans ces débats comme une approche pour le développement du pays<sup>3</sup>. Ses défenseurs, dont Wael Ghoneim (un des administrateurs de la page Facebook « *Kolena Khaled Said* », la première ayant appelé aux manifestations de janvier) pensent que la réforme de l'éducation est une première étape pour le développement à tous les niveaux : économique, politique et social. Pour eux, l'éducation en Égypte est en crise et il lui faut une réforme complète. Nous observons la création d'associations spécialisées dans la question de l'éducation comme *Academyt Al-Tahrir* (Académie de Tahrir - AT), dont le fondateur est Wael Ghoneim lui-même.

Le système éducatif égyptien est considéré comme le plus développé dans la région du Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Cela s'explique grâce à sa longue histoire qui remonte à la période de Mohamed Ali Pacha, au XIXe siècle<sup>4</sup>. Il englobe 17 millions d'étudiants, 821 000 instructeurs et 40 000 écoles<sup>5</sup>. Il se compose de trois types d'écoles : publiques, privées et de l'Azhar<sup>6</sup>, composées chacune de trois cycles d'études (primaire, préparatoire et secondaire)<sup>7</sup>. Les écoles publiques et privées sont sous l'administration directe du Ministère de l'Éducation (MDE), par contre les écoles de l'Azhar en sont indépendantes. Le système éducatif égyptien, selon les statistiques, a progressé dans les années 2000 par rapport aux années 1990 tant du point de vue du nombre de jeunes scolarisés et d'écoles construites, de la diminution du nombre des *out-of-school children*

---

<sup>1</sup> Observation de chercheur, suite à son implication directe dans les manifestations de janvier et les réseaux de jeunes militants juste après 11 février 2011, le départ de Moubarak

<sup>2</sup> Virtuel: sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et autres), qui constituent de vrais espaces où les égyptiens surtout les jeunes échangent leurs opinions ; pour en savoir plus lire : Herrera Linda, « Youth and citizenship in the Digital Age: A view from Egypt », *Harvard Educational Review*, vol. 82 no. 3, 2012, p. 333-352

<sup>3</sup> Développement au sens de progrès

<sup>4</sup> Judith COCHRAN, *Education in Egypt*, Croom Helm, UK, 1986, p. 20

<sup>5</sup> Données mondiales de l'éducation. Égypte, Bureau Internationale d'Éducation, UNESCO, 7<sup>e</sup> édition, 2010-2011, in <http://www.ibe.unesco.org>

<sup>6</sup> Une des principales universités d'étude de l'Islam en Égypte, les pays arabes et les pays musulmans, des écoles sont mises sous sa direction

<sup>7</sup> Plus d'information sur le système éducatif égyptien, voir Annexe 2, p. 136-137

(les enfants déscolarisés avant de finir leur éducation de base) et des analphabètes<sup>8</sup>. Mais en 2011, 21% des Égyptiens restent analphabètes et 8,1% des enfants qui doivent aller à l'école l'ont quitté dont la majorité – dans les deux cas- sont les filles et surtout dans les gouvernorats de la Haute Égypte<sup>9</sup>. Outre les statistiques, la qualité du processus éducatif est contestée soit au niveau des programmes scolaires, de la surcharge des classes des écoles publiques et le manque d'équipements nécessaires surtout avec la croissance démographique<sup>10</sup>. Selon le Rapport Global sur la Compétitivité publié en septembre 2013, l'Égypte occupe le rang 137 sur 144 pays au niveau de la qualité de l'éducation primaire<sup>11</sup>. L'éducation représente un problème de la vie quotidienne des ménages égyptiens, quelle que soit leur position ou statut social : depuis le choix de l'école jusqu'à la qualité de l'éducation offerte, en passant par les coûts élevés de l'éducation<sup>12</sup>. Le statut de l'éducation en Égypte ne peut pas être jugé selon les rapports des organisations internationales qui se basent seulement sur des données numériques.

En 2000, un département ministériel a été créé au sein du Ministère de l'Éducation (MDE) en Égypte, dont l'objectif principal est de faciliter l'intervention des associations et des organisations au sein des écoles publiques. Ceci constitue une reconnaissance officielle du gouvernement en place du rôle des associations dans l'éducation. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de libéralisation économique, menée par le régime de Moubarak, et l'adoption du Plan d'Ajustement structurel. En 2008, le ministre de l'éducation déclarait que le rôle des associations de la « société civile » est indispensable à la réforme de l'éducation en Égypte<sup>13</sup>. C'est le même discours repris par le ministre de l'éducation du premier gouvernement établi après l'élection présidentielle de 2012<sup>14</sup>.

---

<sup>8</sup>HERRERA Linda, « Éduquer la nation : les dilemmes d'un système éducatif à l'ère de la mondialisation », in Vincent Battesti et François Ireton, *L'Égypte au présent, Inventaire d'une société avant révolution*, Sindbad-Actes Sud (coll. Bibliothèque arabe), Paris, 2011, p. 690

<sup>9</sup> Sud de l'Égypte, consulter la carte de l'Égypte, Annexe 1, p. 135

<sup>10</sup> *La semaine de l'éducation en Égypte*, Al-Jazeera (rapport télévisé), Caire, octobre 2012, in <http://www.youtube.com/watch?v=1qICSKkFgdM>

<sup>11</sup> Global Competitiveness Report 2012-2013, World Economic Forum, 7/9/2013, p. 436, in <http://t.co/b9UyoeRkcW>

<sup>12</sup> *La semaine de l'éducation en Égypte*, *ibid.*

<sup>13</sup> « Al-Gamal appelle les associations à participer pour résoudre les problèmes de l'éducation », *Al-Masry Al-Youm*, 1/8/2008, in <http://today.almasryalyoum.com/article2.aspx?ArticleID=115505>

<sup>14</sup> « Ghoneim discute les voies de réforme de l'éducation », *Al-Masry Al-Youm*, 18/2/2013, in <http://www.almasryalyoum.com/node/1481976>

L'action des associations est réglée par la loi des associations, votée en 2002, pour remplacer la fameuse loi de 1964. Après la révolution du 25 janvier, cette loi de 2002 l'une de celles qui nécessitent une réforme pour qu'elle garantisse plus de liberté et d'autonomie d'action aux associations<sup>15</sup>.

Dans le cadre de la crise qui touche le système éducatif égyptien, le MDE reconnaît la contribution des associations, dont l'action est réglée par une loi qui limite leur marge de manœuvre. Ce que révèle un paradoxe : une reconnaissance mais limitée par un cadre juridique stricte. Au regard de ce paradoxe, avec quel cadre analytique pouvons-nous analyser l'action associative en faveur de l'éducation en Égypte entre 2000 et 2011, à savoir principalement l'influence des instances étatiques sous le régime de Moubarak sur la marge de manœuvre de ces associations ? Il s'agit d'abord de comprendre l'espace social où les relations entre les associations en question et les instances étatiques sont entretenues. Selon l'argumentation suivante, cet espace est à l'intersection de deux champs sociaux : le champ éducatif et celui associatif. Nous nous intéresserons dans un premier temps à justifier le choix de concept du « champ social » de Bourdieu comme un cadre analytique de l'objet d'étude, tout en explicitant progressivement la problématique et les questions de recherche. Ensuite nous interprèterons le choix du cadre temporel ; et nous terminerons avec l'annonce de stratégie empirique et le plan de la recherche.

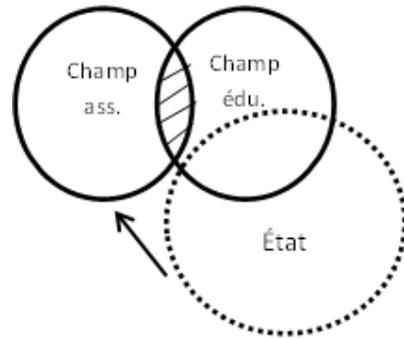


Schéma 1 : Illustration de la problématique de recherche

### ***Acteurs non-gouvernementaux du champ éducatif : les rapports des organisations aux recherches académiques***

L'éducation est un bien public qui est essentiellement offert par l'État en Égypte. Cependant, il y a d'autres acteurs qui y participent, notamment le secteur privé (SP) et les associations (ou ONG). Au-delà des acteurs qui participent à l'offre éducative, il y a ceux qui sont directement concernés par ses enjeux: syndicats des professeurs, partis

<sup>15</sup> « Ministre des affaires sociales : nous n'allons pas monopoliser la réforme de la loi des associations », *Al-Masry Al-Youm*, 9/8/2013, in <http://www.almasryalyoum.com/node/2018946>

politiques, élèves et parents, etc. Entre ces acteurs, il y a une multiplicité de relations de types différents qui s'étend de la dépendance, la coopération à la concurrence. À titre d'exemple, les élèves dépendent des professeurs pour avoir le capital culturel tandis que ces derniers dépendent de ce travail pour avoir le capital économique. Cette relation mutuelle implique des positions différentes entre ces acteurs. Les positions différentes prises par ces acteurs sont liées à leurs capitaux respectifs par rapport à l'offre ou la demande du service. Plus l'acteur a du capital économique ou symbolique (légitimité) ou culturel avec lesquels il peut contrôler l'offre de l'éducation, plus il a une position dominante. Ce qui implique des relations de force et de lutte entre eux. Tous ces facteurs nous permettent de constater l'existence d'un champ éducatif, relatif au concept du champ social de Bourdieu, dans lequel il existe des sous-champs, comme l'école publique, considérée par Bourdieu même comme un champ social<sup>16</sup>.

Le champ social, selon Bourdieu, est « *un réseau, ou une configuration de relations objectives entre des positions. Ces positions sont définies objectivement dans leur existence, et dans les déterminations qu'elles imposent à leurs occupants, agents ou institutions, par leur situation actuelle ou potentielle dans la structure de la distribution des différentes espèces de pouvoir (ou de capital) dont la possession commande l'accès aux profits spécifiques qui sont en jeu dans le champ, et, du même coup, par leurs relations objectives aux autres positions (domination, subordination, homologie, etc.)* »<sup>17</sup>

Selon l'explication du « champ social » de Bourdieu par Lafaye (2005) dans la *Sociologie des organisations*<sup>18</sup>, c'est un espace dynamique à l'intérieur, perméable à l'extérieur, dans lequel les acteurs ayant des positions différentes entretiennent des rapports de force et de lutte entre eux. De plus, c'est un espace, du fait que ses acteurs disposent d'enjeux communs et de capitaux particuliers, il est autonome par rapport aux acteurs externes ou aux autres champs sociaux de l'espace social. Comme il n'est pas fermé, cette autonomie est relative : il y a des facteurs externes qui peuvent changer les règles du jeu internes et par conséquent les rapports de force entre les différentes positions. Le concept du champ est un cadre analytique pertinent pour étudier cet espace où agissent différents agents,

---

<sup>16</sup> BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Seuil, Paris, 1992, p. 78

<sup>17</sup> BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc, *ibid.*, p. 72-73

<sup>18</sup> LAFAYE Claudette, *Sociologie des organisations*, Nathan (coll. "128"), Paris, 2005, p. 97-98

institutions et associations pour des enjeux liés à l'éducation en faisant appel à des capitaux spécifiques (culturel, économique et symbolique). À cet égard, il faut différencier le champ scolaire du champ éducatif : le premier restreint l'éducation aux connaissances et savoirs offerts dans les limites des établissements scolaires mais le second englobe, dans le cadre de cette étude, tout espace où circulent des connaissances et des savoirs destinés aux agents sociaux à l'âge de scolarisation.

« *Dans un champ, les agents et les institutions luttent, suivant les régularités et les règles constitutives de cet espace de jeu (et, dans certaines conjonctures, à propos de ces règles mêmes), avec des degrés divers de force et, par-là, des possibilités diverses de succès, pour s'approprier les profits spécifiques qui sont en jeu dans le jeu. Ceux qui dominent dans un champ donné sont en position de le faire fonctionner à leur avantage, mais ils doivent toujours compter avec la résistance, la contestation, les revendications, les prétentions, " politiques " ou non, des dominés.* »<sup>19</sup>. Dans le cas du champ éducatif, l'acteur qui dispose le plus de capital est l'État. Ce sont les appareils de l'État - l'exécutif et le législatif - qui mettent en place les règles du jeu au sein du champ éducatif : les lois et les régulations du système éducatif. C'est l'institution qui dispose de la légitimité par les lois d'offrir une éducation de masse. De plus, c'est l'institution, par définition, qui dispose le plus de capital économique dans un espace social donné grâce à la fiscalité. Le rôle central de l'État dans l'éducation est souligné par Bourdieu dans son analyse du « *méta-capital* ». Pour lui, l'État cumule différentes espèces de capitaux (économique, militaire, culturel, juridique et plus généralement symbolique), ce qui entraîne l'émergence d'un *méta-capital* qui a plus de pouvoir sur les autres types de capitaux de l'espace social<sup>20</sup>. Ceci augmente son pouvoir par rapport aux autres acteurs dans les différents champs sociaux et surtout dans le champ éducatif. Comme l'État est l'institution qui dispose le plus de capitaux, c'est lui qui exerce la domination sur les autres acteurs dont les associations au sein du champ éducatif, selon l'analyse de Bourdieu.

---

<sup>19</sup> BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc, *op.cit.*, p. 78

<sup>20</sup> BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc, *op.cit.*, p. 89-90

Les textes juridiques internationaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou les déclarations de l'UNESCO) et nationaux (les constitutions et les lois des pays) affirment le rôle central de l'État au sein du champ éducatif. En se concentrant sur l'Égypte, les rapports des organisations internationales (UNESCO<sup>21</sup>, UNICEF<sup>22</sup> et des ONG internationales<sup>23</sup>) affirment toujours le rôle central de l'État au sein du champ éducatif dans ce pays. Des auteurs comme Cohran<sup>24</sup>, I. Ali<sup>25</sup>, et Hartmann<sup>26</sup> ont discuté les racines historiques du rôle de l'État en Égypte au sein du champ éducatif. Akarri<sup>27</sup> évoque ce sujet dans le cadre du monde arabe et des pays sous tutelle coloniale. De même que Zeitoun<sup>28</sup>, qui a discuté les enjeux du champ éducatif dans les pays du monde arabe dans le cadre des politiques de libéralisation et de la mondialisation : ce qui a conduit le débat aux enjeux de la privatisation de l'éducation dans ces pays. À cet égard, Farag<sup>29</sup>, en présentant les enjeux de l'éducation dans la presse égyptienne dans les années 1990, évoque le débat sur la privatisation de l'éducation. Zajda<sup>30</sup> définit la privatisation de l'éducation et ses différents enjeux socio-économiques dans les pays en voie de développement. Hartmann<sup>31</sup> se concentrant sur une forme particulière de la privatisation

<sup>21</sup> Consulter : Rapport de l'évaluation de l'éducation Pour Tous, Unesco, 1999-2000, in [http://www.Unesco.org/education/wef/countryreports/egypt/rapport\\_1.htm](http://www.Unesco.org/education/wef/countryreports/egypt/rapport_1.htm) ; « Education (all levels) Profile. Egypt », UNESCO Institute of Statistics, UNESCO, 2010, in [http://stats.uis.Unesco.org/Unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=121&IF\\_Language=en&BR\\_Country=220](http://stats.uis.Unesco.org/Unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=121&IF_Language=en&BR_Country=220) ; Données mondiales de l'éducation. Égypte, Bureau Internationale d'Éducation, UNESCO, 7<sup>e</sup> édition, 2010-2011, in <http://www.ibe.Unesco.org>,

<sup>22</sup> Le site Internet de l'Unicef Égypte, page sur l'éducation, <http://www.Unicef.org/egypt/education.html>

<sup>23</sup> EL BARADEI Mona et EL BARADEI Laila, « Needs assessment of the education sector in Egypt », 2004

In [http://www.zef.de/fileadmin/webfiles/downloads/projects/elmikawy/egypt\\_final\\_en.pdf](http://www.zef.de/fileadmin/webfiles/downloads/projects/elmikawy/egypt_final_en.pdf) et LOVELUCK Louise, « Education in Egypt: Key Challenges », Middle East and North Africa Programme, Chatham House, 2012

<sup>24</sup> COCHRAN Judith, *Education in Egypt*, Croom Helm, London, 1986, 161 pages et COHRAN Judith, *Educational roots of political crisis in Egypt*, Lexington Books, 2008, 233 pages

<sup>25</sup> I.ALI Said, *L'éducation en Égypte* (en arabe), Dar Al-Helal, Caire, 1995, 369 pages

<sup>26</sup> HARTMANN Sarah, « The informal market of education in Egypt - private tutoring and its implications », Department of Anthropology and African Studies (Working papers), The Johannes Gutenberg University Mainz, No. 88, 2008, 107 pages

<sup>27</sup> AKKARI Abdeljalil, « Education in the Middle East and North Africa: The Current Situation and Future Challenges », *International Education Journal*, vol. 5 no.2, 2004, p. 144 -152

<sup>28</sup> ZEITOUN Mahia, « L'éducation au monde arabe au contexte de globalisation et marché libre » (en arabe), *Centre des études de l'unité arabe*, décembre 2005, p. 17-33

<sup>29</sup> FARAG Iman, « L'enseignement en question. Enjeux d'un débat », *Égypte/Monde arabe* (Première série: L'éducation en Égypte), 1994, in <http://ema.revues.org/index112.html>

<sup>30</sup> ZAJDA Joseph, « Décentralisation et privatisation dans l'éducation : le rôle de l'État », in Abdeljalil Akkari et Jean-Paul Payet, *Transformations des systèmes éducatifs dans les pays du Sud*, De Boeck Supérieur « Raisons éducatives », 2010, p. 35-61

<sup>31</sup> HARTMANN Sarah, *op.cit.*

de l'éducation en Égypte que sont les « leçons privées »<sup>32</sup>, évoque les débats soulevés dans le contexte égyptien sur la privatisation de l'éducation. Quant à Herrera<sup>33</sup>, elle discute les enjeux contemporains du système éducatif égyptien en prenant en compte les différentes dynamiques relationnelles entre les différents acteurs au sein du champ éducatif.

« *Penser en termes du champ, c'est penser relationnellement* »<sup>34</sup>. Il est donc impossible de comprendre l'action de n'importe quel acteur du champ éducatif sans comprendre ses rapports avec l'État. Nous désignons toute participation de tout acteur non-étatique, dont les acteurs associatifs, à l'offre du service éducatif par *contribution sociétale* au champ éducatif, pour bien montrer que tout acteur non-étatique est situé dans une position homologue à un autre acteur non-étatique, celle-ci distincte de celle de l'État. L'action des associations en faveur de l'éducation, objet de notre étude, a principalement été l'objet des rapports des ONG internationales ou nationales. Autrement dit, le sujet a surtout été traité d'une manière professionnelle et technique : présentation des différentes activités des ONG au sein du champ éducatif, les atouts, les contraintes et les recommandations. Il n'y a pas de rapports sur l'action des ONG dans le champ éducatif au niveau international, mais plutôt au niveau d'une région ou d'un pays spécifique<sup>35</sup>. De même, il y a des rapports qui ont ciblé une action particulière des ONG, par exemple leur rôle dans l'éradication de l'alphabétisme ou envers les enfants défavorisés (*out of schools children*). C'est dans ce cadre que s'inscrit l'étude de Poisson<sup>36</sup> sur les stratégies des différents acteurs en faveur des jeunes défavorisés dans la

---

<sup>32</sup> Phénomène de « leçons privées »: c'est un phénomène répandu en Égypte, il s'agit de cours de tutorats donnés par les professeurs aux élèves pour réussir. Mais ces cours deviennent progressivement comme une alternative à l'école, les professeurs utilisent ces cours pour avoir plus d'argent et les élèves en deviennent dépendants pour réussir les examens.

<sup>33</sup> HERRERA Linda, « Éduquer la nation », *op.cit.*, p. 684-713

<sup>34</sup> BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc, *op.cit.*, p. 72

<sup>35</sup> Pour l'Afrique: MILLER-GRANDVAUX Yolande, WELMOND Michel, WOLF Joy, « Evolving Partnerships: The Role of NGOs in Basic Education in Africa », United States Agency for International Development (USAID), Bureau for Africa, 2002 ; CHIPO KADZAMIRA Esme et KUNJE Demis, « The changing roles of non-governmental organizations in education in Malawi », *Center for Educational Research and Training*, University of Malawi, Zomba, mars 2002, 33 pages. Pour l'Inde: BHUKUTH Augendra et GUÉRIN Isabelle, « Quelle éducation pour les enfants travailleurs dans l'industrie de la briqueterie en Inde ? », *Mondes en développement*, 2005/4 no 132, p. 102-103 ; JAGANNATHAN Shanti, « The role of nongovernmental organizations in primary education. A Study of Six NGOs in India », Banque Mondiale, 1999

<sup>36</sup> POISSON Muriel, *Stratégies pour les jeunes défavorisés. État des lieux dans la région arabe*, Institut international de planification de l'éducation, UNESCO, Paris, 1999, 137 pages

région particulière des pays arabes. Le Réseau arabe des Associations<sup>37</sup> a publié en 2005 un rapport sur le rôle des associations arabes dans l'éducation non-formelle tout en présentant le profil de chaque pays dont l'Égypte<sup>38</sup>. Au niveau de l'Égypte, des ONG nationales et internationales ont publié des rapports sur l'action des associations dans le champ éducatif mais en se concentrant surtout sur les écoles communautaires (*community schools*) ou les écoles à classe unique pour les filles (*girls-friendly schools*) et comment elles représentent un exemple de partenariat entre État et ONG. Nous pouvons citer deux rapports en exemples. Le premier, rédigé sous la direction de l'Unesco et de l'Unicef par Zaalouk<sup>39</sup>, relate le projet des écoles communautaires en Égypte en montrant les réussites tout en se basant sur un travail empirique dans un des gouvernorats de la Haute Égypte. Le deuxième, sous la direction de l'Unicef et du Conseil Arabe de l'Enfance et le Développement<sup>40</sup> est un rapport de 2013 intitulé « Soutien de la participation sociétale à l'éducation en Égypte »<sup>41</sup> et se concentre aussi sur l'exemple des écoles communautaires. On peut résumer en disant que traditionnellement, la question de l'action des associations au sein du champ éducatif a été évoquée dans le cadre des rapports publiés par des associations ou ONG.

En 2011, un dossier sur « les ONG et l'éducation » dans la Revue Internationale de l'Éducation Sèvres a été publié et visait l'introduction de ce sujet dans les débats académiques. Il s'agit d'une série d'articles abordant différents enjeux liés à ce sujet (le financement, la typologie, la relation avec les États ou les bailleurs de fonds internationaux) dans le contexte de différents pays en voie de développement (PVD). Selon les auteurs de ce dossier, la question « *des ONG et de l'éducation, est à la fois plurielle, mouvante et complexe* »<sup>42</sup>. En outre, ils précisait que toutes les analyses faites sur le rôle des ONG dans l'éducation dans les PVD sont surtout des analyses de cas

---

<sup>37</sup> Une association créée en 2002 et située au Caire, son rôle est de coordonner entre les différentes associations arabes et publier des rapports sur leurs activités, source : son site-Internet, <http://www.shabakaegypt.org/index.php>

<sup>38</sup> Al-SAFATY Madiha et al., « Le rôle des associations arabes dans l'éducation non-formelle » (en arabe), Le réseau arabe des associations, 2005

<sup>39</sup> ZAALOUK Malak, *The children of the Nile*, Innovation series, UNESCO, 1995, 34 pages

<sup>40</sup> Une association créée en 1997 et située au Caire, son rôle est de coordonner les activités des associations arabes œuvrant dans tout ce qui est en relation à l'enfance, source : sa site-Internet, <http://www.arabccd.org/>

<sup>41</sup> « Soutien de la participation sociétale pour l'éducation en Égypte » (en arabe), Unicef et du Conseil Arabe de l'Enfance et le Développement, 2013

<sup>42</sup> BARLET Sandra et JAROUSSE Jean-Pierre, « Introduction. Les ONG et l'éducation dans les pays en développement », Dossier : les ONG et l'éducation, *Revue Internationale d'éducation Sèvres*, Centre international d'études pédagogiques (CIEP), décembre 2011, p.46

précis et qu'il n'existe presque aucune recherche globale sur la question<sup>43</sup>. Ceci a également été remarqué dans les études sur la question en Égypte ou dans les pays du monde arabe<sup>44</sup> : la plupart des auteurs se sont concentrés sur un cas particulier. Pour l'Égypte, Zaalouk<sup>45</sup> a publié un ouvrage sur les écoles communautaires par une grille de lecture en termes de mouvement social. En outre, deux thèses de doctorat ont été soutenues à l'université du Caire : la première<sup>46</sup> en 2010 sur la décentralisation du système éducatif où l'auteur évoquait le rôle des associations et la deuxième<sup>47</sup> en 2012 sur le rôle du partenariat entre les associations et le MDE pour soutenir le système éducatif en se concentrant sur l'exemple des écoles communautaires. Une troisième thèse est en cours dans laquelle l'auteur cherche à comprendre comment les associations du champ éducatif contribuent à la réforme de l'éducation en Égypte en se concentrant sur deux gouvernorats de la Haute Égypte et en adoptant des approches appartenant à l'étude de l'administration<sup>48</sup>.

Nous pouvons donc conclure qu'il n'existe pas de recherche académique ayant étudié l'action associative au sein du champ éducatif égyptien, malgré son importance, avec une approche globale comparative. La majorité des études produites s'intéressent surtout à l'étude d'un sous-champ particulier comme les écoles communautaires ou les classes d'alphabétisation. C'est pourquoi cette étude adoptera une approche sectorielle comparative. Autrement dit, il ne s'agit pas pour nous d'étudier l'administration interne d'une association ou d'une famille d'associations mais d'avoir une vue générale comparative sur les différents types d'associations œuvrant au sein du champ éducatif, et surtout leurs relations avec l'acteur dominant de ce champ, qu'est l'État.

---

<sup>43</sup> BARLET Sandra et JAROUSSE Jean-Pierre, *ibid.*, p. 46

<sup>44</sup> Pour les études sur les pays de monde arabe, voir: LAMARKBI Nadia et LAFAYE DE MICHEAUX Elsa, « L'ouverture de l'éducation primaire rurale aux ONG. Les enseignements du Maroc contemporain », *Mondes en développement*, 2006/2 no 134, p. 79-94

<sup>45</sup> ZAALOUK Malak, *The Pedagogy of the empowerment. Community Schools as a Social Movement in Egypt*, AUC Press, Caire, 2006, 196 pages

<sup>46</sup> RIZK Ayman, *Le rôle de décentralisation pour le développement de l'éducation en Égypte dans la lumière des expériences internationales* (en arabe), Thèse de l'éducation, Caire : Université du Caire, 2011

<sup>47</sup> AL BENDRAWY Eid, *L'influence de partenariat entre le MDE et les associations pour soutenir le processus éducatif en Égypte* (en arabe), Thèse d'administration, Caire : Université du Caire, 2012

<sup>48</sup> AMEN Magdy, *NGOs and educational reform in Egypt: shared and contested views*, Thèse d'administration (pas soutenue), Ohio: Case Western Reserve University, 2008

En revanche, l'analyse de l'action des associations dans le champ éducatif et sa relation avec l'État serait incomplète sans la compréhension du cadre d'action originaire des associations, qu'est le champ associatif. Ce qui pose la question de la définition de ce dernier, ses acteurs, les relations entre eux et les relations avec les autres acteurs surtout l'État.

### ***Un sous-champ associatif : problématique et définition***

N'importe quelle association ou ONG, définie comme le rassemblement des agents sociaux pour offrir un service donné aux autres agents sociaux de l'espace social sans but lucratif, appartient à ce qu'on appelle le champ associatif. Le terme « associatif » renvoie au verbe « s'associer », signifiant « se mettre ensemble et se rassembler » dans une forme d'organisation formelle - comme la majorité des acteurs au sein de ce champ - ou non-formelle. Nous nous intéresserons d'abord au débat sur le terme le plus approprié pour désigner ce phénomène dans le contexte arabe et surtout égyptien. Ensuite, nous nous justifierons notre choix d'utiliser la notion du « champ social » comme un cadre analytique pour étudier l'action des associations dans le contexte égyptien.

Un des premiers débats évoqués par les chercheurs est celui du choix du terme approprié : association ou ONG. Nous reprendrons l'analyse de Ben Nafissa<sup>49</sup> selon laquelle le terme « association » est la traduction la plus correcte de *Gam'iyya ahliyya* qui est le terme le plus utilisé dans les contextes arabes surtout égyptien plus que *Munazama ghir hukumiyya* qui est la traduction d' « ONG ». En revanche, les deux termes désignent le même phénomène. Cette étude adoptera le terme « d'association » pour être plus proche de la traduction du terme dans le contexte étudié, mais aussi parce que le terme « association » renvoie, comme le signale Ben Nafissa, « à ces regroupements collectifs et organisations de citoyens (« ahl » signifie plutôt les habitants d'un quartier, d'un village ou d'une ville et pourrait être traduit par les autochtones) qui se rassemblent sur la base de leurs propres moyens et initiatives pour accomplir une mission qui les concerne collectivement »<sup>50</sup>. Ce qui représente une définition plus large du phénomène

---

<sup>49</sup> BEN NAFISSA Sarah, « Associations et ONG dans le monde arabe : vers la mise en place d'une problématique », in Sarah Ben Nafissa et Sari Hanafi, *Pouvoirs et Associations dans le Monde Arabe*, CNRS Éditions, Paris, 2002, p. 7-26

<sup>50</sup> BEN NAFISSA Sarah, *ibid.*, p. 12

associatif que celle limitée à l'action conventionnelle institutionnalisée. C'est pourquoi nous n'utilisons pas « organisationnel » parce qu'il exige que les individus soient unis dans le cadre d'une organisation formalisée et institutionnalisée. Mais cela n'empêche pas que nous alternerons entre les termes « association », « fondation » (statut juridique des associations selon la loi des associations égyptienne)<sup>51</sup> et « ONG » comme ils désignent tous l'action associative dans sa forme conventionnelle, en précisant que nous adoptons la définition des associations de Ben Nafissa qui est la plus proche du contexte égyptien.

Il existe, dès la fin des années 1990 et surtout dans les années 2000, de plus en plus de publications se penchant sur les différents aspects du phénomène associatif dans le contexte arabe. Désormais, les différents angles d'analyse adoptés par les auteurs peuvent être regroupés sous deux cadres analytiques principaux : « troisième secteur » et « société civile ». Quant à la première notion, sa définition, celle de ses théoriciens Anheir et Salamon<sup>52</sup> désigne le secteur qui englobe les ONG en les distinguant du secteur public (État) et du SP. Elle définit les acteurs de ce secteur comme privés ayant un budget propre, des règles internes et œuvrant pour un intérêt collectif sans but lucratif. Ce qui correspond aux caractéristiques des associations sauf que cette définition suggère que les acteurs de ce secteur sont des organisations institutionnalisées<sup>53</sup>. Adopter ce cadre analytique, permet aux auteurs de dresser des « états des lieux ». Autrement dit, les auteurs analysent le développement historique, le nombre et la distribution géographique des associations dans un pays donné. De même, ils présentent les différentes problématiques de recherche liés au phénomène associatif, de même que les rapports des associations au SP et à l'État<sup>54</sup>. Or si cette notion permet d'étudier les associations et leurs rapports à l'État, on ne peut la retenir comme cadre analytique dans cette étude parce qu'elle néglige tout autre rassemblement d'individus ayant comme objectif l'offre

---

<sup>51</sup> La différence entre le statut juridique de « association » et « fondation » selon la loi de 2002, Annexe 3, p. 138

<sup>52</sup> ANHEIR Helmut et SALAMON Lester, « Introduction », in Helmut ANHEIR et Lester SALAMON, *The Nonprofit sector in the Developing World. A comparative analysis*, John Hopkins Nonprofit Sector Series, Manchester University Press, New York, 1998, p. 1-54

<sup>53</sup> ANHEIR Helmut et SALAMON Lester, *ibid.*, p. 20-21

<sup>54</sup> Voir à titre d'exemple: KANDIL Amany et BEN NAFISSA Sarah, Les associations en Égypte (en arabe), Centre des Études Politiques et Stratégiques d'Al Ahrām, Caire, 1995, 990 pages ; ANHEIER Helmut et SALAMON Lester, *The non-profit sector in the developing world. A comparative analysis*, Manchester University Press, New York, 1998, p.122-156 et KANDIL Amany, *L'action associative en Égypte et le développement social*, Centre d'Ahrām pour les études politiques et stratégiques, Caire, 1998, 209 pages

d'un service sans but lucratif et sans être déclaré officiellement. Par ailleurs, les publications adoptant la « société civile » comme un cadre analytique représentent le socle principal de la littérature sur la question associative dans le contexte arabe, sous lequel existent différents angles d'analyse. Le premier angle est de lier l'action associative aux théories de la démocratisation et de la « bonne gouvernance »<sup>55</sup> dans le cadre de l'évolution des relations entre État et Société civile<sup>56</sup> au contexte arabe. Néanmoins, ceci fait qu'une grande partie de la littérature sur les associations se concentre sur l'action des associations de plaidoyer (*advocacy NGOs*) pour leur impact direct sur le champ politique dans ces pays<sup>57</sup>. C'est pourquoi Abou Sada et Challand, publient un ouvrage collectif ; dont les articles étudient des projets des associations de services arabes négligées par la littérature, et sans les aborder sous l'angle de « *convoyeurs de démocratie* » mais « *en étudiant au contraire l'impact de la bureaucratisation, de la professionnalisation et de la politisation/dépolitisation des acteurs associatifs sur leur interaction avec l'État et les acteurs de l'aide internationale* »<sup>58</sup>. La problématique de cette étude se rapproche de celle adoptée par ces auteurs sauf qu'elle se concentrera sur un secteur particulier des associations, celles agissant dans le domaine de l'éducation ; et leurs interactions surtout avec l'État. Quant au deuxième angle d'analyse, il interprète les associations comme les produits du contexte dans lequel elles agissent tout en analysant leurs politiques internes et comment

<sup>55</sup> Voir à titre d'exemple : BEN NAFISSA Sarah, ABD AL-FATTAH Nabil, HANAFI Sari et MINANI Carlos (dir), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala (Paris) et CEDEJ (Le Caire), 2004, 421 pages

<sup>56</sup> Voir à titre d'exemple: AL-SAYYID Mustafa, « A civil society in Egypt ? », in Augustus Norton (ed.), *Civil Society in the Middle East*, E.J Brill, Netherlands, 1995, p. 269- 293 ; KANDIL Amany, *La société civile en Égypte au début de nouveau millénaire* (en arabe), Centre des Études Politiques et Stratégiques d'Al Ahram, Caire, 2000, 211 pages ; CAMAU Michel, « Sociétés civiles "réelles et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2002/2 Vol. 9, p. 213-232 ; AL SAYYED Hassan, *La relation entre l'État et la société civile en Égypte. Les associations* (en arabe), Thèse de Sciences Politiques, Caire : Université du Caire, 2004 ; PRATT Nicola, « Hégémonie et contre-hégémonie en Égypte: les ONG militantes, la société civile et l'État », in Sarah Ben Néfissa, et al (eds.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala (Paris) et CEDEJ (Caire), 2004, p. 167-196

<sup>57</sup> Voir à titre d'exemple: EL KHAWAGA Dina, « Chapitre 7. La génération seventies en Égypte. La société civile comme répertoire d'action alternatif », in Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Presses de Sciences Po « Académique », 2003 p. 271-292 ; FOUAD Viviane, REF'AT Nadia et MORCOS Samir, « De l'inertie au mouvement. Étude du conflit autour de la loi relative aux associations », in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2004, p. 143-167 ; GEISSER Vincent, KARAM Karam, VAIREL Frédéric, « Espaces du politique. Mobilisations et protestations » in Elizabeth Picard. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 193-213 et SARAYA Aliaa, *Des engagés pour la cause des droits de l'homme en Égypte*, L'Harmattan, Paris, 2009, 318 pages

<sup>58</sup> ABU-SADA Caroline, « Introduction générale. Projets, relations et fabrique des politiques publiques. Une (nouvelle) introduction aux associations et ONG dans le monde arabe », in Caroline ABU-SADA, Benoît CHALLAND (dir.), *Le développement, une affaire d'ONG ? Associations, États et bailleurs dans le monde arabe*, Paris, Karthala, 2012, p. 26

certains types d'associations se considèrent comme des acteurs de résistance au contrôle étatique exercé sur elles<sup>59</sup>. En revanche, cette même notion - société civile - a suscité des débats qui ont toujours cours dans la littérature<sup>60</sup> sur sa définition, ses acteurs et surtout la pertinence de son utilisation comme cadre analytique. En raison de la définition floue de la notion, nous avons trouvé qu'il n'était pas pertinent de la reprendre comme cadre analytique de l'objet de notre recherche. Cependant, nous l'utiliserons à plusieurs reprises du fait que les membres des associations en Égypte se considèrent comme agissant dans *al-mujtama' a al-madany* (la société civile). De plus, elle est utilisée par plusieurs auteurs dont Bayat<sup>61</sup> pour expliquer comment les associations représentent une forme de militantisme social (*social activism*) et Droz-Vincent<sup>62</sup> pour comprendre les dynamiques sociales des pays arabes ; ce qui nous aidera à l'analyse de notre objet d'étude.

Rejetant ces deux notions, cette étude adoptera le « champ social » de Bourdieu comme un cadre analytique de l'action associative. Lafaye<sup>63</sup> fait un rapprochement entre les organisations, pour l'auteur les entreprises, et le concept du « champ social » de Bourdieu. De même, selon de De Sardan<sup>64</sup>, les ONG constituent des acteurs parmi d'autres au sein du champ du développement et « *l'analyse d'une ONG ou d'une famille d'ONG implique de prendre en considération les relations que cette ONG ou que cette famille d'ONG entretient avec les autres acteurs du même champ* »<sup>65</sup>. Nous reprenons cette analyse en considérant que l'espace où tout acteur non-étatique - formalisé ou non, association ou bailleur de fond national - agit pour augmenter l'intérêt collectif de

<sup>59</sup> On peut citer à titre d'exemple : BEN NAFISSA Sarah, ABD AL-FATTAH Nabil, HANAFI Sari et MINANI Carlos (dir), *op.cit.* et M. ABDELRAHMAN Maha, *Civil Society Exposed: The Politics of NGOs in Egypt*, American University in Cairo Press, Cairo, 2004, 235 pages

<sup>60</sup> Voir à titre d'exemple : VITALI Rocco, « État et société civile : une coopération conflictuelle », *Pyramides*, 6/2002, p. 2-8 ; LECA Jean, « De la lumière sur la société civile », *Critique internationale*, 2003/4 no 21, p. 62-72 ; BESHARA Azmi, *La société civile. Une étude critique*, Centre d'études d'unité arabe, Liban, 2008, 339 pages ; DROZ-VINCENT Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? », *Humanitaire*, 20 | Automne/hiver 2008, in <http://humanitaire.revues.org/344> ; BEN NAFISSA Sarah, « Les dynamiques sociales et politiques paradoxales de la promotion de la société civile en Égypte », in Anna Bozzo et Pierre-Jean Luizard, *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte « TAP / Islam et Société », Paris, 2011, p. 325-340 et BEN NAFISSA Sarah, « Égypte : révolution et société civile en gestation », *Humanitaire*, 29 | 2011, in <http://humanitaire.revues.org/932?lang=en>

<sup>61</sup> BAYAT Asef, « Activism and social development in the Middle East », *International Journal of Middle East Studies*, 34 (2002), p. 1-28

<sup>62</sup> DROZ-VINCENT Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? », *op.cit.*

<sup>63</sup> LAFAYE Claudette, *op.cit.*, p. 97-99

<sup>64</sup> DE SARDAN Jean-Pierre, « Ce que pourrait être un programme de recherche sur les ONG », in J. P. Deler, Y. A. Fauré, A. Piveteau et P. J. Roca (dirs), *ONG et développement*, Karthala, Paris, 1998, p. 23-27

<sup>65</sup> DE SARDAN Jean-Pierre, *ibid.*, p. 23

l'espace social en offrant des services sans but-lucratif, est un champ associatif. L'existence de différents types d'acteurs en termes de taille, domaines d'activité, objectifs, stratégies d'action et rapports avec les acteurs externes, surtout l'État et les bailleurs de fonds internationaux, entraîne des positions différentes et surtout des rapports de force et de lutte entre ces acteurs. Les associations qui auront plus de capital économique auront une position dominante par rapport aux autres associations, etc. Le champ associatif est composé de plusieurs sous-champs dont chacun regroupe des associations qui ont des intérêts et des enjeux communs distincts de ceux des autres sous-champs. En revanche, ils sont tous influencés par les règles de jeu du champ associatif.

L'autonomie du champ associatif, comme tout champ social, est relative parce qu'il est influencé par des normes extérieures. Dans le cas de n'importe quel champ associatif national, il y a deux acteurs principaux situés à l'extérieur de ce champ qui ont une influence directe sur les règles internes de jeu: l'État et les bailleurs de fonds internationaux. Cette influence peut d'une part remettre en cause l'autonomie du champ ou d'un sous-champ associatif. D'autre part, elle peut changer les règles du jeu qui changent à leur tour les rapports de force et de lutte entre les acteurs à l'intérieur du champ ou sous-champ. L'État, contrairement à sa position comme acteur au sein du champ éducatif, est considéré comme un acteur externe au champ associatif. L'autre acteur est les bailleurs de fonds internationaux qui appartiennent au système international régi par des intérêts et des règles totalement différents et externes au champ associatif dans un espace social donné. Le fait que les associations, surtout dans les pays de Sud, reçoivent des fonds de ces entités, entraîne un flux de relations de formes différentes, entre dépendance, lutte et concurrence. De plus, les stratégies de ces bailleurs de fonds peuvent influencer les structures et les règles qui régissent au sein du champ associatif ou un de ses sous-champs. C'est pourquoi il y a des auteurs qui évoquent la dépendance des associations du Sud envers celles du Nord<sup>66</sup>

---

<sup>66</sup> Voir à titre d'exemple : KANDIL Amany, *Société civile en Égypte au début de nouveau millénaire*, op.cit. ; M. ABDELRAHMAN Maha, op.cit.

**« Intersection entre deux champs sociaux » sous un régime autoritaire: construction de l'objet de recherche**

L'action de l'association créée par Wael Ghoneim est comprise au sein du sous-champ associatif, qui représente une intersection avec un autre champ social qu'est le champ éducatif. Dans le cadre de cette étude, il s'agit d'étudier donc l'action des associations à l'intersection de ces deux champs sociaux et leurs relations avec l'État en Égypte. Plus précisément, il s'agit de comprendre comment les instances étatiques influencent l'action de ces acteurs et comment ces derniers réagissent.

L'acteur commun entre ces deux champs, ayant selon Bourdieu une influence sur les autres champs de l'espace social, est l'État. Parler de l'« État » n'est pas aussi évident que cela y paraît. C'est un concept, comme le signale Braud<sup>67</sup>, « *omniprésent dans le vocabulaire de la vie politique* » mais cela n'empêche pas les débats autour de lui surtout parce qu'il « *recouvre des réalités extrêmement différentes qu'il tend abusivement à rapprocher voire à homogénéiser* »<sup>68</sup>. C'est pourquoi il s'agit ici de bien définir ce que nous entendons par « État ». Nous partirons de la définition classique de Weber qui le définit comme l'institution qui dispose du monopole de la contrainte physique légitime<sup>69</sup>, pour arriver à l'analyse adoptée par Bourdieu. Ce dernier utilisait le terme « État » pour désigner « *les institutions et les agents sociaux qui sont à la fois et inséparablement des producteurs et des produits de l'État* »<sup>70</sup>. Ce sont les ministères, les administrations mais aussi les fonctionnaires publics et tout agent social qui travaille dans les institutions dites étatiques. C'est une définition concrète. Inspirant de celle-ci, « l'État » renverra dans notre étude au Ministère de l'Éducation (MDE), à celui des Affaires Sociales (MAS), à leurs fonctionnaires, mais aussi aux lois et aux régulations qui sont mises en place par ces institutions. Cette logique va de pair avec ce que Braud précise en analysant les fonctions de l'État (extraction et mobilisation de ressources) : « *Sans potentiel humain, sans matériel, sans soutiens qui légitiment leur action, les organes politiques et administratifs de l'État seraient réduits à n'être qu'un cadre vide, dépourvu de toute existence* »

---

<sup>67</sup> BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, L.G.D.J, Paris, 2011, p. 185

<sup>68</sup> BRAUD Philippe, *ibid.*, p. 185

<sup>69</sup> BRAUD Philippe, *ibid.*, p. 201

<sup>70</sup> CHAMPAGNE Patrick, LENOIR Remi, POUPEAU Franck, RIVIÈRE Marie-Christine (dir.), *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Seuil, Paris, 2012, p. 597

*réelle* »<sup>71</sup>. Revenons à Bourdieu : selon lui l'État représente un « méta-champ » qui concentre le pouvoir (par les différents capitaux qu'il détient) sur les autres champs dans l'espace social. L'analyse de Bourdieu sur l'État, qui s'est manifestée tardivement dans sa sociologie, nous a permis de concrétiser le concept. Cependant une dimension symbolique demeure irréductiblement : la notion d'État renvoie aussi en effet à une structure symbolique expliquant la domination des institutions et des agents sociaux formant l'« État » dans un contexte donné. Cette dimension symbolique conduit les auteurs à créer des termes comme *État faible* ou *État rentier*, etc. Selon l'analyse de structures de domination dans les pays arabes<sup>72</sup>, nous pouvons conclure que l'État en Égypte, incarné par les ministères et les fonctionnaires publics, est un État autoritaire fondé essentiellement sur ses capacités coercitives pour pénétrer l'espace social, dont la classe dominante est une combinaison de technocrates (les membres du parti dominant, le Parti National Démocrate – PND sous le régime de Moubarak) et de militaires ouverts au marché international. Ce qui explique en partie la politique de libéralisation économique qui accompagna un retrait des institutions de l'État de l'offre de certains services. Tout cela conduit à la conclusion que c'est un *État faible* n'ayant pas les capacités nécessaires pour pénétrer l'espace social et être hégémonique malgré ses capacités coercitives<sup>73</sup>.

Avant d'annoncer la stratégie empirique adoptée et le plan de recherche, il s'agit de mieux expliquer le cadre temporel de l'étude en se concentrant sur la nature du régime politique en place. Comme nous l'avons déjà mentionné, notre étude commencera dès l'année 2000 lorsque le Département des associations au sein du MDE s'est mis en place. C'est aussi en 2000 que le Forum Mondial de l'éducation de Dakar, organisée par l'UNESCO pour réaffirmer l'engagement des acteurs internationaux aux objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT)<sup>74</sup> ; a eu lieu et où les ONG se présentaient comme un acteur principal au champ éducatif sur la scène internationale<sup>75</sup>. Notre cadre temporel se termine

---

<sup>71</sup> BRAUD Philippe, *op.cit.*, p. 213

<sup>72</sup> Lire à titre d'exemple : FAHMY Ninette, *The Politics of Egypt. State-Society relationship*, Routledge Cruzon, London, 2002, 311 pages ; CAMAU Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », in Elizabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 29-53 et M.ABDEL RAHMAN, *op.cit.*

<sup>73</sup> Les théories concernant l'État seront analysées au 1<sup>er</sup> chapitre : 1<sup>ère</sup> section (p. 28) et 2<sup>ème</sup> section (p. 39-40)

<sup>74</sup> Conférence Mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT), organisée par l'UNESCO et ayant lieu à Jomtien (Thaïlande) en 1990 où les objectifs de l'EPT ont été annoncés, in <http://t.co/JfO7PESk10>

<sup>75</sup> Site internet de Forum Mondial de l'éducation de Dakar, [http://www.Unesco.org/education/efa/fr/wef\\_2000/](http://www.Unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/)

à l'année 2011 qui marque la chute de la tête du régime Moubarak. Autrement dit, notre étude se concentre sur la dernière décennie du régime de Moubarak (qui a duré trois décennies de 1981 à 2011). L'Égypte sous Moubarak est une illustration du régime autoritaire selon Braud<sup>76</sup>. Nous nous appuyerons sur l'analyse de Camau<sup>77</sup> du « syndrome autoritaire » dans les pays arabes et notamment sur son concept de « zone grise » : il s'agit d'une zone « généralement pensée en termes de « ni-ni », sorte d'espace intermédiaire entre autoritarisme à visage découvert et démocratie à part entière (...). Elle se définirait sur la base de deux syndromes exclusifs l'un de l'autres mais avec pour dénominateur commun une désaffection des citoyens pour la politique dans le cadre d'un pluralisme limité »<sup>78</sup>. Dans sa thèse, Kienle<sup>79</sup> reprend cette analyse sur les libertés en Égypte : le régime égyptien serait un régime autoritaire comportant des éléments inévitables de la démocratie. La chute du président en 2011 ne signifie pas la chute du régime autoritaire, ou plus précisément des « syndromes » de l'État autoritaire. D'autre part, l'autoritarisme implique, selon les auteurs<sup>80</sup>, des relations entre *État faible* et *Société faible*, autrement dit les structures de l'espace social héritières de l'autoritarisme n'entraînent pas rapidement sa chute. C'est pourquoi, notre étude se limitera - en considérant 2011 un point tournant - à l'analyse des différences de marges de manœuvre des associations du champ éducatif par rapport à l'État entre la période précédant 2011 et celle lui succédant. Notre hypothèse est que les relations de ces associations du champ éducatif avec l'État ne changent pas radicalement suite à la révolution mais tendent vers moins de contrôle. Néanmoins de nouveaux types d'action associative en faveur de l'éducation seront mis en place. Entre 2000 et 2011, il y a une date clé pour l'étude des associations : 2002, l'année de l'inauguration de la nouvelle loi des associations. Cette loi maintenait toujours le caractère corporatiste<sup>81</sup> du champ associatif héritée de la fameuse

<sup>76</sup> BRAUD Philippe, *op.cit.*, p. 283

<sup>77</sup> CAMAU Michel et GEISSER Vincent, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Presses de Sciences Po, Paris, 2003, 365 pages

<sup>78</sup> CAMAU Michel et GEISSER Vincent, *ibid.*, p. 36-37

<sup>79</sup> KIENLE Eberhard, *A grand delusion: Democracy and economic reform in Egypt*, I.B. Tauris, London, 2001, 247 pages

<sup>80</sup> Cette relation *État faible* – *Société faible* a été analysée par FAHMY Ninette, *op.cit.* et DROZ-VINCENT Philippe, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique*, 2004/6 Vol. 54, p. 945-979

<sup>81</sup> Savoir plus sur le corporatisme en Égypte, voir à titre d'exemple: BIANCHI Robert, *Unruly Corporatism. Associational Life in Twentieth-Century Egypt*, Oxford University Press, New York, 1989, 280 pages ; M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.* ; GOBE Eric, « Corporatisme, syndicalisme et dépolitisation », in Elisabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, Coll. U., 2006, p. 171-192 ; LONGUENESSE Élisabeth, « Syndicalisme et corporatisme dans

loi de 1964 promulguée sous le régime de Nasser. D'après elle, c'est le ministère des Affaires Sociales, l'institution exécutive représentative de l'État pour toutes les activités associatives en Égypte, qui a la mainmise sur celles-ci.

La définition de ce qu'est l'État et celle du contexte socio-politique de l'étude nous conduit à soulever les problématiques suivantes: quelle est la place des associations en question par rapport aux autres acteurs existants, à savoir principalement l'État, au sein du champ éducatif? Comme l'État est un acteur externe au champ associatif, comment influence-t-il par le biais de ses instances et normes l'action des acteurs au sein de ce champ et surtout le sous champ en intersection avec le champ éducatif ? Enfin comment les associations, à l'intersection de ces deux champs, réagissent-elles à cette remise en cause de l'autonomie du champ associatif? Comme réponse préalable nous supposons que l'action des associations dans le champ éducatif s'inscrira dans la logique de complémentarité par rapport à l'État. Cette trajectoire d'action est le résultat de l'intériorisation par les leaders et ceux qui créent les associations de certaines conditions sociales et économiques (les règles du jeu du champ associatif égyptien influencé par l'État comme défini précédemment). Nous faisons l'hypothèse que toute autre trajectoire de l'action associative au sein du champ éducatif est un changement des règles du jeu interne du sous-champ associatif et une résistance à la domination de l'influence de l'État sur les associations. Ceci pourra se manifester par le développement de trajectoires d'action échappant à la l'influence directe de l'État.

### ***Stratégie empirique et plan de la recherche***

La problématique principale de ce mémoire étant celle de l'influence de l'État sur l'action des acteurs associatifs situés à l'« intersection entre deux champs sociaux », nous allons exposer dans ce qui suit la stratégie empirique et le plan de recherche qui en découlent. C'est dans ce cadre que nous avons réalisé une enquête de terrain du 17 avril au 21 mai 2013 au Caire, fondée sur vingt-un entretiens semi-directifs<sup>82</sup> avec les

---

l'Égypte contemporaine, Entre histoire sociale et sociologie politique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 127 | juillet 2010, in <http://remmm.revues.org/6773>

<sup>82</sup> Un entretien par association sauf pour les associations de grande taille au niveau de personnel pour avoir la vision de différents fonctionnaires aux différents niveaux de la structure administrative: *Misr Al-Kheir* (trois entretiens). *Care International* (deux entretiens) et *Sona'a Al-Hayah* (deux entretiens). Nous avons l'intention de faire plus qu'un

dirigeants, les leaders et parfois les membres d'un échantillon de quinze associations - choisi de manière d'être représentatif du sous-champ étudié - et ceux de deux initiatives qui réalisent des activités en faveur de l'éducation dans les quartiers défavorisés du Caire et dans les gouvernorats de la Haute Égypte, les plus touchés par la détérioration du système éducatif. L'objectif des entretiens était de mieux connaître les associations, leurs fondations, leurs activités et surtout leurs relations avec les instances gouvernementales, surtout le MDE et le MAS<sup>83</sup>. Comme le signale Bourdieu, le champ social est composé d'agents sociaux, nous supposons donc que l'étude du profil sociologique des dirigeants de ces associations nous aidera à mieux analyser leur action, à mieux les situer au sein de différentes trajectoires d'action du champ éducatif et à décrypter de manière plus aisée leurs relations avec les instances gouvernementales<sup>84</sup>.

Respectant l'approche sectorielle comparative, nous n'avons pas choisi une ou deux associations pour les étudier de manière très approfondie mais un échantillon des associations en prenant en compte deux critères principaux : leur diversité et leur niveau de représentativité du sous-champ étudié. Les quinze associations sont donc de tailles différentes en termes du nombre de membres et de financement et elles offrent différents types d'activités éducatives. Comme la capitale, le Caire, héberge à elle seule 25% des associations égyptiennes parmi les plus influentes et qui agissent au niveau national, la majorité des associations de l'échantillon sont situées au Caire. Certaines ciblent leurs activités dans un quartier en particulier de la métropole, d'autres ont leur siège au Caire mais agissent essentiellement dans les gouvernorats de la Haute Égypte. Nous avons néanmoins choisi deux associations situées dans deux gouvernorats différents de la Haute Égypte pour avoir une certaine représentation des associations œuvrant dans les milieux ruraux. Un de nos critères de choix principaux est le fait que l'association ait été créée dans les années 2000 comme nous concentrons notre recherche sur cette période. Cependant, nous ne pouvions pas négliger le rôle de certaines associations créées avant les années 2000, notamment les associations d'obédience religieuse. C'est pourquoi nous avons choisi quatre associations créées avant les années 2000. Outre, nous nous sommes

---

entretien avec les leaders de l'AHE ou *Injaz* mais nous n'avions pas pu interpellé d'autres leaders. Pour le reste des associations, elles sont de moyenne ou petite taille au niveau de personnel.

<sup>83</sup> Voir la grille d'entretien, Annexe 5, p. 140-141

<sup>84</sup> Voir le profil sociologique des interviewés, Annexe 7, p. 152-157

intéressée aux associations nationales comme une représentation de l'engagement associatif de l'espace social égyptien, nous avons interviewé deux leaders d'une des organisations internationales du champ éducatif les plus connues en Égypte, *Care*, afin d'avoir une vue globale sur le sous-champ étudié et de ne pas faire l'impasse autant que se peut sur certains acteurs pertinents.

Pour mieux comprendre l'influence de l'État, nous avons réalisé un entretien avec la directrice du Département des Associations au MDE. Nous y sommes allées quatre fois pour pouvoir la rencontrer et effectuer l'entretien : il y avait de nombreuses contraintes bureaucratiques. De plus, nous nous appuyons dans notre étude sur des textes juridiques clés surtout la constitution de 1971, la constitution de 2012, la loi sur l'éducation de 1981, la loi des associations de 2002, ainsi que la proposition de réforme de la loi des associations présentée par le gouvernement égyptien en 2013. La visite du département des associations nous a donné accès à la liste des associations agissant en faveur de l'éducation en Égypte : les noms des associations choisies y apparaissent et sont considérées par la directrice du département comme des « *importantes associations dans le domaine de l'éducation* ». Le tableau suivant présente ces associations<sup>85</sup> :

Association	Date de création et lieu des activités	Activités principales faveur de l'éducation	Raisons du choix
<b><i>Gam'ayt Al-Saed</i></b> <b>(Association de la Haute Égypte – AHE)</b>	1940, Caire (siège) et gouvernorats de la Haute Égypte	Écoles, écoles communautaires, classes d'alphabétisation	Une des plus anciennes et connues des associations œuvrant au champ éducatif et en Haute Égypte, parmi les dix associations qui ont appelé à créer le département ministériel pour les associations au MDE
<b><i>Gam'ayt Da'awa Islameya w Tanmyt Al-Mogtam'a</i></b> <b>(Association de l'appel islamique et développement de la société - AAIDS)</b>	1978, Assiut <sup>86</sup> (gouvernorat de la Haute Égypte, considéré le plus pauvre)	École administrée par l'association	Représente une des associations des Frères Musulmans faisant des activités au sein du champ éducatif, au même temps une association œuvrant dans un des gouvernorats de la Haute Égypte

<sup>85</sup> Plus de détails sur les associations et leurs activités, Annexe 6, p. 143-146

<sup>86</sup> Consulter la carte de l'Égypte, Annexe 1, p. 135

<b>Association de Jésuites</b>	1983, Minya <sup>87</sup> (gouvernorat de la Haute Égypte)	Classes d'alphabétisation, crèches, salle d'étude et des programmes éducatives au sein des écoles publiques de villages d'Al-Minya	C'est une des plus anciennes associations à Al-Minya, représente une association chrétienne et au même temps œuvrant dans un des gouvernorats de la HE
<b><i>Gam'ayt Hawaa Al-Mostakbal</i> (Association de l'Ève du futur - HM)</b>	1996, Giza (gouvernorat de ce qu'est appelé administrative-ment le Grand Caire)	Des activités au sein des écoles publiques pour les élèves pour développer quelques compétences et pour la réforme de l'école même	Une des dix associations qui ont appelé à créer le département ministériel pour les associations au MDE, considérée par les responsables du MDE comme une importante association au domaine de l'éducation
<b><i>Sohbet Kheir</i> (Bon Accompagnement - SK)</b>	2006, <i>Istabl Antar</i> (bidonville au Caire)	École communautaire	Une association qui représente des associations œuvrant dans les bidonvilles du Caire, une communauté locale
<b>Injaz</b>	2007, Caire (siège) et au niveau national	Activités centrés sur les compétences économiques pour les élèves des écoles publiques	Une fondation créée dans les années 2000 et considérée par les responsables du département ministériel et des autres membres des associations comme une des plus importantes au champ éducatif
<b><i>Misr Al-Kheir</i> (Le Bon d'Égypte - MK)</b>	2007, Caire (siège) et niveau national mais surtout gouvernorats de la Haute Égypte	Construction des écoles publiques, des écoles communautaires, classes d'alphabétisation, des bourses pour les élèves	Une des plus grandes fondations au niveau de financement qui ont été créées dans les années 2000, considérée comme une des plus importantes selon le département ministériel
<b><i>Sona'a Al-Haya</i> (Bâtisseurs de la vie - SH)</b>	2011, Caire (siège) et au niveau national	Programme national d'alphabétisation	Une fondation qui a été créée après la révolution et surtout a lancé une campagne nationale pour éradiquer l'analphabétisme en Égypte
<b><i>Care International</i></b>	Le bureau de l'Égypte s'est ouvert en 1954 : siège au Caire mais activités surtout dans les gouvernorats de la Haute Égypte	Programme de construction des écoles publique, des activités au sein des écoles publiques pour une meilleure qualité de l'éducation et une éducation de filles	Une des ONG internationales ayant un programme spécial sur l'éducation : elle était mentionnée à plusieurs reprises par les interviewés comme un bailleur de fonds de leurs projets mais aussi comme une des associations ayant de projets importants dans le domaine d'éducation en Égypte

En revanche, il existe des associations non inscrites sur la liste des associations du département ministériel et qui agissent pourtant en faveur de l'éducation. Nous connaissons ces associations soit par notre réseau issu de notre propre engagement dans

<sup>87</sup> Consulter la carte de l'Égypte, *ibid.*

le champ associatif au Caire soit par les recommandations de certains interviewés durant les entretiens. Ces associations sont surtout situées au Caire<sup>88</sup> :

Association	Date de création	Activités principales faveur de l'éducation	Raisons du choix
<i>Alwan w Awtar</i> (Couleurs et Cordes - AA)	2005	Activités pour les enfants dans l'association centrées autour du concept <i>Éducation par l'Art</i> .	Une des associations qui adoptent une nouvelle approche pour l'action associative au champ éducatif
Association de soutien et réforme de l'éducation (ASRE)	2005	Recherches et rapports sur le droit de l'éducation en Égypte	Une des cinq associations de plaidoyer au champ éducatif
<i>A'almny</i> (Enseignes-moi)	2011	Activités pour les enfants en se basant sur de nouvelles méthodes pédagogiques	Des associations créées avec la révolution et adoptant de nouvelles approches de l'action associative au champ éducatif, connues surtout d'après notre réseau
Académie de Tahrir (AT)	2011	Préparer des vidéos éducatives et les publier sur les réseaux sociaux	
<i>Yakzet Fekr</i> (Renaissance de pensée - YF)	2011	Préparer pour une conférence pour présenter des alternatives éducatives aux familles de classe moyenne	
Initiative Égyptienne pour les droits personnels (EIPR)	2002	Programme du droit à l'éducation créé en 2011	Une des plus connues associations de plaidoyer en Égypte qui introduit un programme d'éducation après la révolution

De même, durant l'enquête, nous avons découvert l'existence de formes non-conventionnelles d'action associative engagée dans l'éducation, qui prend la forme de *mobadarat* (initiatives). C'est pourquoi nous avons interviewé deux auteurs de deux initiatives. Deux furent lancées en 2012 : la première « *Mini Cairo* » consiste à inviter les enfants à créer leur ville, durant le jeu ils apprennent certaines compétences. La deuxième « *Korassa* » (cahier) a commencé par aider les élèves dans un quartier défavorisé du Caire pour leur permettre de réussir leurs examens dans les écoles publiques mais ses fondateurs avaient comme objectif ultime de mettre en place une « école alternative » pour les enfants des rues. Il y eut d'autres initiatives mais ce sont les auteurs de ces deux initiatives précisément que nous avons pu interpellé durant la période de l'enquête. Pendant l'enquête de terrain au Caire, nous avons assisté à une conférence préparée par

<sup>88</sup> Voir la présentation des associations et des initiatives, Annexe 6, p. 147-151

*Hawaa Al-Mostakbal* (HM)<sup>89</sup> qui présentait les résultats d'un de ses projets en faveur de l'éducation et qui discutait les enjeux de l'action associative du champ éducatif. Des fonctionnaires du MDE et du MAS, des leaders d'autres associations du champ éducatif, des professeurs et même des élèves des écoles publiques où HM intervenait ; étaient présents. Ceci nous a permis de mieux comprendre le champ et d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche

En outre, nous avons fait un stage de deux mois et demi dans la section de l'éducation non-formelle au sein de l'Unesco à Paris entre février et avril 2013. Dans le cadre de ce stage, nous avons préparé une recherche sur la contribution des ONG dans le domaine de l'alphabétisation au niveau international pour être inclus à l'évaluation finale de la Décennie d'Alphabétisation (2003-2013)<sup>90</sup>. Cette expérience professionnelle a renforcé notre recherche académique et empirique sur le sujet.

Suivant cette stratégie empirique, l'étude est divisée en trois chapitres. Dans le premier chapitre, en se fondant sur les données historiques et le contexte du régime égyptien dans la période étudiée, nous situerons concrètement l'action associative au sein du champ éducatif par rapport aux autres actions. Ensuite nous analyserons la spécificité de cette action par rapport aux enjeux du champ associatif égyptien et ses principales trajectoires. Nous détaillerons davantage les trajectoires de l'action des associations du champ éducatif, dès le deuxième chapitre. Nous nous intéresserons à la trajectoire traditionnelle de l'action associative dans ce champ en détaillant ses différents modes d'intervention, tout en montrant sa relation avec les pouvoirs publics dans le cadre des théories précédemment évoquées. Nous terminerons, au troisième chapitre, par l'analyse des nouveaux modes d'action associative dans ce champ : nous tenterons de comprendre ce que représentent ces modes inédits d'action en comparaison aux autres associations enfermées dans des formes plus traditionnelles d'action associative. Nous décrypterons enfin les rapports de ces nouveaux modes d'action avec l'État.

---

<sup>89</sup> Une des associations enquêtées et considérée par le département ministériel comme une des plus importantes associations dans le domaine de l'éducation

<sup>90</sup> L'ONU a lancé en 2003 une décennie pour l'alphabétisation pour progresser les efforts d'éradiquer l'analphabétisme au niveau international jusqu'à 2013 et c'est l'UNESCO qui a été chargé de la coordination de ses activités, site de la décennie <http://www.Unesco.org/new/fr/education/themes/education-building-blocks/literacy/un-literacy-decade/>

**Premier chapitre :**

**Les dynamiques de l'action des  
associations en faveur de  
l'éducation**

## Premier chapitre

### **Les dynamiques de l'action des associations en faveur de l'éducation**

Ce chapitre évoquera le cadre de l'action des associations en faveur de l'éducation (AFE) en Égypte depuis la dernière décennie de Moubarak jusqu'en 2011. Nous situerons dans la première section leur intervention dans les dynamiques des interactions entre l'État et les autres acteurs au champ éducatif en Égypte. Cela nous conduira à nous référer à des repères historiques sur l'éducation en Égypte pour comprendre l'évolution de l'intervention de différents acteurs et situer celle des associations. La deuxième section est consacrée à l'analyse de l'intervention de ces associations par rapport aux problématiques liées au champ associatif égyptien dès la fin des années 1990, la période de renaissance de ce champ. Ce qui développera les discussions sur l'autoritarisme du régime de Moubarak.

#### **Première Section : Évolution de la contribution sociétale au champ éducatif**

La relation entre l'éducation et l'État est systématique. Quel que soit le niveau de développement du pays, l'État se considère comme l'acteur principal de l'offre éducative. Les organisations internationales, comme les constitutions des pays, affirment cette responsabilité : l'éducation est un droit de l'Homme fondamental selon l'UNESCO<sup>1</sup>. Cependant, les gouvernements des États-membres sont appelés à remplir leur obligations légales et politiques pour offrir une éducation de bonne qualité à tous<sup>2</sup>. En revanche, l'État n'a pas le monopole absolu de l'offre éducative. À l'ère de la mondialisation et de la libéralisation économique, les débats se multiplient sur la privatisation et la décentralisation de l'offre éducative autant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement (PVD). L'action des AFE suscite plusieurs débats, c'est pourquoi il est nécessaire de la situer dans le cadre de l'évolution des relations entre l'État et les acteurs sociétaux dans ce domaine. En Égypte, une crise touche l'éducation publique.

---

<sup>1</sup> Article 26 de la Déclaration Universelle de droits de l'Homme (1948): « *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire.* » Ce droit a été repris dans les conférences de l'UNESCO surtout celle la conférence de Jomtien (Thaïlande) en 1990 sur l'éducation Pour Tous, voir [http://www.Unesco.org/education/efa/fr/ed\\_for\\_all/background/jomtien\\_declaration.shtml](http://www.Unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/background/jomtien_declaration.shtml)

<sup>2</sup> *Ibid.*

L'évolution des relations entre l'acteur étatique et les acteurs non-étatiques du champ éducatif nous permet de situer l'intervention des associations dans le contexte national et international.

### 1. Le champ éducatif égyptien : un monopole d'État ?

Le système éducatif égyptien est un système fortement centralisé, contrôlé par le Ministère de l'éducation (MDE), un des plus anciens ministères du pays. Sur le plan juridique, la constitution égyptienne, qu'il s'agisse de celle de 1971<sup>3</sup> ou de celle de 2012, précise que l'éducation de base<sup>4</sup> obligatoire et gratuite est un droit pour tout citoyen que l'État est en devoir de garantir. La loi sur l'éducation de 1981, précisant toutes les ressorts du processus éducatif formel accorde la majorité des prérogatives au MDE voire même au ministre<sup>5</sup>. C'est le ministère qui précise les programmes scolaires, recrute et rémunère les professeurs, surveille le processus de l'éducation dans toutes les écoles au niveau national et organise la tenue des examens à la fin des cycles scolaires. Ce contrôle n'est pas seulement exercé pour les écoles publiques mais aussi pour les écoles privées. Au-delà de la différence des frais scolaires et de la liberté relative de recrutement de professeurs, les écoles privées sont sous la supervision du MDE comme les écoles publiques surtout en matière de contrôle des programmes scolaires enseignés et des examens en fin des cycles scolaires<sup>6</sup>. Le contrôle de l'éducation par l'État n'est pas une spécificité égyptienne : c'est la tradition dans les pays contemporains dès la moitié de 19<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Les gouvernements ont intérêt à contrôler le système éducatif: l'éducation est considérée comme un agent central de socialisation des citoyens. C'est à partir de l'éducation que les normes et les valeurs sont transmises aux citoyens<sup>8</sup>. Sur le plan économique, l'éducation représente la formation de capital humain capable de conduire le

---

<sup>3</sup> La constitution qui organisait la vie politique et sociale en Égypte dès 1971 jusqu'à 2012, où une autre constitution a été voté par le peuple égyptien le 15 décembre 2012.

<sup>4</sup> L'éducation obligatoire dès l'âge de 6 ans pour un cursus de 8 ans, pour plus d'information sur le système éducatif égyptien ; pour plus de détails : voir Annexe 2, p. 136-137

<sup>5</sup> La loi d'éducation de la République de l'Égypte no. 138 de 1981

<sup>6</sup> HERRERA Linda, « Carving out Civic Spaces: Schooling, the State, and Alternative Education Movements », papier de discussion de table ronde « ONG et gouvernance dans le monde arabe » organisée par le programme MOST de l'UNESCO, Caire, mars 2000, in <http://www.Unesco.org/most/cairo.htm>

<sup>7</sup> HARTMANN Sarah, « The informal market of education in Egypt - private tutoring and its implications », *Department of Anthropology and African Studies (Working papers)*, The Johannes Gutenberg University Mainz, No. 88, 2008, p. 14

<sup>8</sup> HARTMANN Sarah, *ibid.* p. 15

développement économique d'un pays<sup>9</sup>. Ceci explique l'intérêt des gouvernements à l'égard du secteur éducatif : celui-ci tiendra une place spéciale dans les PVD une fois leur indépendance acquise.

Dans les pays du Monde Arabe, l'histoire de l'éducation est liée à celle de la colonisation et de l'indépendance<sup>10</sup>. Les racines du système éducatif égyptien prennent leurs sources lors de la « première indépendance » de l'Égypte en 1923<sup>11</sup>, lorsque l'éducation devient officiellement la responsabilité d'un gouvernement égyptien et plus du gouverneur anglais. La première constitution après l'indépendance a précisé que l'éducation est obligatoire pour les enfants entre six et douze ans<sup>12</sup>. Par conséquent, le MDE prend en charge la construction, l'administration des écoles publiques et l'introduction de la langue arabe dans les écoles. Le but du gouvernement est de diminuer l'illettrisme et de diffuser une éducation arabe pour tous les égyptiens<sup>13</sup>. Le fait que les affaires de l'éducation soient concentrées dans les mains du MDE central est interprété par la tradition d'organisation interne dès la mise en place de l'« État moderne » par Muhamed Ali Pasha<sup>14</sup> : un État unitaire centralisé. Ce qui se rapproche plus de la centralisation du système éducatif français que du modèle anglais<sup>15</sup>. Cette politique éducative centralisée nationaliste a été poursuivie et accentuée avec la révolution de 1952<sup>16</sup>. Pour les gouvernements postcoloniaux, l'éducation publique de masse était indispensable pour « *la construction de la nation, la mise en place d'une légitimité politique pour le régime et pour obtenir le soutien du peuple aux nouveaux régimes* »<sup>17</sup>. Ce qui entre dans la logique de l'« État développeur », présent dans les pays arabes après

---

<sup>9</sup>AKKARI Abdeljalil, «Education in the Middle East and North Africa: The Current Situation and Future Challenges», *International Education Journal*, vol. 5 no.2, 2004, p. 144

<sup>10</sup>AKKARI Abdeljalil, *ibid*, p. 145

<sup>11</sup>L'Égypte était sous l'occupation anglaise dès 1881, l'éducation était surtout offerte soit par des missions internationales communautaires étrangères pour les enfants de ces communautés ou pour l'élite égyptienne, par les *Kuttab* (écoles coraniques) pour les pauvres dans les villages, et l'*Azhar* pour l'éducation religieuse mais il n'y avait pas une réelle politique publique éducative dirigée par un ministère d'éducation national qu'avec la première indépendance en 1923.

<sup>12</sup>HARTMANN Sarah, *op.cit.* p. 20

<sup>13</sup>COCHRAN Judith, *Education in Egypt*, Croom Helm, UK, 1986, p. 36

<sup>14</sup>Pendant son règne entre 1804 et 1849, il a mis en place les racines de ce qu'on appelle l'Égypte Moderne en se basant sur les expériences occidentales surtout françaises.

<sup>15</sup>Pour savoir plus sur la centralisation du système éducatif français, voir à titre d'exemple : BREUILLARD Michèle et COLE Alistair, *L'école entre l'État et les collectivités locales en Angleterre et en France*, L'Harmattan, 2003, 102 pages

<sup>16</sup>1952 : l'armée a chassé le roi de l'Égypte, soutenue par la population. Le 23 juillet 1952 est considérée comme la date de l'indépendance égyptienne.

<sup>17</sup>AKKARI Abdeljalil, *op.cit.*, p. 145

l'indépendance dans les années 1960. C'est l'État qui prend en charge tout et « *la visée et la portée réformistes concernent tous les secteurs de la société : scolarisation, urbanisation, industrialisation, etc. La promesse de la société du bien-être accompagne la construction des utopies des États nouvellement indépendants ; sur cette base, se développent l'emploi public et notamment, (...) encore les services gratuits de santé et d'éducation* »<sup>18</sup>. Le régime de Nasser<sup>19</sup> se caractérisait par la mise en place d'une bureaucratie autoritaire centralisée empêchant l'existence d'une forte institution sociale ou politique en dehors de l'État<sup>20</sup>. Cette bureaucratie de l'État s'est étendue à cause des vagues de nationalisation et de la limitation des moyens de la participation politique et sociale des citoyens<sup>21</sup>. Dans le domaine de l'éducation, la place de « l'école publique » devenait centrale: la majorité des écoles privées et internationales qui étaient présentes ont été nationalisées et mises sous la supervision directe du MDE égyptien et celles qui sont restées privées ne reçoivent pas beaucoup d'élèves parce que l'école publique est devenue gratuite et ouverte pour tout le monde. L'État s'est emparé du monopole de l'offre éducative en Égypte en éliminant tous les autres acteurs. En revanche, c'est à cette période que les bases et les principes du système éducatif égyptien contemporain se sont mis en place : un système très centralisé et contrôlé par une bureaucratie stricte sous la tutelle du MDE d'une part et une éducation gratuite offerte par les écoles publiques d'autre part.

Ces deux principes perdurent aujourd'hui mais pas avec la même ampleur. Farag<sup>22</sup> montrait que la gratuité de l'éducation et sa privatisation suscitaient plusieurs débats au sein de la presse égyptienne et entre les intellectuels à la moitié des années 1990<sup>23</sup>. Avec la croissance démographique, les classes des écoles publiques sont devenues surpeuplées, ce qui influence la qualité de l'éducation. En outre, la crise économique de la moitié des années 1970 et la politique de libéralisation économique

---

<sup>18</sup> CATUSSE Myriam, « Ordonner, classer, penser la société. Les pays arabes au prisme de l'économie politique », in Elizabeth Picard (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 221

<sup>19</sup> Président de la république entre 1956 et 1970

<sup>20</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *Civil Society Exposed: The Politics of NGOs in Egypt*, Tauris Academic Studies, London, 2004, p. 93

<sup>21</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 93-97

<sup>22</sup> FARAG Iman, « L'enseignement en question. Enjeux d'un débat », *Égypte/Monde arabe* (Première série: L'éducation en Égypte), 1994, in <http://ema.revues.org/index112.html>

<sup>23</sup> FARAG Iman, *ibid.*

adoptée par le régime de Sadate<sup>24</sup> ont entraîné une diminution de dépenses publiques pour certains domaines dont l'éducation. Ceci a eu des conséquences directes sur la qualité de l'éducation offerte dans les écoles publiques, notamment du fait de la mauvaise rémunération des professeurs<sup>25</sup>. Cette crise ne concernait pas seulement l'Égypte. L'instabilité socio-économique des PVD à la fin des années 1980 rendait l'adoption des réformes des systèmes éducatifs nationaux plus difficile<sup>26</sup>. Sous le régime de Sadate, L'État développeur distributif cède la place à l'État rentier, qui dépend de la rente intérieure et extérieure<sup>27</sup> et qui n'a pas le monopole du développement économique et social de pays. Camau<sup>28</sup> affirmait que les structures de domination dans les pays arabes sont essentiellement analysées à travers deux notions : État-faible<sup>29</sup> et État-rentier. Contrairement au premier, l'État-rentier met « l'accent sur l'importance du volume des ressources d'allocation »<sup>30</sup>. L'instauration de ce dernier a été accompagnée, dans le contexte égyptien, par une politique de libéralisation économique<sup>31</sup> qui a entraîné ce qu'on appelle le retrait de l'État de l'offre de plusieurs services publics dont l'éducation. Ceci a entraîné l'intervention des acteurs non-gouvernementaux dans le processus éducatif à fins lucratives ou non-lucratives. Comme Catusse<sup>32</sup> l'énonce, « le marché » commençait à jouer un rôle dans les pays arabes, qui était auparavant celui de l'État.

---

<sup>24</sup> Président de la république entre 1970 et 1981

<sup>25</sup> HARTMANN Sarah, *op.cit.*, p. 21

<sup>26</sup> LAMARKBI Nadia et LAFAYE DE MICHEAUX Elsa, « L'ouverture de l'éducation primaire rurale aux ONG. Les enseignements du Maroc contemporain », *Mondes en développement*, 2006/2 no 134, p. 81

<sup>27</sup> Les composantes de l'État rentier en Égypte est la dépendance de l'économie sur les sources non-productives comme les revenus de Canal Suez et le tourisme (interne) et les aides financières étrangères provenant surtout des États Unis (externe), source : M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 100-105.

<sup>28</sup> CAMAU Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », in Elizabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 37

<sup>29</sup> État faible sera défini dans le cadre de l'analyse fait à la deuxième section de ce chapitre, p. 39-40

<sup>30</sup> CAMAU Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », *op.cit.*, p. 37

<sup>31</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 100-101

<sup>32</sup> CATUSSE Myriam, *op.cit.*, p. 229-230

Avant de détailler les formes de la participation des acteurs non-gouvernementaux en faveur de l'éducation en Égypte, il est nécessaire de la définir. Il s'agit de la contribution, organisée ou non, des acteurs sociaux non-gouvernementaux dans le processus éducatif en offrant un service éducatif et/ou en participant à la politique publique à des fins lucratives ou non. Ce que nous pouvons appeler la *contribution sociétale* au champ éducatif. Ainsi définie, elle fut toujours présente en Égypte d'autant que l'éducation de masse n'est devenue une prérogative principale de l'État qu'avec l'arrivée de Nasser au pouvoir. La politique interventionniste et hégémonique des années 1960 est considérée comme une rupture de la *contribution sociétale* dans le domaine de l'éducation en Égypte. Nous observons, comme Hartmann<sup>33</sup>, une sorte de continuité des modes de *contribution sociétale* avant et après Nasser. Elle visait toujours soit les familles riches qui cherchaient une « éducation de qualité » pour leurs enfants, soit les enfants des familles pauvres privés d'éducation.

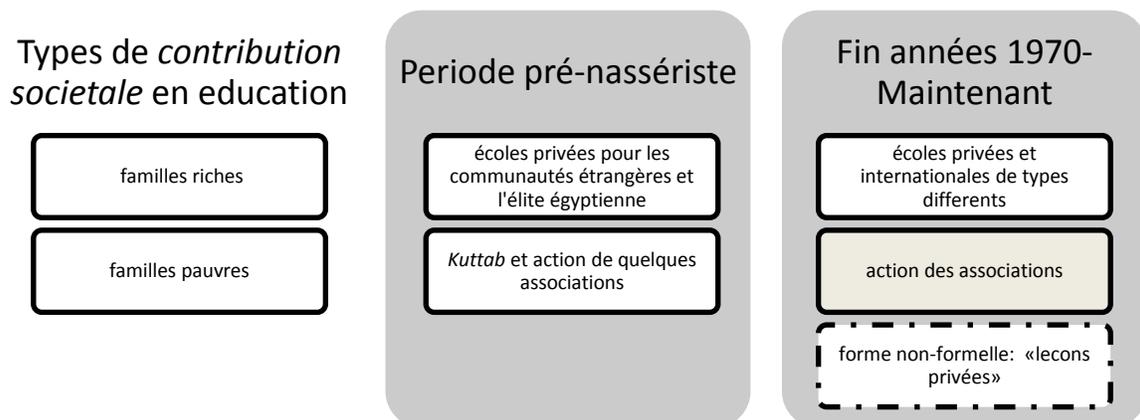


Schéma 1 : Les types de la *contribution sociétale* dans le secteur éducatif avant et après Nasser

À l'instar des écoles privées et internationales de la période pré-nassériste, d'autres se mettent en place dès la politique de la « *porte ouverte* »<sup>34</sup> de Sadate à la fin des années 1970<sup>35</sup>. Selon Herrera<sup>36</sup>, la construction de ces écoles est considérée comme une forme de la contribution sociétale au secteur éducatif et une alternative à l'éducation formelle qui ne satisfait pas les demandes de toutes les catégories de la société, surtout les plus aisées. Le phénomène des écoles privées sous Moubarak a pris plus d'ampleur suite

<sup>33</sup> HARTMANN Sarah, *op.cit.*, p. 21-22

<sup>34</sup> Le nom donné à la politique de libéralisation économique adoptée par Sadate fin des années 1970

<sup>35</sup> HARTMANN Sarah, *op.cit.*, p. 21

<sup>36</sup> HERRERA Linda, « Carving out Civic Spaces », *op.cit.*

à l'accentuation des politiques libérales soit en nombre d'écoles construites ou en multiplication de leurs types, ce qui provoqua des débats<sup>37</sup>. L'augmentation des effectifs dans les écoles rend l'offre plus grande que la demande surtout que 80% des élèves égyptiens fréquentent encore les écoles publiques<sup>38</sup>. En outre, la multiplication des types des écoles privées<sup>39</sup> creuse les inégalités sociales, « illustre l'aggravation des disparités sociales et idéologiques dans la société égyptienne »<sup>40</sup>. Ces écoles privées sont essentiellement destinées aux familles aisées vivant dans les villes, que ce soit avant Nasser ou de nos jours.

Quant aux enfants des familles pauvres vivant surtout dans les villages, ils allaient au *Kuttab* avant la politique de scolarisation massive et gratuite de Nasser. Les *Kuttab* étaient des petites écoles coraniques dans les villages qui enseignaient aux enfants les principes de base de la lecture, de l'écriture et du Coran. Ils sont considérés comme une forme traditionnelle de contribution sociétale à l'éducation et ont disparu graduellement de l'environnement rural égyptien. La forme contemporaine de la *contribution sociétale* en faveur de l'éducation des défavorisés est celle de l'action des associations sans but lucratif (ou les ONG). Présente en Égypte à la période précédente de Nasser principalement par le biais des associations religieuses de charité, telle l'Association de la Haute Égypte<sup>41</sup>, cette forme s'est développée graduellement surtout à partir du tournant néo-libéral des années 1990 jusqu'à nos jours, comme nous le montrerons dans les chapitres suivants. Avant d'analyser les enjeux relevant de cette forme de *contribution sociétale* à l'éducation, il est nécessaire de préciser qu'il existait en Égypte dès les années 1980 une forme « illégale » ou « informelle » de contribution sociétale à l'éducation, qui est celle des « leçons privées ». Un phénomène caractéristique du système éducatif égyptien contemporain, touchant les riches comme les pauvres, a rendu l'éducation étatique d'une certaine façon payante : les parents payent des tuteurs privés pour que

---

<sup>37</sup> FARAG Iman, *op.cit.*

<sup>38</sup> Données mondiales de l'éducation. Égypte, Bureau Internationale d'Éducation, UNESCO, 7e édition, 2010-2011, in <http://www.ibe.Unesco.org>

<sup>39</sup> Les types des écoles privées en Égypte: écoles chrétiennes, musulmanes, non-confessionnelles en langue arabe, autres en langues étrangères et écoles internationales ; pour plus de détails : voir Annexe 2, p. 137

<sup>40</sup> HERRERA Linda, « Éduquer la nation : les dilemmes d'un système éducatif à l'ère de la mondialisation », in Vincent Battesti et François Ireton, *L'Égypte au présent. Inventaire d'une société avant révolution*, Sindbad-Actes Sud (coll. Bibliothèque arabe), Paris, 2011, p. 702

<sup>41</sup> Une des associations interviewées crée en 1940 pour offrir une éducation aux pauvres de villages de la Haute Égypte, ayant comme base les principes de charité chrétienne.

leurs enfants réussissent les examens des écoles publiques. D'une manière implicite, le principe de la gratuité de l'éducation de l'État n'est plus concret<sup>42</sup>. En outre, ce phénomène conforte la thèse de Singerman<sup>43</sup> suivant laquelle au sein de tout champ de l'espace social égyptien, il existe des agents sociaux qui offrent des alternatives d'une manière « informelle » échappant du contrôle de l'État. En outre, chacune de ces contributions sociétales représente en soi un sous-champ social du champ éducatif.

L'éducation en Égypte ne demeure plus une prérogative exclusive de l'État. Il existe même des formes de *contribution sociétale* qui échappent totalement au contrôle étatique comme celle des « leçons privées ». Ceci a des implications sur l'évolution de la relation entre l'État et la société en Égypte : on est passé d'un État contrôlant tous les aspects de la vie sociale sous Nasser à un État favorisant la participation des autres acteurs tout en ayant la main haute sur leurs actions. Les *contributions sociétales* à l'éducation, dont l'action des associations, seront donc analysées dans le cadre et les enjeux de la politique de libéralisation économique adoptée par le gouvernement égyptien dès les années 1980.

## 2. L'intervention des associations en faveur de l'éducation : une « privatisation de l'éducation » ?

L'intervention des associations au champ éducatif est parfaitement intégrée au sein du système international contemporain : on constate une diminution du rôle de l'État et une influence plus importante des acteurs transnationaux, de même que celle des acteurs non-gouvernementaux nationaux<sup>44</sup>. La participation des associations dans le domaine de l'éducation est donc analysée dans le cadre des politiques néo-libérales des gouvernements des PVD dès les années 1980 et surtout à partir de la mise en place des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) entraînant le retrait de l'État de certains domaines. Dans le domaine de l'éducation, ces politiques se manifestent par ce qu'on appelle la « *privatisation de l'éducation* ». En définissant ces concepts et leurs enjeux, nous

---

<sup>42</sup> Pour savoir plus sur ce phénomène de « leçons privées », lire en titre d'exemple: HARTMANN Sarah, *op.cit.* et HERRERA Linda, « Éduquer la nation », *op.cit.*

<sup>43</sup> SINGERMAN Diane, *Avenues of participation. Family, Politics and networks in urban quarters of Cairo*, Princeton University Press, New Jersey, 1996, p. 269-272

<sup>44</sup> ABU-SADA Caroline, *op.cit.*, p. 14

pourrons mieux appréhender le contexte national et international permettant le développement de ce type de contribution en Égypte dès les années 1990.

Contrairement à la politique de domination étatique sur le développement économique dans les années 1960, le régime égyptien sous la présidence de Sadate dès la fin des années 1970 a mis en place une politique de libéralisation économique, « *la porte ouverte* », surtout à cause de la crise économique et financière après la guerre de 1973. L'économie égyptienne devient de plus en plus dépendante du système international : l'Égypte est le deuxième pays recevant des aides des États-Unis<sup>45</sup>. L'économie n'est plus basée sur la production mais surtout sur les rentes et la consommation. Cette politique a été accentuée par Moubarak en adoptant les Plans d'Ajustement Structurel au milieu des années 1980<sup>46</sup>. Ces réformes consistent à diminuer les subventions, annuler partiellement le contrôle sur les importations et privatiser les entreprises publiques<sup>47</sup>. La politique de la libéralisation économique égyptienne se caractérise par le fait qu'elle est le produit de pressions externes plutôt qu'une expression de demandes de réforme internes. En outre, c'est une politique qui remet en cause le secteur public : ses défenseurs accusent ce dernier d'être la source de tous les maux de l'Égypte<sup>48</sup>. Une politique exogène qui entraîne la diminution des dépenses publiques pour les secteurs des services sociaux surtout la santé et l'éducation. Ceci correspond au paradigme du « *retrait de l'État* ». Selon Kienle<sup>49</sup>, quand l'État se retire de la distribution (ou offre) de services comme l'éducation et la santé, d'autres acteurs non-étatiques interviennent pour remplir les lacunes surtout dans un contexte de croissance démographique qui rend l'État incapable de satisfaire les besoins de l'ensemble de la population. C'est dans la même logique que Bayat<sup>50</sup> explique l'augmentation du nombre d'ONG dans les pays de Moyen Orient : le retrait de l'État suite aux politiques libérales exige l'intervention d'autres acteurs pour combler les lacunes.

---

<sup>45</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 101

<sup>46</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 105

<sup>47</sup> KIENLE Eberhard, *A grand delusion: Democracy and economic reform in Egypt*, I.B. Tauris, London, 2001, p. 3

<sup>48</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 105-107

<sup>49</sup> KIENLE Eberhard, *A grand delusion, op.cit.*, p. 3

<sup>50</sup> BAYAT Asef, « Activism and social development in the Middle East », *International Journal of Middle East Studies*, 34 (2002), p. 16

Étant une des pratiques de la libéralisation économique, la privatisation se définit comme « *le transfert de responsabilités de l'État au secteur privé de l'économie* »<sup>51</sup>. Zajda<sup>52</sup>, en analysant les politiques de privatisation et de décentralisation de l'éducation dans les PVD, donnait une définition du concept de « la privatisation » de l'éducation : il s'agit du transfert du contrôle des services éducatifs des autorités étatiques aux acteurs non-gouvernementaux à but lucratif ou non lucratif. Elle se manifeste par une augmentation des écoles privées et une intervention des associations, dans le contexte d'un système éducatif en crise où l'État adopte des politiques économiques libérales. Ce qui correspond au contexte égyptien depuis les années 1990 jusqu'à maintenant. Les partisans de la privatisation de l'éducation mettent l'accent sur ses avantages économiques soit au niveau macro comme l'augmentation des investissements et la diminution de dépenses publiques ou au niveau micro la flexibilité et une meilleure qualité pour les usagers<sup>53</sup>. Néanmoins, la « privatisation de l'éducation », pratiquée dans un nombre de pays développés, notamment en Grande-Bretagne<sup>54</sup>, pose des problèmes dans les PVD. La privatisation de l'éducation surtout celle à but lucratif menace l'égalité des chances entre les citoyens, de même que la cohésion nationale<sup>55</sup>.

L'action des AFE en Égypte est analysée dans le cadre de la privatisation de l'éducation pour combler les lacunes entraînées par le retrait de l'État. Au niveau international, l'intervention des associations en faveur de l'éducation a été officiellement reconnue dès la Conférence Mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT), organisée par l'UNESCO et ayant lieu à Jomtien (Thaïlande) en 1990. Cette conférence a mis en place un cadre conceptuel et une formalisation des activités éducatives, qui, jusqu'à cette date, étaient instaurées sans concertation entre les bailleurs de fonds, les organisations internationales ou les associations locales. Les pays signataires de cette déclaration se sont engagés à faire les efforts nécessaires pour rendre l'enseignement primaire universel

---

<sup>51</sup> ZAJDA Joseph, « Décentralisation et privatisation dans l'éducation : le rôle de l'État », in Abdeljalil Akkari et Jean-Paul Payet, *Transformations des systèmes éducatifs dans les pays du Sud*, De Boeck Supérieur « Raisons éducatives », 2010, p. 42

<sup>52</sup> ZAJDA Joseph, *ibid.*, p. 42

<sup>53</sup> ZAJDA Joseph, *ibid.*, p. 43

<sup>54</sup> BREUILLARD Michèle et COLE Alistair, *op.cit.*, p. 22-24

<sup>55</sup> Savoir plus les enjeux de la privatisation de l'éducation dans les PVD, lire en titre d'exemple: ROSSKAM Ellen, « Introduction », in Dave Hill et Ellen Roskam, *The developing world and state education. Neoliberal Depredation and Egalitarian Alternatives*, Routledge, New York-London, 2009, p. 1-10 et ZAJDA Joseph, *op.cit.*

et réduire l'analphabétisme avant la fin de la décennie<sup>56</sup>. Elle a été suivie en 2000 par le Forum de Dakar qui a mis l'accent sur le rôle des ONG pour atteindre les Objectifs du Millénaire<sup>57</sup> concernant l'éducation<sup>58</sup>. Au niveau national égyptien, l'action des associations a été officiellement reconnue par l'État en 1999-2000 en fondant un Département des Associations au sein du MDE prenant en charge la coordination du partenariat entre les associations nationales et internationales d'une part et le ministère d'autre part. Une mesure similaire a été appliquée au Maroc : la création d'une Division de l'« éducation non-formelle » en 1998 pour prendre en charge la coordination entre les associations et le ministère dans le domaine de l'éducation<sup>59</sup>. Ces étapes correspondent aux politiques des institutions internationales financières influençant celles des PVD dès les années 1980.

Ce qui nous importe c'est que la « *privatisation de l'éducation* » sans but lucratif entre dans la logique du « *retrait de l'État* » entraînant théoriquement la diminution des capacités de l'État. Il n'a plus le monopole de certains secteurs dont celui de l'éducation. En outre, selon Hibou<sup>60</sup>, dans les PVD, et notamment dans les régimes autoritaires, le retrait de l'État ne signifie pas son affaiblissement mais une « *privatisation de l'État* ». Ce qui « *n'implique ni la perte de ses capacités de contrôle, ni sa cannibalisation par le privé, mais son redéploiement, la modification des modes de gouvernement sous l'effet des transformations nationales et internationale* »<sup>61</sup>. L'État égyptien, suite à ses politiques de libéralisation économique, se retire du domaine de l'éducation mais cela ne signifie pas sa disparition ou la diminution de son rôle et de son intervention. Le système éducatif égyptien demeure centralisé par les lois et les pratiques. Les discours des responsables sous Mubarak affirmaient que l'éducation est toujours la responsabilité de l'État: « *L'éducation vient directement sous la supervision de l'État, responsable d'assurer un minimum de socialisation et de maintenir la cohésion sociale* »<sup>62</sup>. Le domaine de l'éducation est monopolisé par l'État tout en permettant l'intervention

<sup>56</sup> LAMARKBI Nadia et LAFAYE DE MICHEAUX Elsa, *op.cit.*, p. 81

<sup>57</sup> Pour savoir plus sur les OMD, consulter : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

<sup>58</sup> BARLET Sandra et JAROUSSE Jean-Pierre, « Introduction. Les ONG et l'éducation dans le pays en développement », Dossier : Les ONG et l'éducation, *Revue internationale d'éducation Sèvres*, décembre 2011, p. 39

<sup>59</sup> LAMARKBI Nadia et LAFAYE DE MICHEAUX Elsa, *op.cit.*, p. 87

<sup>60</sup> HIBOU Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, Vol. 1. 1998, p. 152

<sup>61</sup> HIBOU Béatrice, *ibid.*, p. 152

<sup>62</sup> Plan National pour l'éducation Pour Tous (2002/2003 – 2015/2016), MDE de l'Égypte avec coordination de l'UNESCO, 2003, in, [http://doc.iiep.Unesco.org/cgi-bin/wwwi32.exe/%5Bin=epidoc1.in%5D/?t2000=021095/\(100\)](http://doc.iiep.Unesco.org/cgi-bin/wwwi32.exe/%5Bin=epidoc1.in%5D/?t2000=021095/(100))

d'autres acteurs dans certaines limites, principalement pour combler les lacunes. C'est ce que Herrera<sup>63</sup> a précisé sur la permission concédée aux acteurs internationaux, comme la Banque Mondiale et l'USAID<sup>64</sup>, d'intervenir dans le domaine de l'éducation « *tout en cherchant à préserver certains aspects de sa rhétorique populiste et de sa politique centralisée, rappelant l'ère socialiste* »<sup>65</sup>. C'est dans ce contexte que l'intervention des associations est analysée. Nous ne pouvons pas comprendre les enjeux sous-tendant l'action des associations sans analyser ceux liés au champ associatif égyptien.

La libéralisation économique suppose, selon les auteurs de la démocratisation, l'embourgeoisement de la société de même que la perte du monopole de l'État de certains secteurs du champ social. Les conséquences attendues seraient une pluralisation de la vie politique<sup>66</sup>. Ce qui suppose un libre exercice des droits et libertés fondamentales dont le droit d'association. Dans la prochaine section, nous discuterons les enjeux de cette théorie dans le contexte égyptien sous Moubarak en l'appliquant au sous-champ associatif égyptien intervenant en faveur de l'éducation.

---

<sup>63</sup> HERRERA Linda, « Éduquer la nation », *op.cit.*, p. 688

<sup>64</sup> COCHRAN Judith, *op.cit.*, p. 92

<sup>65</sup> HERRERA Linda, « Éduquer la nation », *op.cit.*, p. 688

<sup>66</sup> CATUSSE Myriam, *op.cit.*, p. 229-236

## **Deuxième Section : L'action des associations en faveur de l'éducation en Égypte dans les dynamiques du champ associatif égyptien**

L'augmentation du nombre des associations égyptiennes en général dans les années 1990 s'explique par plusieurs facteurs interdépendants : la politique de libéralisation économique du pays, la motivation des citoyens pour résoudre les problèmes de leur société dus au retrait de l'État et l'augmentation des flux de bailleurs de fonds destinés aux associations<sup>67</sup>. Comme Abu-Sadda<sup>68</sup> l'annonce, nous ne pouvons pas analyser l'action des associations sans analyser leurs rapports avec l'État, qui est en mutation continue. « *Il s'agit donc (...) de définir si et comment les acteurs associatifs se positionnent dans des logiques de concurrence, intermédiation ou subsidiarité face aux autorités politiques* »<sup>69</sup>. Établir une frontière définitive entre les autorités publiques et les associations est jugée difficile surtout dans un régime politique comme celui de l'Égypte sous Moubarak. Il combinait des éléments contradictoires : un régime autoritaire ayant des traits libéraux ou démocratiques non négligeables<sup>70</sup>. Cette contradiction est manifeste à tous les niveaux dont le champ associatif. C'est pourquoi nous commencerons par analyser les différentes dynamiques des rapports entre l'État et les associations égyptiennes avant d'analyser les caractéristiques du champ associatif égyptien en se concentrant sur celui investi en faveur de l'éducation. Nous terminerons cette section par la définition des différents types d'AFE en Égypte sur la base de leur rôle par rapport à celui de l'État.

### **1. Le rapport « ambivalent » aux associations sous le régime de Moubarak**

L'action des associations en Égypte, quelles que soient leurs activités, est réglementée par la loi 84 de 2002. Celle-ci réforme la fameuse loi 32 de 1964, héritée du régime de Nasser, qui régit l'action des associations pendant 38 ans et qui était perçue par

---

<sup>67</sup> Pour plus de détails sur les raisons de la renaissance du champ associatif égyptien dans les années 1990, voir à titre d'exemple : BAYAT (2002), BEN NAFISSA (2000, 2002, 2004), KANDIL (1998, 2000) et YACOUB (2011)

<sup>68</sup> ABU-SADA Caroline, *op.cit.*, p. 30

<sup>69</sup> ABU-SADA Caroline, *ibid.*

<sup>70</sup> KIENLE Eberhard, *A grand delusion, op.cit.*, p. 9

les activistes des ONG<sup>71</sup> et les auteurs<sup>72</sup> comme une loi restrictive, plaçant les associations sous la tutelle du ministère des affaires sociales (MAS) et limitant leur action. Elle entrerait parfaitement dans la logique de « *corporatisme d'État* » sur lequel s'appuyait le régime de Nasser. Selon Gobe (2006), « *le principal but de ce corporatisme était d'incorporer des groupes sociaux populaires dans des structures verticales de mobilisation au profit d'un projet national de développement se réclamant du socialisme.* »<sup>73</sup>.

Dès la fin des années 1990, la politique du gouvernement égyptien à l'égard des associations a évolué vers davantage de reconnaissance de leur rôle, ce qui s'est traduit par moins de restrictions et par des discours favorables. Ce changement de politique a été explicitement marqué suite au tremblement de terre de 1992 lors duquel les associations, surtout islamiques, sont intervenues massivement : le président de la République a salué leurs efforts dans un de ses discours<sup>74</sup>. L'expression de cette politique favorable s'est manifestée par un projet de réforme de la loi des associations en 1999, mais fut suspendue un an après par le Conseil Constitutionnel pour des raisons de procédures non-conformes à la Constitution. Les débats autour de cette loi ont mis en exergue la capacité mobilisatrice des associations pour manifester leur point de vue sur les réformes. Mais ils ont parallèlement révélé que le régime égyptien se considérait comme l'acteur le plus fort dans les négociations : la loi adoptée en 1999 ne correspondait pas aux recommandations des associations de la société civile<sup>75</sup>. Il en advint de même pour la réforme adoptée définitivement en juin 2002. Ceci explique pourquoi cette loi n'est pas considérée comme une avancée par rapport à l'ancienne de 1964 en ce qui concerne la liberté d'association et l'étendue de la sphère d'action des associations. Selon cette loi, les associations doivent s'enregistrer au préalable auprès du MAS après de longues procédures bureaucratiques. La loi circonscrit les domaines des activités des associations

---

<sup>71</sup> HASSAN Essam (dir), *Vers une loi démocratique pour libérer le travail associatif. Une étude juridique et empirique* (en arabe), Centre du Caire pour les Droits de L'Homme (CIHRS), 2009, 125 pages

<sup>72</sup> Voir à titre d'exemple : BEN NAFISSA (1998) et M. ABDEL RAHMAN (2004) et Al-A'AGATY (2011)

<sup>73</sup> GOBE Eric, « Corporatisme, syndicalisme et dépolitisation », in Elisabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Coll. U., Paris, 2006, p. 172

<sup>74</sup> KANDIL Amani, « The nonprofit sector in Egypt », in Helmut Anheier et Lester Salamon, *The non-profit sector in the developing world. A comparative analysis*, Manchester University Press, 1998, p. 149-151

<sup>75</sup> FOUAD Viviane, REF'AT Nadia et MORCOS Samir, « De l'inertie au mouvement. Étude du conflit autour de la loi relative aux associations », in Sarah Ben Nafissa, Nabil Abd Al-Fattah, Sari Hanafi et Carlos Minani (dir), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala (Paris) et CEDEJ (Le Caire), 2004, p. 160-163

et pose des contraintes sur les modes de financement, surtout ceux provenant de l'étranger. En outre, elle permet une ingérence des fonctionnaires du MAS dans la formation des conseils d'administration et des activités des associations : les associations doivent présenter un rapport sur la réunion de l'assemblée général au moins une fois par an. Enfin, les sanctions encourues en cas de violations de ces dispositions sont sévères<sup>76</sup>. Ainsi, la loi place les associations sous le contrôle d'une autorité sécuritaire, le MAS et ses fonctionnaires. Les associations sont sous la supervision de l'État. Selon l'étude faite par le CIHRS, en comparant cette loi aux autres lois d'associations dans des pays européens et arabes, la loi sur les associations égyptiennes fait partie des plus restrictives<sup>77</sup>. Un constat similaire a été établi par d'autres auteurs, comme Gusber<sup>78</sup>, considérant la loi sur les associations égyptiennes comme une des plus restrictives au monde, plaçant les associations sous le contrôle direct et exclusif de l'État.

La restriction de la sphère d'action des associations ne se situe pas seulement au niveau juridique mais aussi au niveau de la marge d'action de l'appareil exécutif, surtout des autorités sécuritaires. Au cours de nos entretiens, tous les dirigeants des associations ont souligné l'intervention de la *Sécurité* au moins une fois durant l'activité de l'association dès sa fondation. Selon la loi de 2002, l'enregistrement d'une association nécessite la présentation de certains documents au MAS et l'attente de deux mois. Si la réponse n'est pas négative, l'association est considérée comme enregistrée<sup>79</sup>. Selon nos enquêtés, ce délai vise à permettre le transfert des documents de l'association à la Sécurité d'État qui donnerait son avis sur les fondateurs et ses activités et autoriserait sa création ou non. L'intervention des autorités sécuritaires est plus explicite concernant l'octroi d'une autorisation pour obtenir un financement étranger. Selon la loi, l'association n'a pas le droit de bénéficier d'un financement étranger sans le consentement du ministre des Affaires Sociales<sup>80</sup>. Les procédures de cette accréditation passaient par la Sécurité d'État qui donnait la décision finale. Les associations actives dans le secteur de l'éducation en particulier ne peuvent pas avoir accès aux écoles

---

<sup>76</sup> Loi des associations de la République de l'Égypte no. 64 de 2002

<sup>77</sup> HASSAN Essam (dir), *op.cit.*, p. 22-45

<sup>78</sup> GUBSER Peter, «The impact of NGOs on state and non-state relations in the Middle East», *Middle East Policy*, vol. IX, no 1, March 2002, p. 141

<sup>79</sup> Article 6 de la loi des associations no. 64 de l'année 2002

<sup>80</sup> Article 17 de la loi des associations no. 64 de l'année 2002

publiques sans avoir implicitement la permission des autorités de sécurité<sup>81</sup>. Leur intervention est parfois explicite (visite à l'association et/ou appeler des fonctionnaires de l'association pour demander quelques questions) ou généralement implicite (délais d'attente long pour permettre leurs investigations et donner leur avis). Outre, cette intervention a été négligée par la majorité des chercheurs s'intéressant à l'action associative égyptienne, elle a été confirmée à plusieurs reprises pendant les entretiens. Ceci affirme la place centrale des autorités de sécurité dans les régimes arabes qui sont un des piliers de la légitimité de leur autoritarisme avant la vague de révolutions en 2011<sup>82</sup>. Nous reprenons ce que Fahmy<sup>83</sup> énonçait sur l'État égyptien sous Moubarak : « *La répression devint le seul moyen pour que l'État exécute ses politiques d'une part, et garantisse sa survie d'autre part. L'État égyptien est faible et continue à affaiblir les forces sociétales par une combinaison de coercition et corruption* »<sup>84</sup>. Dans son ouvrage *The Politics of Egypt. State-Society relationship*, Fahmy<sup>85</sup>, à partir de son analyse des relations État-Société en Égypte, faisait un rapprochement entre l'État en Égypte et le concept de l'État autoritaire bureaucratique d'O'donnell. Ce rapprochement a de même été opéré par Camau<sup>86</sup> dans son analyse du cas tunisien, qui se rapproche du cas égyptien. O'donnell<sup>87</sup>, se fondant sur le contexte des pays de l'Amérique Latine, définissait l'État autoritaire bureaucratique comme celui qui a atteint un stade avancé d'industrialisation, dans lequel les institutions sont dirigées par une bureaucratie composée de technocrates et de militaires ouverts au marché international. Il ajoutait, comme il est basé sur la répression et l'élimination de toute opposition ; il exclut tout secteur populaire engagé, où l'apathie politique est la règle dominante. En outre, à l'instar de Camau<sup>88</sup>, Fahmy démontrait à la fin de son étude que l'État en Égypte est un *État faible* mais aussi un *État force (Fierce State)* : l'État dans les pays arabes est *omniprésent* dans l'espace social

<sup>81</sup> Entretien avec Ayman Abdel Razek, directrice de département ministériel des associations au MDE dès 2011, 8 mai 2013

<sup>82</sup> Pour plus de détails, voir à titre d'exemple : FAHMY (2002), CAMAU (2003)

<sup>83</sup> FAHMY Ninette, *The Politics of Egypt. State-Society relationship*, Routledge Cruzon, London, 2002, p. 242-261

<sup>84</sup> FAHMY Ninette, *ibid.*, p. 225

<sup>85</sup> FAHMY Ninette, *ibid.*, p. 225-258

<sup>86</sup> CAMAU Michel et GEISSER Vincent, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po « Académique », 2003, p. 29-30

<sup>87</sup> O'DONNELL Guillerno, *Selected Essays on Authoritarianism and Democratization*, University of Notre Dame Press, Indiana, 1999, p. 37-39

<sup>88</sup> CAMAU Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », *op.cit.*, p. 42-44

surtout par la mobilisation de sa capacité coercitive mais reste « *faible* » compte tenu de ses capacités limitées tant en matière d'appropriation et d'affectation de ressources à la réalisation de ses propres fins que de régulation des comportements quotidiens des individus. »<sup>89</sup>. Selon Migdal<sup>90</sup>, qui a théorisé le concept de l'État faible/fort, un *État faible* est celui disposant de faible capacité de « *pénétrer la société, réguler les relations sociales, extraire et utiliser les ressources de manières déterminées* »<sup>91</sup>. Ainsi, la répression légitimée par le régime politique en place, se fait essentiellement par les appareils sécuritaires qui gagnaient plus de pouvoir sur tous les champs de l'espace social. En fait, les manifestants égyptiens en 2011 sont sortis le 25 janvier, jour de la fête de la police, pour exprimer leur colère envers le contrôle sécuritaire du régime égyptien. Mais la révolution de 2011 n'a pas mis fin aux traditions bureaucratiques autoritaires de l'État égyptien. Ce qui explique la continuité des pratiques de contrôle des autorités sécuritaires sur les associations jusqu'à 2013 : selon les dirigeants des associations interviewés, l'obtention des autorisations pour les financements étrangers est presque bloquée depuis la révolution<sup>92</sup>.

Le cadre d'action des associations en Égypte soutient l'argument de Kienle<sup>93</sup>, à savoir que la libéralisation économique dans les pays arabes n'entraîne pas la libéralisation politique. Définissant la libéralisation politique comme « *le développement et le renforcement des libertés positives (grosso modo, la participation des gouvernés à la prise des décisions les concernant) et négatives (les droits humains et les droits civiques)* »<sup>94</sup>, la démocratisation est une forme de la libéralisation politique induisant l'existence de libertés négatives comme celle de la liberté d'association<sup>95</sup>. Pour lui, la libéralisation économique dans le contexte de l'autoritarisme arabe entraîne plutôt une

---

<sup>89</sup> CAMAU Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », *op.cit.*, p. 43

<sup>90</sup> MIGDAL Joel, « Introduction: developing a state-in-society perspective », in Joel Migdal, Atul Kohli et Vivienne Shue, *State power and social forces. Domination and Transformation in the Third World*, Cambridge University Press, 1994, p. 1-34

<sup>91</sup> FAHMY Ninette, *op.cit.*, p. 253

<sup>92</sup> Cette remarque a été fournie à plusieurs reprises par la majorité des interviewés, nous la détaillerons au deuxième chapitre

<sup>93</sup> KIENLE Eberhard, « Libéralisation économique et délibéralisation politique : le nouveau visage de l'autoritarisme ? », in Olivier Dabène et al., *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle*, La Découverte « Recherches », Paris, 2008, p. 251-265

<sup>94</sup> KIENLE Eberhard, *ibid.*, p. 252

<sup>95</sup> KIENLE Eberhard, *A grand delusion, op.cit.*, p. 13

« *delibéralisation politique* ». Bayat<sup>96</sup> affirme que malgré l'espace que peut générer la faiblesse économique (retrait de l'État et incapacité à satisfaire les demandes de la population à cause des politiques de libéralisation économique), l'inefficacité politique des États le restreint. L'augmentation des associations, un des résultats des politiques de libéralisation économique en Égypte, n'entraîne pas une libéralisation respective de leurs modes de fonctionnement ou une autonomie par rapport aux autorités publiques. Le rôle joué par les associations de compensation des lacunes provoquées par la crise économique induisait le maintien l'autoritarisme : il empêche d'une manière ou d'une autre le soulèvement des défavorisés contre l'inefficacité économique du régime en place. Ben Nafissa<sup>97</sup> fait une analyse semblable dans le cas des mouvements sociaux et des discours sur la « promotion de la société civile » en Égypte : il y a eu certes un avènement des mouvements sociaux en 2005 mais parallèlement un renforcement de l'autoritarisme par des réformes constitutionnelles autoritaires et une dépolitisation de la société. Par contre, la sociologue a ajouté que cela ne signifie pas que la société égyptienne est soumise : il existe d'autres grilles d'analyse des régimes autoritaires que les approches normatives ne les évaluant qu'en termes de manques et de carences en comparaison aux démocraties occidentales<sup>98</sup>.

Ainsi le *retrait de l'État* en Égypte et la politique d'encouragement des associations dans différents domaines dont celui de l'éducation n'entraînent pas son affaiblissement ou la diminution de son contrôle sur la société mais son redéploiement<sup>99</sup> : « *d'une part, la reconnaissance effective des capacités du mouvement associatif à gérer la demande sociale, mais, d'autre part, la volonté de l'impulser par le haut et de le contrôler depuis le sommet* »<sup>100</sup>. Ce que Bianchi appelle « *unruly corporatism* » ou le corporatisme imprécis. Le régime égyptien sous Moubarak est situé entre le « *corporatisme d'État* » adopté par les États d'Amérique du Sud et le « *corporatisme sociétal* » des pays occidentaux: il a évité un niveau élevé de répression pour éliminer les

---

<sup>96</sup> BAYAT Asef, *op.cit.*, p.19

<sup>97</sup> BEN NEFISSA Sarah, « Les dynamiques sociales et politiques paradoxales de la promotion de la société civile en Egypte », in Anna Bozzo et Pierre-Jean Luizard, *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte « TAP / Islam et Société », Paris, 2011, p. 325-340

<sup>98</sup> BEN NEFISSA Sarah, *Ibid*, p. 336-339

<sup>99</sup> HIBOU Béatrice, *op.cit.*, p. 151-168

<sup>100</sup> SIGNOLES Aude, « Réforme de l'État et transformation de l'action publique. Analyse par les politiques publiques », in Elizabeth Picard (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 248

traits du pluralisme<sup>101</sup>. Ce qui importe aux régimes autoritaires est que les forces sociétales ne s'organisent pas pour former une élite politique susceptible de les contester ou de les concurrencer<sup>102</sup>. C'est pourquoi ils gardent toujours un rapport ambivalent, par le biais de lois et de l'appareil sécuritaire, aux associations leur donnant plus de pouvoir mais exerçant aussi plus de contrôle sur elles.

Le « non-alignement » sur un paradigme fixe et la combinaison de plusieurs traits différents (entre répression et libéralisation, démocratie et autoritarisme, corporatisme d'État et corporatisme sociétale) sont les caractéristiques principales du régime égyptien sous Moubarak. C'est la même logique que la « zone grise » de Camau<sup>103</sup> où les régimes autoritaires arabes se situent : ni démocratie ni autoritarisme. Selon lui, les syndromes de la « zone grise » « *ne consistent (...) que dans des actualisations contingentes des principaux éléments constitutifs d'un seul et même syndrome de l'autoritarisme (...) : la limitation du pluralisme et la dépolitisation des citoyens* »<sup>104</sup>; auxquels il ajoute un type de *leadership* individualisé entraînant une primauté de l'exécutif et une « *faible teneur idéologique* ». La politique du régime égyptien sous Moubarak envers les associations s'inscrivait dans cette zone et donc se caractérisait par l'ambiguïté et l'imprécision : c'est une politique de l'entre-deux située à la fois entre une tradition « corporatiste » héritée de Nasser et une politique de « libéralisme » favorisant la participation des associations dans certains domaines en compensation des absences étatiques. Le régime donne une marge de liberté relative aux associations tout en contrôlant les règles du jeu. Malgré l'apparence démocratique, c'était un régime autoritaire qui limitait la liberté de ses citoyens. De même, malgré l'apparente soumission, le milieu associatif, avec cette marge de liberté relative, s'est considéré progressivement comme un lieu « alternatif » de participation des citoyens à la vie publique. Il permet aux citoyens de participer à des activités pour améliorer les conditions de vie détériorées mais aussi pour influencer l'action publique. Ce cadre d'action des associations et leur place par rapport au régime politique nous permettent d'analyser plus profondément les règles de jeu du champ associatif en Égypte en se concentrant sur celles œuvrant en faveur de l'éducation.

---

<sup>101</sup> BIANCH Robert, *Unruly Corporatism. Associational Life in Twentieth-Century Egypt*, Oxford University Press, New York, 1989, p. 20

<sup>102</sup> GOBE Eric, *op.cit.*, p. 192

<sup>103</sup> CAMAU Michel et GEISSER Vincent, *op.cit.*, p. 36

<sup>104</sup> CAMAU Michel et GEISSER Vincent, *ibid.*, p. 39

## 2. La spécificité du sous-champ associatif œuvrant en faveur de l'éducation?

Comme le contexte encadrant leur action, les associations égyptiennes ont des caractéristiques différentes : « parapubliques » mais aussi espace « alternatif » pour la participation des citoyens, élitiste mais visant les défavorisés. À partir de l'analyse des caractéristiques du champ associatif égyptien, nous dessinerons celles des associations à visée éducative.

Le poids que pèsent les autorités publiques sur les associations se manifeste dans leur fonctionnement. Ben Nafissa<sup>105</sup> désigne les associations dans le monde arabe comme des associations « para-administratives » ou parapubliques. Autrement dit, leurs responsables entretiennent des relations directes et étroites avec les autorités publiques. La manifestation extrême de cette pratique est la désignation d'un fonctionnaire du ministère dans le conseil d'administration de l'association. Cette pratique a été observée surtout dans les années 1990 au niveau des petites associations rurales<sup>106</sup>, contrairement aux associations créées après 2002. Or, « entretenir des relations étroites » avec les administrations et les fonctionnaires se pose comme une obligation pour les responsables des associations et c'est une des caractéristiques de l'espace associatif égyptien. Elle facilite les procédures bureaucratiques posées comme contraintes à l'action des associations. Ceci renvoie aux pratiques clientélistes, une des caractéristiques de régime politique de Moubarak. Cette pratique est observée au niveau des associations en faveur de l'éducation, comme nous allons le détailler dans les chapitres suivants.

Malgré l'impact du contrôle étatique sur les associations, leur émergence due à la politique libérale du régime en place, et le maintien de son caractère autoritaire, les associations (ONG) se considèrent comme un espace d'émergence d'une sorte de militantisme « alternatif » à l'action politique. Le contexte autoritaire ferme les canaux d'expression politique démocratique, entraînant davantage d'engagement dans la sphère associative. Cela ne signifie pas forcément une politisation des associations car l'engagement associatif a plusieurs degrés : du simple engagement pour offrir un service

---

<sup>105</sup> BEN NAFISSA Sarah « Introduction. ONG et gouvernance dans le monde arabe : l'enjeu démocratique », in Sarah Ben Nafissa, Nabil Abd Al-Fattah, Sari Hanafi et Carlos Minani (dir), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala (Paris) et CEDEJ (Le Caire), 2004, p. 16

<sup>106</sup> YACOUB Milad, « Associations, ONG et développement », in Vincent Battesti et François Ireton, *L'Égypte au présent, Inventaire d'une société avant révolution*, Sindbad-Actes Sud (coll. Bibliothèque arabe), Paris, 2011, p. 396

aux défavorisés ou défendre une cause, à l'utilisation de l'espace associatif comme un espace où se réfugient les anciens militants politiques ou se forment des nouveaux<sup>107</sup>, en passant par la participation à la formulation de la politique publique par le biais de partenariat avec les autorités publiques. Chacun de ces degrés est présent avec des nuances dans tous les domaines d'action des associations en Égypte. Ce phénomène est désigné par l'« alternative associative ». Camau<sup>108</sup> a analysé ce concept dans le contexte égyptien mais dans le cadre des causalités et des problématiques de la démocratisation. Par contre, dans le cadre de cette étude, l'« alternative associative » est le fait que les citoyens trouvent dans la participation au sein des associations un moyen de participation active à l'espace public dans un contexte autoritaire fermant les canaux de la participation démocratique entendue au sens conventionnel (élections et partis politiques). Autrement dit, le fait même de s'engager dans les associations est considéré, dans le contexte des pays arabes, comme un moyen de « *social activism* » (militantisme social)<sup>109</sup>. Droz-Vincent<sup>110</sup> a ainsi montré comment les sociétés arabes ne sont pas entièrement soumises au contrôle de l'État, comment elles sont des sociétés actives, dont les rapports au pouvoir ont évolué progressivement pour pouvoir renverser les têtes de ces régimes en 2011. Ceci contredit l'analyse de Fahmy<sup>111</sup> suivant laquelle la société égyptienne est faible suite à l'affaiblissement de l'État et que le seul moyen pour changer les rapports de force de la relation État-Société en Égypte est de renforcer les pressions externes pour plus de démocratisation et libéralisation économique.

Dans le domaine de l'éducation, considéré comme un service à offrir, les associations se considèrent plutôt comme un espace d'engagement associatif. Parfois elles essaient d'influencer des politiques publiques et sont rarement un espace de formation de militants politiques. En interrogeant les dirigeants des associations en question sur leur appartenance politique, la plupart affirmait qu'ils n'appartiennent à

---

<sup>107</sup> « Les associations du monde arabe sont souvent le lieu d'émergence et de construction de notabilités politiques. Cette donnée n'est pas seulement propre aux leaderships islamistes. Les associations sont un moyen d'élargir des bases d'influences qui peuvent servir en tant que plateformes électorales et politiques. », Source : BEN NAFISSA Sarah, « Associations et ONG dans le monde arabe. Vers la mise en place d'une problématique », in Sarah Ben Nafissa et Sari Hanafi, *Pouvoirs et Associations dans le Monde Arabe*, CNRS Editions, Paris, 2002, p. 25

<sup>108</sup> CAMAU Michel, « Sociétés civiles « réelles » et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2002/2 Vol. 9, p. 213-232

<sup>109</sup> BAYAT Asef, *op.cit.*, p. 23

<sup>110</sup> DROZ-VINCENT Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? », *Humanitaire*, 20 | Automne/hiver 2008, in <http://humanitaire.revues.org/344>

<sup>111</sup> FAHMY Ninette, *op.cit.* p. 255-261

aucun parti politique. Parfois les règles de l'association interdisent même qu'un membre du conseil de l'administration en soit membre, c'est le cas de *Misr Al-Kheir* en titre d'exemple. Nous avons remarqué qu'ils tendent à affirmer que les associations sont apolitiques et qu'elles n'interviennent pas dans le jeu politique. En revanche, au regard du profil sociologique<sup>112</sup> des interviewés, de leur critique du régime Moubarak et de leur propension à vouloir influencer les politiques publiques, cela semble contradictoire. Les vingt<sup>113</sup> leaders égyptiens des associations et des initiatives interviewés ont tous exprimé leur accord avec les manifestations de 2011 ; dont treize en ont participé pendant les premiers 18 jours, trois étaient membres de partis politiques ou mouvements sociaux opposés avant la révolution et deux autres ont devenu membres à deux partis politiques créés après la révolution<sup>114</sup>. La majorité a choisi de s'engager dans des associations plutôt que dans des partis politiques. Certains ont même exprimé une méfiance en leur demandant s'ils appartiennent à des partis politiques ou non. Ils répondent : « *je n'appartiens pas à aucun parti politique* » comme si c'est un atout de ne pas l'être. Ce qui correspond à la caractéristique accordée aux associations égyptiennes en général même si elles essayent de traiter des sujets politiques comme les droits de l'Homme. Elles insistent sur leur caractère « apolitique » pour échapper à la répression des appareils d'État<sup>115</sup>. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas d'associations dans le domaine de l'éducation qui se considèrent comme un refuge pour les militants politiques. Qu'il s'agisse du domaine éducatif ou d'un autre, les associations à référence « islamique » et de plaidoyer (*advocacy*) sont représentatives des associations relativement « politisées » au champ associatif égyptien. Ces deux cas regroupent respectivement les militants des Frères Musulmans (FM) et les anciens militants de gauche<sup>116</sup>, pour échapper au contrôle répressif du régime sur les modes de participation politique. Dans les régimes autoritaires, être un militant associatif est plus toléré que d'être un militant politique<sup>117</sup>. Donc les associations en faveur de l'éducation représentent plutôt une « alternative »

---

<sup>112</sup> Pour plus de détails, voir le profil sociologique des interviewés, Annexe 7, p. 152-157

<sup>113</sup> Nous avons fait vingt-un entretiens mais il y a un qui a été fait avec une allemande que nous ne le prenons pas en compte ici

<sup>114</sup> Pour plus de détails, voir le profil sociologique des interviewés, *ibid.*

<sup>115</sup> CAMAU Michel, « Sociétés civiles « réelles » et téléologie de la démocratisation », *op.cit.*, p. 230

<sup>116</sup> EL KHAWAGA Dina, « Chapitre 7. La génération seventies en Égypte. La société civile comme répertoire d'action alternatif », in Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Presses de Sciences Po « Académique », Paris, 2003 p. 271-292.

<sup>117</sup> DROZ-VINCENT Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? », *op.cit.*

pour s'engager socialement, dans un contexte politique fermé, qu'un espace où échappent les militants politiques de la répression de régime Moubarak. Être un moyen de « *social activism* » ne signifie pas pour autant que les associations en Égypte sont considérées comme une base de mobilisation active et solidaire citoyenne, surtout à cause de leur caractère élitiste<sup>118</sup>.

Qu'elles soient contrôlées par les fonctionnaires publics ou un espace alternatif de participation citoyenne, les associations à visée éducative, comme la majorité des associations égyptiennes, sont composées de membres issus des classes supérieures. Selon Ben Nafissa, la création des associations en Égypte est surtout un phénomène des classes moyennes supérieures<sup>119</sup>. « *En effet, la fondation des associations est favorisée par le pourcentage élevé de diplômés universitaires ; néanmoins, l'illettrisme et tous les principaux indicateurs sociaux qui sont assez médiocres (les niveaux scolaires par gouvernorats, la couverture en services sociaux de base, le chômage) découragent l'établissement des associations.* »<sup>120</sup>. Cette fraction privilégiée du champ associatif égyptien conforte les théories émises par les responsables du programme Johns Hopkins<sup>121</sup>, considérant le développement de la classe moyenne éduquée comme un facteur favorisant le développement du « troisième secteur »<sup>122</sup>. Cet « élitisme » se manifeste également au niveau spatial : le phénomène associatif égyptien est surtout urbain. Le milieu rural compte seulement 35% des associations tandis que le Caire seule en comporte 25%<sup>123</sup>. Cet « élitisme spatial » est lié à celui des leaders des associations : il est beaucoup plus aisé pour les citoyens davantage instruits et proches de l'administration de créer des associations. Les associations du secteur éducatif n'échappent pas à cette caractéristique soit au niveau de la formation de leurs leaders soit au niveau spatial. Il

---

<sup>118</sup> BEN NAFISSA Sarah, « Associations et ONG dans le monde arabe. Vers la mise en place d'une problématique », in Sarah Ben Nafissa et Sari Hanafi, *Pouvoirs et Associations dans le Monde Arabe*, CNRS Éditions, Paris, 2002, p. 25

<sup>119</sup> BEN NAFISSA Sarah, « ONG, gouvernance et développement dans le monde arabe », papier de discussion de table ronde « *ONG et gouvernance dans le monde arabe* » organisé par le programme MOST de l'UNESCO, Caire, mars 2000, in <http://www.Unesco.org/most/nefissa.htm>

<sup>120</sup> BEN NAFISSA Sarah, « ONG, gouvernance et développement dans le monde arabe », *ibid*

<sup>121</sup> Un programme de recherche à l'Université de Manchester (États-Unis) spécialisé aux recherches sur les ONG et les associations dans le monde. Il a publié un nombre des études dont deux étaient prises en compte au sein de cette étude : *The International Classification of Non profit Organizations* (1996) et *The Non profit sector in the Developing World* (1998)

<sup>122</sup> ANHEIER Helmut et SALAMON Lester, « Conclusion: towards an understanding of the nonprofit sector in the developing world », in Helmut ANHEIER et Lester SALAMON, *The non-profit sector in the developing world. A comparative analysis*, Manchester University Press, 1998, p. 358

<sup>123</sup> YACOUB Milad, *op.cit.*, p. 400

ressort des entretiens que les leaders de ces associations appartiennent à la classe moyenne supérieure : ils ont des diplômes universitaires, ont parfois même poursuivi leurs études à l'étranger. Parmi les vingt leaders égyptiens interviewés, dix-neuf ont une licence soit d'une université publique ou privée ; dont quatre ayant un master, deux ayant un doctorat et cinq ayant leurs diplômes (surtout master) à l'étranger ou y ont vécu pour travailler<sup>124</sup>. Cette donnée se considère comme un capital, au sens de Bourdieu ; du champ associatif: les acteurs au sein de ce champ appartiennent à des classes « dominantes » de l'espace social. Cela se manifeste concrètement : la bonne formation de ces leaders associatifs leur permet d'entretenir des relations avec les acteurs internationaux surtout pour le soutien financier. Au niveau national, entretenir des « bonnes » relations avec les autorités publiques est positivement lié à l'appartenance aux classes sociales aisées. Plus le dirigeant est d'une classe sociale aisée, plus son capital social est large, plus il est respecté par les autorités publiques. Ceci facilite les procédures. Cette règle est appliquée explicitement dans le cas de *Misr Al-Kheir*. Le fait d'être une association créée par des notables de la société égyptienne, ayant des relations directes avec les ministres des gouvernements successifs, rend ses activités stables et les procédures bureaucratiques plus faciles. Cela ne signifie pas pour autant que le régime de Moubarak ne se méfie pas de l'influence d'une telle association : les appareils sécuritaires y ont désigné un officier comme fonctionnaire, qui est parti après la révolution avec l'accord des dirigeants de l'association : « *nous savions qu'il était de services secrets pour que nous soyons sous leurs yeux, mais cela ne nous a pas gênée, ce qui nous importe est la réalisation de nos activités* »<sup>125</sup>. Ceci met en évidence le fait que l'origine aisée des membres de l'association n'a pas empêché l'exercice d'un contrôle étatique sur cette dernière.

Pour mieux comprendre les interactions entre les autorités publiques et les associations, il convient de ne pas appréhender le champ associatif comme un champ homogène. En effet, il existe différents types d'associations selon différents critères, voire une évolution des typologies.

---

<sup>124</sup> Pour plus de détails, voir le profil sociologique des interviewés, Annexe 7, p. 152-157

<sup>125</sup> Entretien avec Alaa Idris, co-fondateur et directeur exécutif de la section de Savoir de *Misr Al-Kheir*, 20 avril 2013

Premièrement, il existe une distinction administrative, selon le statut juridique de l'association : association ou fondation<sup>126</sup>. Cette distinction aide à comprendre le choix des leaders dans les années 2000 à enregistrer l'organisation comme une « fondation » plutôt qu'une « association », parce que le statut juridique de la première permet plus d'autonomie par rapport au MAS surtout au niveau du financement et de l'administration de l'organisation. Mais cette distinction reste institutionnelle et ne permet pas de comprendre les différentes composantes du champ associatif égyptien. Deuxièmement, il existe une distinction selon les domaines d'activités. Mais elle n'est pas précise parce que le champ associatif égyptien est polyvalent : les associations ne sont pas spécialisées mais font des activités dans plusieurs domaines en même temps<sup>127</sup>. C'est ce qui est observable pour les associations en question dans cette étude : la majorité a des activités dans d'autres domaines que l'éducation.

En outre, plusieurs auteurs ont instauré différentes classifications des associations en Égypte et dans le Monde Arabe<sup>128</sup>. Nous adoptons celle qui est fondée sur le rôle des associations, qui distingue entre les associations de services et celles « de plaidoyer ». C'est une classification au niveau macro : nous pouvons classer sous chaque catégorie d'autres types d'associations selon différents critères comme l'appartenance politique ou le domaine d'activité. En outre, elle donne une vue générale de l'évolution de la sphère associative égyptienne.

Traditionnellement les associations égyptiennes étaient créées par des notables pour offrir des services et porter assistance aux plus défavorisés dans le cadre de la charité inspirée des règles de la religion chrétienne ou islamique. La place de la religion est primordiale dans le champ associatif égyptien surtout dans le domaine des services<sup>129</sup>. C'est la racine de ce qu'on appelle aujourd'hui, les « associations de services ». Ce sont les associations offrant des services, surtout dans le domaine de la santé et de l'éducation, pour les défavorisés dans les zones rurales ou urbaines. Elles ont généralement une inspiration religieuse. Ces associations sont les plus nombreuses dans le champ associatif

---

<sup>126</sup> Précisions sur la loi des associations no. 64 de 2002, Annexe 3, p. 138

<sup>127</sup> YACOUB Milad, *op.cit.*, p. 389

<sup>128</sup> Pour plus de détails, voir à titre d'exemple : KANDIL (1989), BAYAT (2002), CAMAU (2002), BEN NAFISSA (2004) et M. ABDEL RAHMAN (2004)

<sup>129</sup> Pour plus de détails, voir à titre d'exemple : ANHEIER et SALAMON (1998) et BEN NAFISSA (2000)

égyptien<sup>130</sup>. Parmi cette catégorie, il existe de grandes associations détenant une source importante de bénévoles et de financement stable, notamment celles qui sont fondées sur la charité. C'est au sein de cette catégorie qu'on classifie la majorité des associations « islamiques » créées massivement dans les années 1990 et qui sont liées à des groupes politisés comme les FM. Récemment, il y a eu une évolution au sein des associations : elles amorcent un processus de sécularisation. Les nouvelles associations qui se créent pour offrir des services adoptent les logiques de « développement des communautés » plutôt que les logiques de charité<sup>131</sup>. De moins en moins d'associations se forment sur des bases religieuses comme celles qui se sont développées jusqu'à la fin des années 1990. Sur le plan des relations avec les autorités publiques, c'est ce type d'associations qui a été encouragé dès les années 1990 : on remarque à cette époque une vague permissive pour les associations offrant des services complémentaires à l'État<sup>132</sup>. Traditionnellement, ces associations disposent de sources internes de financement<sup>133</sup>, perçoivent des aides du gouvernement ou des donations individuelles ou émanant d'entreprises privées faisant œuvre de charité<sup>134</sup>. Néanmoins, récemment, avec l'introduction de l'approche par le « développement » dans leur travail et l'augmentation des flux d'argent des bailleurs de fonds, beaucoup se basent surtout sur le financement étranger. Ce qui rend, dans certains cas, leurs relations avec les autorités publiques tendues du fait de la longueur des procédures pour obtenir l'autorisation nécessaire et au regard du problème principal des associations en Égypte qui est le manque de ressources financières<sup>135</sup>.

La relation des associations de plaidoyer avec les autorités publiques est de nature conflictuelle. Les premières associations de plaidoyer sont apparues dès la fin des années 1980 et leur rôle n'a cessé de s'accroître surtout dans les années 1990. Ces rapports conflictuels s'expliquent essentiellement par le caractère politique des causes défendues. Selon Camau, ces associations « *se fixent comme objectif la défense de causes qui peuvent être qualifiées de « politiques » au sens où elles ont trait au fonctionnement et*

---

<sup>130</sup> BEN NAFISSA Sarah, « ONG, gouvernance et développement dans le monde arabe », *op.cit.*

<sup>131</sup> CAMAU Michel, « Sociétés civiles « réelles » et téléologie de la démocratisation », *op.cit.*, p. 230

<sup>132</sup> FOUAD Viviane, REF'AT Nadia et MORCOS Samir, *op.cit.*, p. 147

<sup>133</sup> M. ABDEL RAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 177-185

<sup>134</sup> BEN NAFISSA Sarah, « ONG, gouvernance et développement dans le monde arabe », *op.cit.*

<sup>135</sup> BEN NAFISSA Sarah, « Associations et ONG dans le monde arabe », *op.cit.*, p. 19-23

aux orientations de l'ordre politique : les droits de l'homme, la condition féminine, l'environnement, la «transparence» »<sup>136</sup>. Elles sont moins nombreuses que les associations de services mais elles attirent plus l'attention tant des chercheurs pour leur approche « politisée » dans le contexte autoritaire égyptien<sup>137</sup> que des bailleurs de fond internationaux qui sont leur seule source de financement. Leurs activités n'attirent pas les donations des citoyens ou celles des entreprises égyptiennes car elles n'entrent pas dans la logique de charité<sup>138</sup>. La dépendance au financement étranger est un élément à prendre en compte pour expliquer la relation tendue avec les autorités publiques. Ces associations, comme les associations islamiques, se considèrent comme une « résistance » au contrôle des autorités publiques exercé sur le champ associatif égyptien<sup>139</sup>.

Les AFE ne se considèrent pas comme une exception au sein de ce champ. Elles représentent les différents rapports de pouvoir existant au sein du champ associatif égyptien dans leur complexité et leur ambiguïté. Comme la plupart des associations égyptiennes, celles agissant en faveur de l'éducation sont élitistes et pèsent sur elles les mêmes contraintes administratives. Malgré cela s'engager en faveur de l'éducation est considéré comme une sorte de militantisme pour changer la situation détériorée de celle-ci dans un contexte autoritaire de retrait de l'État. Classées comme des associations de services, cela n'a pas empêché pour autant l'émergence de nouveaux types d'associations à visée éducative, considérées comme une « résistance » aux modes traditionnels de l'engagement associatif dans ce domaine.

### 3. Les différentes vagues associatives engagées au champ éducatif

Comme le champ associatif égyptien global, celui en faveur de l'éducation n'est pas homogène. Différents critères existent pour classer ces associations en Égypte: le rôle, les activités, la taille et le lieu d'intervention. La voie traditionnelle est d'offrir l'éducation en tant que service, par différentes modalités, aux défavorisés. Mais de

---

<sup>136</sup> CAMAU Michel, « Sociétés civiles « réelles » et téléologie de la démocratisation », *op.cit.*, p. 227

<sup>137</sup> ABU-SADA Caroline, *op.cit.*, p. 22-23

<sup>138</sup> BEN NAFISSA Sarah, « ONG, gouvernance et développement dans le monde arabe », *op.cit.*

<sup>139</sup> M. ABDEL RAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 136-138

nouvelles générations d'associations, pas seulement en Égypte mais au niveau international, introduisent le plaidoyer dans le domaine de l'éducation<sup>140</sup>. En outre, dans le domaine même de l'offre éducative comme service, nous observons de nouvelles modalités par rapport aux modalités traditionnelles. Ces associations peuvent se classer selon plusieurs critères : le type d'éducation offerte, les fondateurs, leur orientation et le lieu de leurs activités. Nous choisissons de les classer selon leur rôle dans l'éducation par rapport à celui de l'État en se basant sur la typologie adoptée pour le secteur associatif en général. Selon ce critère, nous distinguons trois types d'associations : rôle complémentaire, parallèle et de plaidoyer. Cette typologie se rapproche de celle d'Adel Badr, le fondateur d'une des organisations de plaidoyer en faveur de l'éducation : celles menant des activités de charité, celles de plaidoyer et d'autres entre les deux<sup>141</sup>. Mais cette classification ignore les associations ayant un rôle parallèle, qui sont récentes dans ce champ associatif.

Les associations ayant un rôle complémentaire représentent la voie traditionnelle et le pilier principal de l'engagement associatif en faveur de l'éducation. Elles offrent des services qui comblent le désengagement étatique, c'est pourquoi elles exercent un rôle complémentaire à celui de l'État. Elles agissent majoritairement au sein des écoles publiques ou avec l'accord de ministère. Elles sont les seules à être reconnues par l'État comme des associations agissant dans le domaine de l'éducation. Leurs services s'étendent de la construction de nouvelles écoles soit publiques soit communautaires, jusqu'à des modules de formation pour les professeurs des écoles publiques ou des cours pour les élèves. Certaines associations classées dans cette catégorie ont été créées dès les années 1940. Au sein de cette catégorie, nous pouvons classer les associations selon leur appartenance confessionnelle. Les plus anciennes associations relevant de cette catégorie avaient une inspiration religieuse claire, musulmane ou chrétienne. En revanche, les nouvelles associations créées dans les années 2000, même si elles sont influencées par la religion, se déclarent séculaires. C'est le cas de *Misr Al-Kheir* et *Sona'a Al-Haya*. Parmi leurs fondateurs il y a un homme de religion : Ali Goma'a, le *Mufti* et Amr Khaled, un prêcheur musulman. Les interviewés de ces deux associations ont insisté sur le fait que

---

<sup>140</sup> BARLET Sandra et JAROUSSE Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 43-44

<sup>141</sup> Entretien avec Adel Badr, coordinateur général de la coalition égyptienne de l'Éducation pour Tous et co-fondateur de l'ASRE, 15 mai 2013

l'association offre des services, est ouverte à tous les Égyptiens, et qu'ils essayent de se distinguer de leurs fondateurs religieux pour ne pas revêtir un caractère « religieux ». C'est la même tendance dans certaines associations chrétiennes, surtout les grandes, pour éviter d'être en conflit avec les communautés locales ou l'État<sup>142</sup>. Le cas de l'Association de la Haute Égypte (AHE) en est une excellente illustration : le conseil de l'administration a changé de Pères Jésuites pour inclure des hommes non religieux dès les années 1970 et a supprimé tout signe d'appartenance chrétienne dans le nom de l'association pour insister sur le caractère laïc de l'association. Au sein de cette catégorie, on observe une évolution des approches adoptées par les associations : on est passé d'une offre de service éducatif fondée sur la charité à une stratégie de développement et des méthodes bien définies pour influencer les politiques publiques dans le cadre permis par un régime politique autoritaire.

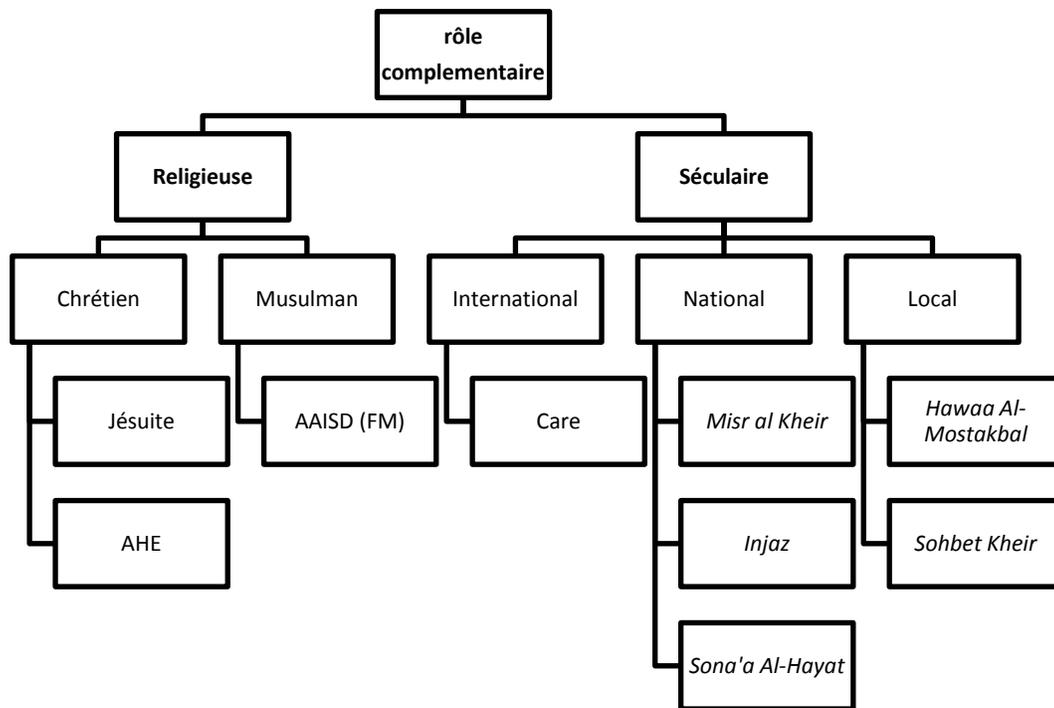


Schéma 2 : Les types d'associations ayant un rôle complémentaire en l'appliquant à notre échantillon

De nouveaux modes d'engagement associatif se développent au sein du champ éducatif soit en changeant complètement leur trajectoire d'action soit en adoptant de

<sup>142</sup> M. ABDEL RAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 144-146

nouvelles méthodes. Les associations de plaidoyer en faveur de l'éducation se considèrent porteuses d'une nouvelle approche de l'éducation : elles considèrent l'éducation comme un droit plus qu'un service. Elles travaillent sur les politiques publiques éducatives et ont comme but d'influencer la prise de décision. On en compte à peu près cinq seulement en Égypte<sup>143</sup>. Elles datent de 2005 et ne sont pas de grande taille. Leur relation avec l'État est moins conflictuelle que les autres associations de plaidoyer mais plus que les associations ayant un rôle complémentaire ou même parallèle.

En outre, dans les années 2000, de nouvelles méthodes sont apparues pour offrir des services éducatifs en Égypte. Les leaders de ces associations ne cherchent pas à combler directement les lacunes du système éducatif formel mais ils travaillent en parallèle de celui-ci. Ils ne visent pas à réformer le système éducatif en Égypte en intervenant d'une manière directe dans les écoles ou en entretenant une relation directe avec le ministère. Mais ils se concentrent sur des activités qui développent les capacités personnelles et la pensée critique des enfants. Ces associations adoptent de nouvelles méthodes d'éducation comme celles de *Montessori*<sup>144</sup> ou l'éducation par l'art. Elles ne sont pas considérées par le MDE comme des organisations à visée éducative car elles n'exercent pas d'activités dans les écoles publiques. Elles ne sont pas nombreuses et on remarque que leurs fondateurs ou ceux qui y travaillent sont surtout jeunes et adoptent une structure interne plus souple que celles des associations ayant un rôle complémentaire.

Il faut préciser que cette classification n'est pas statique. Il y a des chevauchements entre les différentes catégories. Il y a des associations qui associent la délivrance de services, le travail de remise en cause des politiques publiques éducatives et d'influence sur la prise de décision. De même, il y a des associations ayant en principe un rôle parallèle mais qui interviennent parfois dans des écoles publiques.

Plus récemment, nous observons que l'engagement dans le domaine de l'éducation, surtout parmi les jeunes, tend à proposer des « alternatives » au système

---

<sup>143</sup> Entretien avec Adel Badr, ASRE, 15 mai 2013

<sup>144</sup> Méthode d'éducation dite ouverte, par rapport aux méthodes dites fermées ou traditionnelles, telle que l'enseignement mutuel. Sa pédagogie, fondée par Marie Montessori (médecin et pédagogue) repose sur l'éducation sensorielle de l'enfant. Cette méthode est de plus en plus présente dans les crèches dites « de riches » en Égypte mais il y a aussi des associations qui l'adoptent avec les enfants de milieux défavorisés ; source : Entretien télévisé avec un des professeurs d'*Alwan w Awtar - Les problèmes de l'éducation en Égypte*, chaîne de télévision ON TV, Caïre, 20 avril 2013, in [https://www.youtube.com/watch?feature=player\\_embedded&v=zZCVlKbM20w](https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=zZCVlKbM20w)

éducatif gouvernemental : ni complémentaire ni parallèle. Cela se fait essentiellement par le biais des initiatives d'un petit groupe de jeunes et pas en s'organisant dans une association.

Dans les chapitres suivants, nous analyserons l'action des différents types d'associations engagées dans le secteur de l'éducation en Égypte dans le cadre des débats soulevés dans ce chapitre. À partir de l'analyse des activités des AFE, en se fondant sur les entretiens, nous analyserons les déterminants de l'interaction entre les autorités publiques et ces associations durant la dernière décennie de Moubarak et juste après la révolution.

**Deuxième chapitre :**

**La trajectoire traditionnelle de  
l'action associative du champ  
éducatif**

## Deuxième chapitre

### La trajectoire traditionnelle de l'action associative du champ éducatif

La majorité des associations agissant en faveur de l'éducation en Égypte sont des associations ayant un rôle complémentaire à celui de l'État. Elles constituent le socle principal de l'engagement associatif en faveur de l'éducation. Ces associations sont de différents types, tailles et activités. Comme nous n'adoptons pas l'approche monolithique, nous nous intéresserons plutôt à l'analyse des tendances principales de cette trajectoire d'action en nous concentrant sur la relation avec les autorités publiques dans le cadre du régime autoritaire.

Les projets de ces associations visent à résoudre les dysfonctionnements du système éducatif formel, touchant surtout les enfants des familles pauvres. Ils sont classifiés selon trois axes principaux. Le premier concerne la non-accessibilité des enfants à l'école du fait soit de l'absence physique d'écoles soit des mauvaises conditions socio-économiques des familles. Le deuxième axe touche la qualité du processus éducatif qui n'offre pas les capacités nécessaires aux enfants et entraîne l'analphabétisme. Ceci nous mène au troisième problème affectant l'éducation en Égypte qui est le taux élevé d'analphabétisme, résultant de deux premiers problèmes. Le schéma suivant présente les activités mises en place par les associations pour résoudre les problèmes de l'éducation en Égypte :

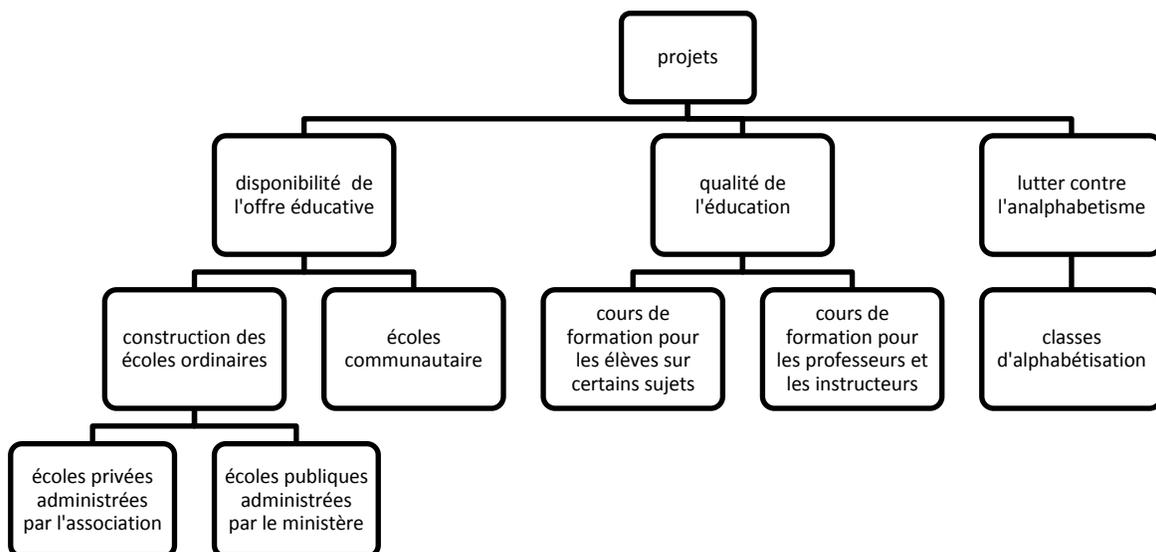


Schéma 1 : Classification des projets des associations selon les trois problèmes principaux de l'éducation en Égypte

Ces associations appartiennent aux associations de services, qui sont considérées par les chercheurs comme étant encouragées par les autorités publiques sous Moubarak pour leur rôle complémentaire à celui de l'État<sup>1</sup>. Ceci se manifeste au sein du champ éducatif par l'élargissement de la sphère d'action des associations de réaliser des projets d' « éducation non-formelle » - le domaine classique de l'intervention des associations en faveur de l'éducation au niveau international - à ceux liés directement à l'éducation formelle. Ceci nous conduit à nous questionner sur les manifestations de l'autoritarisme du régime politique et sur son impact sur la sphère d'action de ces associations. Avant d'analyser les enjeux relationnels avec les autorités publiques, nous nous intéresserons aux projets des associations dans leur évolution de l'éducation non-formelle à l'éducation formelle.

### **Première section : Offrir « une éducation non-formelle » : un rôle reconnu aux associations**

Suite à la conférence de Jomtien en 1990, l'éducation non-formelle comme type d'acquisition de connaissances s'est développée dans les années 1990, offerte par les gouvernements d'États-membres de l'Unesco, les organisations internationales et les ONG. L'éducation non-formelle se différencie de l'éducation formelle qu'est l'enseignement offert par les établissements publics et privés placés sous la tutelle du MDE. La première, offerte à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements formels, vise « à pallier les faiblesses de l'éducation formelle : son inaccessibilité dans les régions rurales reculées et dans les pays confrontés à une crise du système éducatif formel »<sup>2</sup>.

En Égypte, nous distinguons trois projets d'éducation non-formelle : les activités pour lutter contre l'analphabétisme, les écoles communautaires et les activités menées au sein des écoles pour les élèves. Chacun relève de différentes dynamiques relationnelles entre les associations et les autorités publiques.

---

<sup>1</sup> FOUAD Viviane, REF'AT Nadia et MORCOS Samir, *op.cit.*, p. 147

<sup>2</sup> BHUKUTH Augendra et GUÉRIN Isabelle, « Quelle éducation pour les enfants travailleurs dans l'industrie de la briqueterie en Inde ? », *Mondes en développement*, 2005/4 no 132, p. 102-103

## 1. Les classes d'alphabétisation, un « attrape tout » de l'action associative

L'analphabétisme représente un des problèmes traditionnels voire historiques de l'Égypte. Le taux d'analphabétisme le plus faible a été atteint en 2011 : 26.1% ce qui correspond à 17 millions de personnes<sup>3</sup> dont 61% sont des femmes<sup>4</sup>. L'analphabétisme est calculé pour les personnes âgées de plus de 15 ans. Cette catégorie d'âge est divisée en deux : les jeunes entre 15 et 34 ans et les adultes qui ont plus de 34 ans<sup>5</sup>. Il y a deux millions de jeunes analphabètes en Égypte dont 61% sont des femmes. Les taux les plus élevés d'analphabétisme se trouvent dans les gouvernorats de la Haute Égypte<sup>6</sup>.

« Lutter contre l'analphabétisme » est une prérogative de l'État mais aussi des acteurs sociétaux. Selon l'article 21 de la constitution de 1971: « *lutter contre l'analphabétisme est un devoir national pour toutes les catégories du peuple égyptien* ». Autrement dit, l'intervention des associations dans ce domaine est légalisée, reconnue, voire encouragée par les autorités publiques. C'est un des domaines les plus investis par les associations en Égypte. Selon l'étude d'Azza Ali<sup>7</sup> fondée sur des entretiens avec un grand nombre d'associations, certaines d'entre elles ont eu des programmes de lutte contre l'analphabétisme dès les années 1970. En outre, certaines associations comme Caritas<sup>8</sup> sont des spécialistes dans ce domaine : ouverture de 1000 classes d'alphabétisation dans 7 gouvernorats, développement de programmes scolaires et formations des professeurs dans ce domaine<sup>9</sup>. Il n'y a pas de statistiques précises sur le nombre d'associations ayant des classes d'alphabétisation. Mais au regard de nos entretiens, toutes les associations ayant un rôle complémentaire de l'État ont ouvert des classes d'alphabétisation à un moment donné quelle que soit leur taille, leur appartenance confessionnelle et politique, ou leur lieu d'action.

---

<sup>3</sup> « CAPMAS: diminution de pourcentage d'analphabétisme en Égypte pour atteindre 26.1% », *Al Shorouk*, 8/9/2012, in <http://www.shorouknews.com/news/view.aspx?cdate=08092012&id=ad645e38-9222-43cc-8a9f-1eff3d089494>

<sup>4</sup> « Adult and Youth literacy, 1990-2015. Analysis of data on 41 selected countries », Rapport de L'institut de statistiques de l'UNESCO, 2012, p.18

<sup>5</sup> Rapport annuel de suivi de l'éducation pour tous 2012, UNESCO, 2012

<sup>6</sup> « CAPMAS: diminution de pourcentage d'analphabétisme en Égypte pour atteindre 26.1% », *op.cit.*

<sup>7</sup> ALI Azza, « Lutte contre l'analphabétisme : une lutte inachevée » (en arabe), *Al-Ahram*, 1/10/2006, in <http://digital.ahram.org.eg/articles.aspx?Serial=937552&eid=1372>

<sup>8</sup> Caritas est une confédération mondiale de 164 organisations catholiques. Elle travaille en Égypte comme une ONG avec plusieurs partenaires internationaux sur des programmes d'aide sociale. Parmi ses activités, des projets en matière de santé et d'alphabétisation et des plans de micro-finance pour permettre aux populations de retrouver leur autonomie, source site-Internet : <http://www.caritas.org/frworldmap/mona/egypt.html>

<sup>9</sup> ALI Azza, *op.cit.*

L'État ne s'est pas retiré de ce domaine surtout que l'alphabétisation de la population est considérée comme une des prérogatives principales des gouvernements au niveau international. L'Unesco a affirmé cette obligation à plusieurs reprises<sup>10</sup>. En 1989, Moubarak a adopté un décret présidentiel pour créer une Agence générale de l'éducation des adultes et lutter contre l'analphabétisme (AEA). Selon ce décret, l'agence est responsable de la planification de la lutte contre l'analphabétisme, de la coordination et du suivi des projets dirigés par d'autres acteurs sociaux dans ce domaine<sup>11</sup>. De même, il y a eu des initiatives gouvernementales, encadrées par l'AEA comme celle de 2003 lancée par Moubarak<sup>12</sup>.

Selon Azza Ali, les contributions des associations sont plus effectives que celles des autorités publiques<sup>13</sup>. Cela s'explique notamment par les avantages relatifs des ONG par rapport à l'État : elles sont de petites tailles par rapport à l'État, moins rigides sur le plan administratif, plus nombreuses, et agissent en contact direct avec les communautés locales. Ce qui a conduit l'AEA à déléguer une de ces prérogatives, la livraison des certificats aux élèves de classes d'alphabétisation qu'ils sont capables de lire et d'écrire, à certaines associations travaillant au niveau national comme *Al Gameea Al-Sharaie* (GS)<sup>14</sup> et l'Organisation copte évangélique pour les services sociaux (CEOS)<sup>15</sup>. En outre, parfois, les autorités publiques vont jusqu'à demander à certaines associations de conduire des projets de lutte contre l'analphabétisme : c'est le cas du projet de *Misr Al-Kheir*<sup>16</sup>. Le fait que les associations aient la liberté de choisir le cursus enseigné révèle qu'il s'agit bien d'un domaine ouvert à l'action associative. Il y a un cursus proposé par l'AEA mais il n'est pas obligatoire : les associations utilisent des cursus reconnus au

---

<sup>10</sup> En se basant sur mon stage à la section de l'éducation non-formelle à l'UNESCO, entre 2003 et 2013 était une décennie pour l'alphabétisation, les États-membres étaient appelés à envoyer des rapports de ce qui a été fait à cet égard, l'alphabétisation est toujours un enjeu principal pour l'organisation internationale

<sup>11</sup> ALI Azza, *op.cit.*

<sup>12</sup> C'est une initiative qui consiste à utiliser les nouveaux diplômés à donner des cours d'alphabétisation aux analphabètes mais l'initiative n'a pas eu les résultats attendus, source : ALI Azza, *op.cit.*

<sup>13</sup> ALI Azza, *op.cit.*

<sup>14</sup> *AlGameea Al-Sharaie* se considère comme une de premières associations islamiques, créée en 1912, elle agit dans plusieurs domaines en se basant sur les principes de charité islamique, site internet de l'association : <http://alshareyah.com/>

<sup>15</sup> Une association chrétienne créée en 1950 qui a un programme de lutte contre l'analphabétisme dès sa création en 1950, site internet de l'association : <http://www.ceoss-eg.org/>

<sup>16</sup> Entretien avec Nashwa Ayoub, responsable de programme de l'éducation à *Misr Al-Kheir*, 9 mai 2013

niveau international comme celui de Paulo Freire<sup>17</sup> ou développent des cursus spécifiques comme celui construit par les bénévoles de *Sona'a Al-Haya*<sup>18</sup>.

Après la révolution, l'objectif de l'éradication de l'analphabétisme prend plus d'ampleur au niveau juridique et pratique. Selon la constitution de 2012, « *l'État est responsable de la mise en place d'un plan pour éradiquer l'analphabétisme à tous les âges, hommes et femmes ; et a le devoir de veiller à son application avec la participation de la société pendant 10 ans à partir de la date de validation de la constitution* »<sup>19</sup>. Cependant, avant même le vote de la constitution, *Sona'a Al-Haya* a lancé le projet *A'alm Kowa* (Savoir est une puissance), en partenariat avec l'AEA, le CEOS, et financé par la fondation Vodafone<sup>20</sup>, celle-ci visant à éradiquer l'analphabétisme des 17 millions d'Égyptiens d'ici 2015. La première phase a été achevée dans neuf gouvernorats par l'alphabétisation de 92 000 personnes. C'est un projet qui a été accompagné par une grande campagne télévisée et a mobilisé 15 000 bénévoles.

Les cours d'alphabétisation étant une des activités les plus répandues des associations égyptiennes, ils s'éloignent de la sphère d'influence directe de l'État au champ éducatif, qu'est l'école publique. En outre, ils entrent parfaitement dans la logique de retrait de l'État : ils aident à diminuer le nombre d'analphabètes, qui est une des prérogatives des États sur le plan international avant d'être précisé dans la constitution. Le contrôle des autorités publiques dans ce domaine n'est pas strict : celles-ci permettent à un grand nombre d'associations de mener leurs activités et même en leur donnant la liberté de choisir le cursus enseigné et parfois en leur déléguant le droit de délivrer les certificats. Si la relation entre les associations et les autorités publiques, dans le cas des cours d'alphabétisation, est marquée par la coopération, elle va jusqu'au partenariat dans le cas des écoles communautaires.

---

<sup>17</sup> Pédagogue brésilien dont son ouvrage « *Pédagogie de l'oppression* » se considère comme une nouvelle approche de l'éducation dans les milieux pauvres (plus de détails sur sa théorie : 3<sup>ème</sup> chapitre, 2<sup>ème</sup> section, p. 108). Il est un programme d'alphabétisation développé et inspiré de la théorie de Freire se basant sur la libération des pauvres analphabètes et le concept de leur donner le pouvoir. Ce programme est développé en Égypte par Caritas sous le nom « *Apprend, Libère Toi* » et est adoptée par plusieurs associations.

<sup>18</sup> Un cursus proche de l'environnement des analphabètes et construit par les bénévoles de *Sona'a Al-Haya* (Bâtisseurs de la vie), il est appelé « *Bâtis ta vie* ».

<sup>19</sup> Article 61 de la Constitution d'Égypte de 2012

<sup>20</sup> Fondation liée à l'entreprise de téléphones portables britannique installée en Égypte Vodafone pour faire des projets de développement dans le cadre de responsabilité sociale des entreprises

## 2. Les écoles communautaires : un prototype de partenariat entre l'État et les associations

Les projets destinés aux enfants qui sortent des écoles publiques, *out of school children*, sont typiquement des projets d'éducation non-formelle. Parmi les projets les plus connus, au niveau international comme en Égypte, il y a celui de l'école communautaire (*Community schools* ou *one-class schools* ou *girls-friendly schools*). Le pourcentage des enfants égyptiens entre 6 et 18 ans qui ne sont jamais allés à l'école ou qui ont été déscolarisés avant de finir leur éducation de base est de 8.1%, ce qui est équivalent à 2,8 millions d'enfants. Selon l'Unicef, qui a lancé une campagne contre le phénomène de déscolarisation en janvier-février 2013, à peu près 5 millions d'enfants ont quitté l'école pendant l'année scolaire 2010-2011, dont 76% sont des filles<sup>21</sup>. La plupart d'entre eux viennent des familles pauvres et des milieux ruraux situés en périphérie des villes (les bidonvilles)<sup>22</sup> ou dans les villages, surtout en Haute Égypte. Le taux le plus élevé de déscolarisation est observé dans deux gouvernorats du Sud (Assiut et Minya)<sup>23</sup> en notant qu'Assiut est le gouvernorat le plus pauvre d'Égypte selon CAPMAS<sup>24</sup>. Les raisons de cette déscolarisation varient selon trois déterminants interdépendants : l'école, la famille et l'enfant<sup>25</sup>.

Les écoles communautaires, un projet originellement proposé par l'UNICEF au gouvernement égyptien en 1992, sont des « mini-écoles » composées d'une classe où un enseignant donne des cours aux enfants appartenant à des groupes d'âge différents. Les premières écoles communautaires ont été créées à Assiut en 1992, leur nombre s'est élevé à 201 écoles en 1999-2000 pour atteindre 5020 écoles en 2012<sup>26</sup>. La fin des études dans ces écoles permet aux enfants de passer au cycle préparatoire des écoles ordinaires de l'État : autrement dit, ils finissent leurs études dans l'école communautaire et passent les examens du cycle primaire dans les écoles ordinaires pour avoir accès au cycle

---

<sup>21</sup> Page officielle de l'UNICEF Égypte sur Facebook, *ibid*.

<sup>22</sup> Les constructions illicites à la périphérie de grandes villes surtout le Caire, faites par des immigrés des autres gouvernorats surtout d'Haute Égypte, ils comptent 12 millions d'habitants selon Amnesty International, *in* <http://t.co/pVhOWhK35w>

<sup>23</sup> Page officielle de l'UNICEF Égypte sur Facebook, *op.cit*.

<sup>24</sup> Organisme central de mobilisation publique et des statistiques de l'Égypte

<sup>25</sup> Plus de détails sur les raisons de la sortie des enfants des écoles publiques en Égypte, Annexe 4, p. 139

<sup>26</sup> « Soutien de la participation sociétale pour l'éducation en Égypte » (en arabe), Unicef et Conseil Arabe de l'Enfance et le Développement, 2013, p. 36-37

préparatoire. Ceci a rendu nécessaire la création d'un département au sein du MDE pour gérer les affaires liées à ces écoles, le Département de l'Éducation Communautaire. Ce département est responsable de la gestion des écoles communautaires en Égypte notamment en ce qui concerne la rémunération des enseignants, le pilotage du suivi scolaire, le matériel pédagogique et les examens. Les écoles communautaires sont un type de projet qui a été réalisé par les organisations de l'ONU dans plusieurs pays comme le Yémen ou le Soudan, donc ce n'est pas un modèle propre à l'Égypte mais cela ne retire rien au fait que les chercheurs (égyptiens ou étrangers) le considèrent comme un modèle de succès en Égypte.

Ce projet est considéré comme un prototype de partenariat entre les autorités publiques sous Moubarak et les acteurs non-gouvernementaux : chaque acteur a un rôle précis complémentaire au rôle de l'autre acteur. Il n'y a pas de concurrence entre eux mais une coordination et une coopération. Aux premières phases de la mise en œuvre du projet, l'Unicef a développé le modèle de l'école en dispensant des formations aux enseignants, offrant les instruments nécessaires aux élèves et l'ameublement des écoles. Quant au ministère, il participe avec l'Unicef à l'administration, à la rémunération des enseignants, fournit le matériel pédagogique et les soins sanitaires pour les enfants<sup>27</sup>. Or, le projet était fondé sur la contribution des associations locales: elles participent en fournissant les locaux et en participant à la gestion de l'école. Selon Poisson<sup>28</sup> ce projet a entraîné une mobilisation de la communauté locale de trois manières. La première est la mobilisation des ressources de la communauté : comme nous l'avons déjà mentionné, il s'agit de trouver un espace pour la classe. Dans certains cas, ce sont les chefs de la communauté (comme le maire du village) qui acceptent d'attribuer un local pour la classe comme une pièce connectée à la mosquée, un centre communautaire, une maison ou même un terrain pour construire la classe. La deuxième manière est la participation des membres de la communauté locale à la gestion de certaines de ces écoles par le biais des associations locales. En outre, dans plusieurs cas, ce sont les membres de la communauté qui prennent en charge la formation des enseignants, autrement dit les professeurs déjà présents dans la communauté forment les enseignants de l'école communautaire.

---

<sup>27</sup> « Soutien de la participation sociétale pour l'éducation en Égypte », *op.cit.*, p. 37

<sup>28</sup> POISSON Muriel, *Stratégies pour les jeunes défavorisés. État des lieux dans la région arabe*, Institut international de planification de l'éducation, UNESCO, Paris, 1999, p.73-74

L'idée fondamentale sur laquelle est fondé le modèle des écoles communautaires est celle de la flexibilité. L'objectif est d'instaurer une école de petite taille pour faciliter son ouverture dans n'importe quel environnement : dans une mosquée, une église, la maison d'un des habitants ou une salle dans un centre communautaire. Elle est placée dans la communauté même, ce qui la rend plus proche des enfants et encourage les parents à les y envoyer, notamment les filles. C'est ce qui s'est passé dans le bidonville d'*Istabl Antar*<sup>29</sup>. Initialement l'école publique élémentaire la plus proche était à plusieurs kilomètres de ce lieu situé en montagne, ce qui contraignait les enfants à suivre une route difficile pour atteindre l'école<sup>30</sup>. C'est pourquoi l'association *Sohbet Kheir*, comme d'autres associations, a ouvert une école communautaire sur la montagne. De même, c'est le cas des écoles d'AHE, ouvertes même avant l'adoption du projet par le ministère, dans les villages éloignés et marginalisés des gouvernorats de la Haute Égypte<sup>31</sup>. En outre, la présence d'enfants d'âges différents dans la même classe vise à permettre à ceux qui n'ont pas achevé leur études ou qui n'ont pas été scolarisés avant 14 ans d'avoir accès à l'éducation. Le programme enseigné dans ces écoles est validé par le ministère mais il diffère de celui enseigné dans les écoles ordinaires : il est moins rigide, plus interactif, adapté aux différents âges des enfants réunis dans la même classe, ainsi qu'à la communauté et à la culture de l'enfant<sup>32</sup>.

C'est pourquoi ce projet a été adopté par plusieurs associations de différents types, de différentes tailles et dans toute l'Égypte. Les leaders associatifs jugent ce projet efficace en ce qu'il résout le problème crucial de l'éducation avec une approche innovante encouragée par l'État et les bailleurs de fond internationaux. Prenons comme exemple *Misr Al-Kheir* (MK) : cette association de grande taille a choisi d'adopter ce projet et le considère comme central dans son programme consacré à l'éducation. Selon Alaa Idris (co-fondateur et directeur exécutif de la section de savoir à l'association), ce projet « *résout deux problèmes : la disponibilité et la fuite des enfants de l'école. L'école*

---

<sup>29</sup> Bidonville cairote située sur une partie de la montagne de *Mokkatam* au Sud de Caire : un quartier très pauvre, peuplée, les conditions sanitaires et économiques sont détériorées, les maisons sont mal équipées, il y a plusieurs associations qui travaillent sur le développement de ce bidonville sur plusieurs aspects; de l'observation de la chercheuse suite à plusieurs visites du bidonville entre 2010 et 2013

<sup>30</sup> Observation de chercheur suite à plusieurs visites à l'association et le bidonville en 2012-2013

<sup>31</sup> Entretien avec Dina Raouf, Vice-Directeur exécutif de financement et relations externes de l'Association de Haute Égypte (*Gamyiat Al-Sayeed*), 21 mai 2013

<sup>32</sup> ZAALOUK Malak, *The Pedagogy of the empowerment. Community Schools as a Social Movement in Egypt*, AUC Press, Caire, 2006, p. 40-41

*communautaire accepte des enfants jusqu'à 14 ans pour avoir accès au cycle primaire, tandis que l'école publique jusqu'à 9 ans seulement. De plus la construction des écoles communautaires ne coûte pas chère et les méthodes d'enseignement sont innovatrices»<sup>33</sup>.*

L'association a pris en charge l'administration de 400 écoles, placées auparavant sous la direction de l'Unicef, et a l'intention de prendre encore en charge 600 écoles et d'en construire 1000 nouvelles. MK a la responsabilité de garantir aux enseignants une rémunération plus attractive que le salaire «symbolique» versé par le ministère et d'assurer leur formation. Les responsables de la fondation ont été en contact avec Malak Zaalouk, professeur à l'Université Américaine du Caire, spécialiste de la question éducative en Égypte et notamment du modèle d'école communautaire, afin de développer les critères de qualité de ce modèle pour qu'il soit plus durable et plus influent dans la réforme du système éducatif en Égypte<sup>34</sup>. De plus, MK a lancé une série d'écoles préparatoires pour les élèves sortant des écoles communautaires, ce qui est le premier projet de ce type en Égypte<sup>35</sup>.

Le modèle de l'école communautaire, malgré la place du MDE comme acteur principal, demeure un projet qui échappe au contrôle direct centralisé exercé par le ministère sur les écoles publiques. De plus, les responsables d'un tel projet jouissent d'une autonomie relative par rapport à leurs équivalents dans les écoles publiques. Ceci est corroboré par les propos de la fondatrice de l'association *Sohbet Kheir* : « *Ce que nous devons au ministère est quatre heures par jour où le cursus accrédité est enseigné mais nous travaillons pour neuf heures. Pour le ministère, il faut qu'il y ait un enseignant et un carnet de professeur mais il n'a rien à faire avec la méthode d'enseignement.* »<sup>36</sup> Autrement dit, les associations jouissent d'une marge d'autonomie leur permettant d'ajouter des cours et des formations au cursus officiel. Il s'agit notamment de cours développant les capacités personnelles et professionnelles des enfants, à savoir des cours d'art, de langue, ainsi qu'une formation en artisanat rémunérée pour encourager leurs parents à les envoyer à l'école. C'est le cas de l'école de *Sohbet Kheir*, de même que les

---

<sup>33</sup> Entretien avec Alaa Idris, *Misr Al-kheir*, 20 avril 2013

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Entretien avec Walid Ahmed, Directeur de départements des Initiatives et Disponibilité dans le programme de l'éducation à *Misr Al-Kheir*, 9 mai 2013

<sup>36</sup> Entretien avec Ghada Gabr, co-fondatrice de *Sohbet Kheir* et directrice de projet de « Rêve d'Istabl Antar », 17 avril 2013

écoles administrées par l'AHE. Ce qui n'est pas le cas des écoles publiques : leurs directeurs n'ont pas cette marge d'autonomie. De plus l'intervention des associations dans leurs établissements pour offrir de telles formations est davantage contrôlée.

Selon Zaalouk<sup>37</sup>, le modèle des écoles communautaires en Égypte satisfait certaines conditions de ce qu'elle appelle le « *education social movement* » (mouvement social en faveur de l'éducation): c'est un projet qui représente un modèle pédagogique basé sur la participation des élèves, la flexibilité et l'adaptation aux environnements locaux. Cependant, il adopte une approche innovatrice de l'éducation par rapport à l'approche en vigueur dans le système éducatif formel<sup>38</sup>. En outre, les écoles communautaires mobilisent les communautés locales, comme nous l'avons déjà montré. De plus, c'est un projet qui a permis une relation particulière entre les autorités publiques et les acteurs non-gouvernementaux surtout les associations, qui dépassent le stade de la coordination pour aller jusqu'à la coopération, voire des formes de partenariat. Ce modèle permet d'alléger le poids des responsabilités de l'État concernant la déscolarisation tout lui permettant de jouer son rôle d'encadrement et d'accréditation des projets, autrement dit sans renoncer complètement à leur contrôle. De même, il offre une marge d'autonomie aux associations en ce qui concerne la mise en œuvre des projets. Ce n'est pas le cas pour d'autres projets éducatifs comme les activités au sein des écoles publiques.

### 3. Des activités au sein des écoles : un degré plus élevé de partenariat ?

Les projets de l'éducation non-formelle ne se limitent pas aux projets faits hors de l'école publique. Celle-ci, comme pilier principal du système éducatif formel, n'est ouverte traditionnellement qu'aux fonctionnaires publics. Il n'est pas permis aux acteurs externes, individus ou associations, d'intervenir au sein des écoles publiques sans l'accréditation et l'accord du MDE. Cependant avec le dysfonctionnement du processus éducatif au sein de l'école, principalement en ce qui concerne les aspects qualitatifs et le rôle plus important des associations dans les années 1990, de plus en plus de projets financés par les bailleurs de fonds internationaux visent les écoles publiques par le biais

---

<sup>37</sup> ZAALOUK Malak, *op.cit.*, p. 9-10

<sup>38</sup> ZAALOUK Malak, *ibid.*, p. 21

des associations nationales dans le but de développer les capacités personnelles des élèves. Autrement dit, ils comblent les lacunes de la « mauvaise » qualité de l'éducation offerte par le MDE. Selon Herrera<sup>39</sup>, les *outputs* (les « résultats ») du système éducatif égyptien- l'analphabétisme des jeunes, le chômage, les violations des droits de l'homme et même l'extrémisme religieux - montrent une faible qualité de l'enseignement. Or, la qualité de l'enseignement est déterminée par l'interaction entre plusieurs facteurs : l'environnement scolaire, les programmes scolaires et les compétences des professeurs<sup>40</sup>. Le niveau de la qualité de l'éducation de base en Égypte est parmi les plus bas dans le monde (L'Égypte occupe le rang 137 sur 144 pays)<sup>41</sup>. Ce sont les élèves qui subissent les effets d'une faible qualité de l'éducation : ils n'acquièrent pas certaines compétences indispensables sur les plans personnel, académique et professionnel.

Les associations dispensent des formations qui ne sont pas offertes par le cursus formel. Pour leurs responsables, ces formations sont indispensables pour les élèves. Il y a des projets qui se concentrent sur les valeurs de la citoyenneté : les droits et les devoirs des citoyens. D'autres visent à développer les capacités d'expression personnelle des élèves : savoir s'exprimer et présenter des idées sur un support écrit, oral et électronique. En outre, il y a des projets qui ont pour objectif de les préparer à la vie professionnelle en leur offrant des formations techniques dans le domaine économique ou artisanal. Ces projets ne visent pas à réformer le cursus formel, mais à le compléter.

Avant la création du Département des Associations au sein du MDE en 1999-2000, les écoles publiques n'étaient pas ouvertes aux associations. Pour réaliser de tels projets, il fallait signer un protocole direct avec le ministre pour avoir accès à l'école<sup>42</sup>. La création du département, à la suite de la demande combinée de dix associations engagées dans des projets éducatifs, eut comme but principal le renforcement des liens de partenariat entre les associations et le MDE. Une des prérogatives du département consiste à fournir les autorisations nécessaires aux associations pour mener des projets au

---

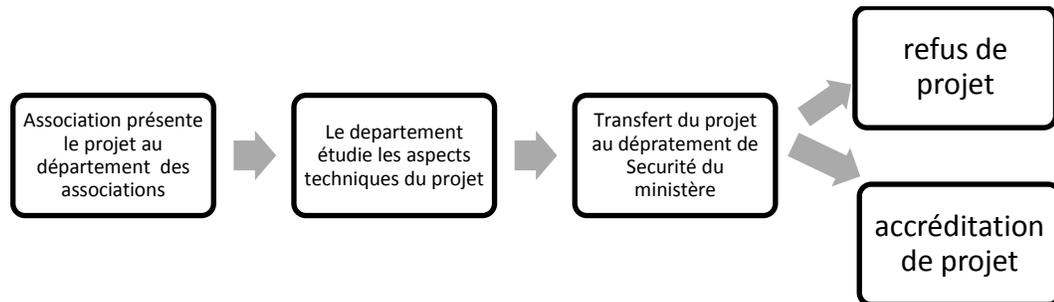
<sup>39</sup> HERRERA Linda, « Éduquer la nation », *op.cit.*, p. 690

<sup>40</sup> « Une éducation de qualité pour tous », rapport de l'Unicef, avril 2002, p. 9-11

<sup>41</sup> « Le rapport global de la compétitivité : l'Égypte occupe le dernier rang pour la qualité de l'éducation de base », *Al-Masry Al-Youm*, 7/9/2013, in <http://www.almasryalyoum.com/node/2098031>

<sup>42</sup> Entretien avec Amira Hussein, Manageur des Initiatives dans le programme d'éducation de *Care International*, 14 mai 2013

sein des écoles. Une procédure d'autorisation à plusieurs étapes a été instaurée par le département, ce qui évite les relations directes avec le ministre et son cabinet :



**Schéma 2 : Processus d'autorisation des projets du département des associations du MDE**

Selon ce schéma, c'est le département de la sécurité qui détient la décision finale de refus ou d'autorisation du projet. Cependant, ce n'est pas la décision du département des associations basée sur les aspects techniques du projet qui a le plus de valeur. Les leaders associatifs ayant des projets au sein des écoles de notre échantillon de recherche évoquaient leurs difficultés pour obtenir l'aval des autorités. Asham, directeur des programmes éducatifs de l'association de Jésuites (Minya), qualifie le processus d'habilitation par le département des associations de « *labyrinthe* », surtout pour les associations dans les provinces. Les associations présentent les documents nécessaires et attendent des mois pour pouvoir mettre en œuvre le projet. Le retard, selon les leaders associatifs et même la responsable du département des associations, est provoqué par le département de sécurité. L'intervention des autorités de sécurité est critiquée par tous les leaders des associations. La présidente de *Hawaa Al-Mostakbal* a déclaré durant une conférence organisée par son association et regroupant les leaders de plusieurs associations du champ éducatif, qu'« *entrer dans les écoles est très difficile, comme si nous allions entrer au paradis* »<sup>43</sup>.

L'habilitation est encore plus difficile à obtenir si le projet est financé par un donateur étranger : les procédures imposées par le département de la sécurité sont plus longues pour « *s'assurer des intentions de ce donateur étranger* »<sup>44</sup>, comme l'affirme la directrice du département des associations. De plus, il est indispensable d'obtenir

<sup>43</sup> Intervention d'Ikbal Al-Samalousy, présidente de conseil d'administration de *Hawaa Al-Mostakbal*, conférence de « Les associations et la qualité de l'éducation en Égypte. Partenaires pour construire la personnalité de nos enfants », Le Caire, 29 avril 2013

<sup>44</sup> Entretien avec Ayman Abdel Razek, directrice de la direction des associations au Ministère de l'Éducation dès 2011, 8 mai 2013

l'accord des responsables du MAS quant au financement étranger. Ce dernier est considéré comme la source principale de financement de ce type de projets, mais aussi pour les associations égyptiennes en général. Il est considéré, par les enquêtés mais aussi par M. Abdel Rahman<sup>45</sup>, comme un des principaux facteurs de tensions dans la relation entre les associations et l'État. Les autorités, en insistant pour tout savoir sur le financement étranger des associations, en fait un outil efficace pour contrôler l'action des associations et s'ingérer dans leurs affaires. De plus, le financement étranger ne pose pas seulement la question de l'autonomie des associations par rapport à l'État, mais aussi par rapport aux donateurs eux-mêmes.

L'école publique a été ouverte aux associations suite au rôle croissant de ces dernières et grâce à la provenance de financements. Néanmoins, cette ouverture reste contrôlée et limitée par l'intervention des agents de sécurité. Les autorités de la sécurité sous le régime Moubarak ne se contentait pas seulement de s'ingérer dans tout ce qui était lié à la politique mais aussi dans tous les domaines, y compris le domaine associatif jouant un rôle complémentaire aux autorités publiques. La radicalisation des islamistes en Égypte à la fin des années 1980 et l'implication des lycéens dans des organisations militantes islamiques entraînent la mise sous surveillance des écoles par le ministère de l'Intérieur. Mais ce fut en 1991 que le ministre de l'éducation déclara que les écoles seraient placées sous une surveillance plus ferme du MDE parce qu'elles commençaient à échapper à son contrôle et à s'ouvrir aux islamistes ce qui menaçait la sécurité nationale<sup>46</sup>. Cela explique les restrictions faites au niveau des programmes scolaires qui ne comportent pas certains éléments, surtout en ce qui concerne le programme d'Histoire-Géographie ; pour ne pas inciter les élèves à réfléchir à certains sujets<sup>47</sup>. Cela explique également pourquoi l'accès aux écoles, pour participer aux activités orchestrées par les associations, est contrôlé et surveillé par le département de la sécurité du MDE. C'est la logique sécuritaire qui prédomine : l'école est considérée comme un site de sécurité nationale à l'instar des sites militaires.

---

<sup>45</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 182-183

<sup>46</sup> HERRERA Linda, « Éduquer la nation », *op.cit.*, p. 706- 709

<sup>47</sup> HERRERA Linda, « Éduquer la nation », *ibid.*

La mise en place d'activités éducatives non-formelles est complémentaire au rôle de l'État parce qu'elles diminuent les effets pervers du dysfonctionnement du système éducatif formel. De plus, ces projets ne sont pas concurrentiels au rôle de l'État, surtout lorsqu'ils se déroulent en dehors de l'école publique. Plus les projets sont éloignés de l'école publique et des programmes de l'éducation formelle, plus les associations jouissent d'une autonomie par rapport aux autorités publiques. Cela se manifeste par le degré élevé de coopération entre les autorités publiques et les associations dans le cas des classes d'alphabetisation, et qui va jusqu'au partenariat pour les écoles communautaires. Néanmoins, pour les projets menés au sein des écoles publiques, les autorités publiques sont plus vigilantes. L'intervention des associations a été reconnue par le décret créant le département des associations. Or, le partenariat est placé sous la logique sécuritaire du régime de Moubarak : l'école publique est considérée comme un site à protéger pour la sécurité nationale de l'État. Ceci nous amène à analyser les relations entre les associations et l'État dans le cas de projets directement liés à l'éducation formelle.

## **Deuxième section. Intervenir dans l'éducation formelle : un élargissement du rôle des associations**

Le rôle des associations en Égypte ne se limitait pas aux activités offrant l'éducation non-formelle. Il y a trois sphères où les associations peuvent théoriquement intervenir au niveau de l'éducation formelle : l'infrastructure par la construction ou la réparation des écoles privées ou publiques, la formation des professeurs des écoles publiques et la participation à la mise en place des programmes scolaires officiels.

La construction des écoles répond à l'insuffisance du nombre d'établissements, un des principaux problèmes de l'éducation en Égypte surtout au regard de la croissance démographique annuelle<sup>48</sup>. Cette pénurie d'établissements entraîne une surcharge des classes avec 40-50 élèves par classe<sup>49</sup>. Cette surpopulation influence tout le processus éducatif : division de la journée scolaire en deux sessions, mauvaise qualité de l'enseignement et apparition de « leçons privées ». D'autre part, le manque d'écoles, surtout en zone rurale ou dans les zones éloignées des villes comme les zones frontalières, provoque la non scolarisation des enfants, plus particulièrement celle des filles. Selon Alaa Idris (*Misr Al-Khier*): « L'Égypte a besoin de 256 000 classes dont le coût s'élève à 80-100 milliards, si nous suivons le même rythme de construction des écoles, il faut 30-40 ans pour dépasser le déficit en effectif des écoles »<sup>50</sup>. La construction des écoles est une des prérogatives de l'État surtout à cause de son coût élevé d'une part et de la centralisation importante de l'État égyptien sur tous les aspects du processus éducatif d'autre part<sup>51</sup>. Traditionnellement, les associations ne construisaient pas des écoles publiques mais des écoles privées administrées par les associations et sous la supervision du MDE. En 2000, un décret ministériel a été promulgué pour permettre aux associations de construire des écoles comme les écoles communautaires mais aussi des écoles publiques<sup>52</sup>.

À l'instar des projets d'éducation non-formelle réalisés au sein des écoles publiques, il existe de plus en plus de fonds internationaux destinés à la réparation de

---

<sup>48</sup> EL BARADEI Mona et EL BARADEI Laila, « Needs assessment of the education sector in Egypt », 2004

In [http://www.zef.de/fileadmin/webfiles/downloads/projects/elmikawy/egypt\\_final\\_en.pdf](http://www.zef.de/fileadmin/webfiles/downloads/projects/elmikawy/egypt_final_en.pdf), p.32

<sup>49</sup> LOVELUCK Louise, « Education in Egypt: Key Challenges », Middle East and North Africa Programme, Chatham House, 2012, p.6

<sup>50</sup> Entretien avec Alaa Idris, *Misr Al-Kheir*, 20 avril 2013

<sup>51</sup> LOVELUCK Louise, *op.cit.*, p. 7

<sup>52</sup> EL BARADEI Mona et EL BARADEI Laila, *op.cit.* p. 16

l'infrastructure des écoles publiques. D'autres projets visent la formation des professeurs, dont les méthodes d'enseignement sont jugés désuètes et qui utilisent encore parfois les châtiments corporels envers les élèves. Ceci affecte directement la qualité de l'enseignement.

Toutes ces activités ont des effets directs sur l'éducation formelle et surtout l'école publique. Cela entre dans le cadre de ce que Signoles<sup>53</sup> appelle le « nouveau associatif » : cette expression désigne la participation plus fréquente des associations dans la sphère de l'action publique. Cette tendance est « *liée à la diminution sensible des capacités (ré)distributives des États, ce qui encourage ces derniers à faire appel aux associations afin de compenser leur désengagement et pallier à leurs failles* »<sup>54</sup>. Ceci nous conduit à analyser comment les relations entre les associations et l'État ont évolué de manière telle que les associations sont devenues des auxiliaires de l'État (celui-ci exerçant toujours son contrôle) tout en considérant l'éducation comme une question de sécurité nationale. Nous analyserons dans un premier temps la contribution traditionnelle des associations à l'éducation formelle au niveau de la construction des écoles privées. En second lieu, nous nous intéresserons à l'évolution de la relation entre les autorités publiques et les associations suite aux manifestations du « nouveau associatif » dans le cadre du processus éducatif au sein de l'école publique.

### 1. Construire des écoles privées : une spécialité des associations religieuses

Une des premières activités des associations au champ éducatif en Égypte était la construction d'écoles. Celles-ci sont maintenant considérées comme des écoles privées parce qu'elles sont construites et administrées par des acteurs non-gouvernementaux. Contrairement aux autres écoles privées, elles n'exigent généralement qu'une participation financière symbolique et sont même parfois gratuites. Selon la loi, les écoles privées enseignent le programme scolaire officiel du MDE à leurs élèves et sont supervisées par les inspecteurs du MDE comme les écoles publiques. « *Dans chaque*

---

<sup>53</sup> SIGNOLES Aude, « Réforme de l'État et transformation de l'action publique. Analyse par les politiques publiques », *op.cit.*, p. 247-250

<sup>54</sup> SIGNOLES Aude, *ibid.*, p. 247

*gouvernorat, il existe des directions de l'éducation qui supervisent les écoles comme toutes les écoles publiques ou privées en Égypte. Il y a des réunions périodiques, des instructeurs qui viennent visiter les écoles, il y a un audit financier sur les budgets des écoles, je peux dire que la relation avec le ministère de l'éducation est très solide et permanente que ce soit au niveau technique ou financier »*<sup>55</sup>. Les associations impliquées dans cette catégorie d'écoles sont des associations d'obédience religieuse, ce qui renforce leur caractère traditionnel. Les associations créées dans les années 2000 ne conduisaient plus ce type de projet. En revanche, il est indispensable de comprendre les relations entre les autorités publiques et les associations d'obédience religieuse dans le domaine de l'éducation d'autant plus que ces dernières se considèrent comme les pionnières du champ associatif égyptien. Comme nous l'avons déjà indiqué, les associations religieuses en Égypte sont de deux confessions principales du pays: chrétienne et musulmane.

En ce qui concerne les associations chrétiennes ou coptes, elles ne dépassaient pas 9% des associations égyptiennes en 1991 mais certaines d'entre elles se considèrent parmi les plus influentes<sup>56</sup>. Une des associations chrétiennes les plus connues est l'association de la Haute Égypte (AHE) qui est intervenue sur le champ éducatif dès les années 1940<sup>57</sup>. Fondée par un père Jésuite, elle a commencé par faire la classe aux pauvres « à côté d'une église ou dans les maisons »<sup>58</sup> dans les gouvernorats de la Haute Égypte. Avec Nasser, trente-cinq classes liées à l'association ont été transformées en écoles primaires suivant le programme du MDE<sup>59</sup>. Ces écoles avaient comme objectif de diminuer l'analphabétisme dans les villages pauvres de la Haute Égypte. Ce cas particulier illustre les valeurs sur lesquelles est fondée l'action des associations religieuses en général, à savoir les valeurs de charité et d'assistance aux démunis. Toutefois, les associations religieuses, dont l'AHE, ne se contentent pas d'enseigner le programme officiel du MDE dans ces écoles, mais aussi en supplément un cours de langue étrangère et surtout des activités de sensibilité et des arts. Selon la responsable interviewée de l'association, « ce qui distingue les écoles de l'association des écoles

---

<sup>55</sup> Entretien avec Dina Raouf, Vice-Directeur exécutif de financement et relations externes de l'Association de Haute Égypte 21 mai 2013

<sup>56</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 141

<sup>57</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *ibid.* p. 141

<sup>58</sup> Entretien avec Dina Raouf, AHE, 21 mai 2013

<sup>59</sup> *Ibid.*

*classiques, ce sont les activités « extra-curriculum ». On propose plusieurs activités aux enfants : des cours de sensibilisation à l'hygiène, des cours de théâtre, de chants et de peinture. Il y a un programme d'éducation civique : les enfants apprennent ce que sont les élections, ils organisent des élections pour le conseil de classe à l'intérieur de l'école. Il y a d'autres activités qui concernent la sensibilisation à l'environnement. Tous ces activités aident à attirer les enfants à l'école et aident à développer leurs compétences personnelles. Ces activités sont très importantes. »<sup>60</sup>. De plus, les professeurs sont choisis par les responsables de l'association après une formation et sont sélectionnés sur concours. Les méthodes d'enseignement diffèrent de celles des écoles publiques : elles sont plus interactives et le plus important est qu'il y a des activités « hors-cursus » pour que les élèves acquièrent de nouvelles compétences. Ces écoles sont ouvertes aux musulmans comme aux chrétiens. C'est une des stratégies de l'association pour s'ouvrir à la communauté locale et éviter les tensions confessionnelles. Le caractère « non-religieux » a été souligné à plusieurs reprises pendant l'entretien. Cela ne facilite pas seulement l'ouverture à la partie musulmane de la communauté locale, mais a aussi des implications directes sur la relation de l'association avec les autorités publiques comme nous le montrerons dans la troisième section de ce chapitre.*

En ce qui concerne les associations islamiques, leur contribution au secteur éducatif augmente dans les années 1970 suite à la politique de tolérance envers les islamistes adoptée par Sadate. À l'époque de Nasser, les islamistes, surtout les membres de FM, ont été emprisonnés comme la majorité de forces politiques d'avant 1952<sup>61</sup>. Sadate, qui a adopté une politique de libéralisation économique et ne possédant pas le charisme de Nasser, a eu recours à une politique de libéralisation relative de la sphère politique, touchant surtout les islamistes. Sa ligne de conduite politique a consisté en effet à renforcer les forces islamiques au détriment des partis de gauche, qui composaient un front d'opposition à son régime. Une des premières manifestations de cette liberté fut l'enregistrement de la confrérie des Frères Musulmans (FM) comme une association selon la loi des associations de 1964. Pendant ces années, on a constaté une prolifération des associations islamistes, dont le nombre atteignit presque 30% des associations

---

<sup>60</sup> Entretien avec Dina Raouf, AHE, 21 mai 2013

<sup>61</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 138

égyptiennes dans les années 1970<sup>62</sup>. Herrera<sup>63</sup> signale que les chercheurs ne se sont pas intéressés à la contribution des islamistes à l'éducation, et que les quelques études menées sur ce sujet s'intéressent aux contributions à l'éducation non-formelle comme les classes d'alphabétisation ou les crèches islamiques et pas à l'éducation formelle. Cette chercheuse, dans son étude, s'est intéressée aux écoles privées islamiques comme une forme de la contribution des islamistes à l'éducation formelle d'une part et comme une contribution des acteurs non-gouvernementaux au champ éducatif d'autre part. Dans le cadre de notre étude, nous allons étudier le cas d'une association islamique dont les fondateurs sont membres des Frères Musulmans, l'association de *Da'awa Islameya w Tanmeyet Al-Mogtama'a* (AAIDS). Cette association basée à Assiut<sup>64</sup> est fondée en 1978 par des professeurs de l'Université d'Assiut. « *L'association s'est ouverte à la fin des années 1970 au moment où il y avait une marge de liberté relative pour nous. Nous faisons les services de charité traditionnels et nous avons ouvert une crèche qui s'est développée pour une école comportant le cycle primaire, préparatoire et secondaire* »<sup>65</sup>. Ces écoles ont des points communs avec celles des associations chrétiennes : elles sont construites dans un esprit de charité avec des frais scolaires symboliques (entre 500 à 1000 LE)<sup>66</sup>. De même, c'est l'administration de l'école qui recrute les professeurs tout en ayant la marge de liberté relative d'enseigner des cours « extra-curriculum ». Les cours dispensés en supplément par les écoles islamiques consistent en un cours de langue étrangère mais principalement en un cours d'« éducation islamique » où les enfants apprennent les principes et valeurs de l'Islam. « *C'est ce qui manque dans les écoles publiques* »<sup>67</sup> selon la directrice de l'école. Ainsi, les fondateurs de ces écoles visent à greffer un cursus « spirituel » au cursus officiel du ministère. Comme les autres écoles islamiques privées étudiées par Herrera<sup>68</sup>, l'école de l'association en question dans cette étude<sup>69</sup> pratique la non-mixité dès la deuxième primaire (équivalent à CE1) et fixe une

<sup>62</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 138

<sup>63</sup> HERRERA Linda, « Carving out Civic Spaces », *op.cit.*

<sup>64</sup> Un gouvernorat de la Haute Égypte, Sud de l'Égypte, voir la carte, Annexe 1, p. 135

<sup>65</sup> Entretien avec Wafaa Mashhour, co-fondatrice de l'association de *Da'awa Islameya w Tanmeyet Al-Mogtama'a* (Association de l'appel islamique et le développement de la société - AAIDS), 20 mai 2013

<sup>66</sup> Équivalent par approximation à 50-100 euros

<sup>67</sup> Entretien avec Wafaa Mashhour, AAIDS, 20 mai 2013

<sup>68</sup> HERRERA Linda, « Carving out Civic Spaces », *op.cit.*

<sup>69</sup> Le nom de l'école fondée par l'association de l'AAIDS est *Dar Hera'a*, qui désigne la grotte où le Prophète Mohamed avait reçu ses premières révélations de Dieu

tenue scolaire : une tenue « correcte » pour les garçons, et le port du voile pour les filles, obligatoire au sein de l'école<sup>70</sup>. En outre, il y a des activités artistiques et musicales mais avec l'utilisation de certains instruments de musique « *respectant les principes de l'Islam* »<sup>71</sup>. Ces règles en font des écoles essentiellement destinées aux musulmans. Elles ont été la cible du contrôle sécuritaire exercé sur les lieux d'enseignement, entamé à la fin des années 1980 et renforcé suite aux attentats de 2001, comme nous le montrerons à la troisième section de ce chapitre.

Les écoles orchestrées par les associations religieuses augmentaient les possibilités d'éducation pour les enfants des familles défavorisées et celles de la classe moyenne en Égypte et permettaient de ne pas dépendre seulement des écoles publiques, inexistantes dans certains lieux ou alors surchargées. Or, ces écoles permettent aux leaders de ces associations d'enseigner des cours supplémentaires qu'ils estiment indispensables. Elles suivaient certes le programme officiel mais l'élève d'une telle école n'avait pas les mêmes valeurs et connaissances que l'élève de l'école publique. Ces écoles privées dirigées par les associations dépassent le rôle de multiplication du nombre d'établissements en réponse au nombre croissant d'élèves. C'est le caractère même d'être une association « chrétienne » ou « islamique », comme nous le montrerons à la troisième section ; qui a un impact direct sur la relation avec l'État.

## 2. L'école publique entre le contrôle de l'État et les projets des associations

La contribution des associations à l'amélioration de l'accessibilité à l'éducation formelle ne se limite pas à la construction d'écoles privées. De la sorte, il existe une autre tendance lourde ; celle de la construction d'écoles publiques qui sont par la suite confiées à l'administration de l'État. La sortie de terre de nouveaux établissements scolaires publics est une des prérogatives principales de l'État au champ éducatif. Comme nous l'avons déjà mentionné, selon les lois, c'est l'État qui doit offrir l'éducation obligatoire et gratuite aux enfants dès l'âge de 6 ans. Il y a tout un service au sein de MDE qui est

---

<sup>70</sup> Entretien avec Wafaa Mashhour, AAIDS, 20 mai 2013

<sup>71</sup> *Ibid.*

dévolu à la construction des écoles et à l'édiction de critères à respecter dans les écoles publiques, comme la taille idéale de classe ou les équipements nécessaires, etc.

Depuis le décret ministériel de 2000, les associations ont la possibilité de participer à la construction des établissements publics en partenariat avec le MDE. Ce type de projet est exécuté surtout par des associations ou fondations aux sources de financement importantes. Or avant la révolution, il n'existait pas d'organisation nationale non-étatique capable de supporter les coûts d'une telle entreprise de construction. Ce désert associatif et gouvernemental en matière de construction des écoles a été propice à l'implantation et à l'implication d'organisations internationales. Le projet d'édification de quatre-vingt-dix-huit écoles entre 2000 et 2008 visant surtout les filles dans trois gouvernorats de la Haute Égypte<sup>72</sup> a ainsi été réalisé par *Care* et financé par l'USAID<sup>73</sup> en partenariat avec le MDE. Ces écoles une fois finies avaient le statut d'écoles publiques les plaçant sous le joug exclusif de l'administration du MDE. « *C'est un projet d'intérêt général, il y avait un consensus voire un engouement de la part des responsables gouvernementaux* »<sup>74</sup>. Durant l'entretien avec la responsable de MDE, il a été affirmé à plusieurs reprises que la construction de nouvelles écoles ou la rénovation d'écoles existantes restaient une priorité du MDE, d'autant plus que « *le ministère ne peut pas avec son budget tout satisfaire* »<sup>75</sup>.

La coopération entre le régime de Moubarak et l'USAID, agence incarnant l'aide américaine, est développée dès la fin des années 1970, où l'aide américain à l'Égypte a été officiellement reconnue ; dans plusieurs domaines. Cette « tolérance » au financement étranger a ses limites, puisque si les financements étrangers destinés aux autorités publiques sont les bienvenus, en revanche ceux adressés directement aux associations sont accueillis avec une certaine circonspection voire une méfiance et requiert l'engagement dans de longues procédures avant d'être acceptés. L'ouverture des

<sup>72</sup> Entretien avec Ashraf Anwar, Conseiller d'éducation de Base dans le programme d'éducation de *Care International Egypt*, 14 mai 2013

<sup>73</sup> Agence des États-Unis pour le développement international (*United States Agency for International Development*) est une agence indépendante du gouvernement des États-Unis chargée de développement économique et de l'assistance humanitaire dans le monde. L'agence travaille sous la direction du département des affaires étrangères des États-Unis. Elle est très active en Égypte faisant des projets dans plusieurs domaines dont l'éducation dès 1975 avec un budget annuelle moyenne de 250 million dollars, source : site internet d'USAID Égypte <http://egypt.usaid.gov/en/Pages/default.aspx>

<sup>74</sup> Entretien avec Ashraf Anwar, *Care International*, 14 mai 2013

<sup>75</sup> Entretien avec Ayman Abdel Razek, directrice de département ministériel des associations au Ministère de l'Éducation dès 2011, 8 mai 2013

instances de l'État au financement étranger renforce le rapprochement théorique entre l'État égyptien et l'État autoritaire bureaucratique d'O'donnell<sup>76</sup> : les dirigeants sont ouverts au marché international. Or, les échanges bienveillants avec les organisations internationales s'expliquent par l'utilité de ce type de relations qui donnent au régime « une façade démocratique ». Ils montrent qu'il permet aux acteurs non-gouvernementaux et étrangers de participer à des activités auparavant exclusivement sous l'égide de l'État : donner l'image d'un régime prônant la libéralisation économique. En outre, la coopération entre les associations faisant des projets de construction d'écoles publiques et les autorités étatiques entre dans le type de collaboration reposant sur « l'idée de complémentarité – illustrée par les associations remplaçant l'État dans certains de ses rôles, surtout au cours des programmes d'ajustement structurel des années 1990 »<sup>77</sup>. Mais ce domaine n'est pas l'apanage exclusif des associations internationales.

Après la révolution, *Misr Al-Kheir*, une fondation égyptienne créée en 2007, lance un grand projet de construction de 100 écoles publiques primaires et préparatoires jusqu'à 2015 en coopération avec le MDE. Le projet vise surtout les gouvernorats ayant un fort déficit en nombre d'écoles, qui se trouvent principalement en Haute Égypte et en périphérie. Comme tous les autres projets de *Misr Al-Kheir* dans le domaine de l'éducation, il fait suite à un protocole direct établi avec le Ministre de l'Éducation. Ces projets d'éducation sont toujours de vastes desseins mobilisant d'importantes ressources financières et ayant pour but de toucher un grand nombre de personnes défavorisées. Cette ambition a essaimé des écoles un peu partout sur le territoire égyptien répond à cette même logique. Selon Alaa Idris (co-fondateur de MK) : « *Nous analysons le problème de l'éducation en Égypte d'une manière concrète, parmi 100 enfants ayant le droit d'aller à l'école : 28 n'iront jamais à l'école car il n'y a pas d'école, 16 sur les 72 restant quitteront l'école à cause de la pauvreté de leurs parents, de l'éloignement géographique des établissements scolaires ou encore parce que la qualité des enseignements est mauvaise. Quant au 56 restant un tiers seulement saura lire et écrire selon les critères de l'UNESCO. Ce qui correspond à seulement 22% d'enfants*

---

<sup>76</sup> O'DONNELL Guillerno, *op.cit.*, p. 37-38

<sup>77</sup> YACOB Milad, *op.cit.*, p. 396

*alphabétisés.* »<sup>78</sup> Pour résoudre ce problème, il faut rendre l'école plus disponible et plus qualifiée. C'est pourquoi, après la révolution, la fondation décide d'adopter ce projet. Selon Idris, ce projet n'aurait pas été signé avant la révolution, parce que c'est un projet où le ministère est un partenaire parmi d'autres, responsable solidairement avec l'association devant le public. Toujours selon ce dernier, le ministère après la révolution est désormais prêt à négocier, par exemple sur les critères relatifs à la construction des écoles : « *ces exigences sont très onéreuses et dispendieuses. Par contre nous pouvons construire des écoles respectant les principes indispensables et moins chers, ce qui compte ce n'est pas la bâtisse mais le contenu du programme éducatif même* »<sup>79</sup>.

L'érection de ces édifices n'est pas la seule activité réalisée par ces associations puisqu'elles proposent de programmes visant à offrir des formations de qualité aux futurs professeurs qui seront amenés à enseigner dans ces derniers. Ces « offres » consistent essentiellement à transmettre de nouvelles méthodes pédagogiques « centrées sur l'élève » et sur l'importance de renoncer à l'utilisation de la violence. Parmi les exemples de ce type de projets, nous pouvons citer celui des Jésuites ou de *Hawaa Al-Mostakbal* (HM). Les responsables du MDE ne sont pas très friands de ce type de projet. L'accréditation est de cette manière plus difficile à obtenir et nécessite une présentation détaillée du programme enseigné, ce qui n'est pas toujours présent en début de projet. En outre, suite à la révolution, les associations doivent obtenir une autorisation directe du Ministre et ce, y compris pour celles qui travaillent en province. Le MDE préfère les projets qui sont liés à l'infrastructure à ceux liés au capital humain (élèves ou professeurs). Ce qui transparaît clairement au cours des entretiens réalisés, avec la responsable de département ministériel et les leaders des associations. Ces derniers affirmaient que lors de discussion sur les projets éducatifs avec les autorités publiques, il est parfois demandé, voire exigé, que les associations revoient à la hausse le budget alloué à l'infrastructure. « *Ce qui leur importe c'est le bâtiment et pas l'être humain même* »<sup>80</sup>. Les projets qui comblent les lacunes financières sans toucher aux données

---

<sup>78</sup> Entretien avec Alaa Idris, *Misr Al-Kheir*, 20 avril 2013

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> Entretien avec Magdi Asham, Directeur de programme de formation et responsable de projet de l'éducation à l'Association de Jésuites, 26 avril 2013

liées à la qualité sont donc favorisés au détriment des autres, interdisant de la sorte la formulation de programmes scolaires à tout acteur non-gouvernemental.

La contribution des associations au champ éducatif touche plusieurs niveaux du processus éducatif égyptien. Le large éventail de projets dans le domaine de l'éducation et la multiplication des associations internationales et égyptiennes, religieuses et séculaires, nous permettent de conclure que l'action associative en faveur de l'éducation est relativement inclusive en Égypte. Cela s'explique essentiellement par la complémentarité des rôles joués par ces associations : par leurs projets, elles allègent les obligations de l'État surtout après la diminution des dépenses publiques suite à l'adoption de PAS. En revanche, ce retrait de l'État ne signifie en rien son affaiblissement ou sa perte de contrôle. La perpétuation de la mainmise étatique sur le domaine de l'enseignement se matérialise à travers les nombreuses restrictions édictées par les autorités publiques bordant l'action des associations dans tout ce qui concerne l'école publique. Compte tenu de la place de l'éducation dans les régimes autoritaires, de son rôle dans la formation voire le « formatage » des esprits, le régime égyptien sous Moubarak n'ouvre pas ce domaine sans contrôle aux acteurs non-gouvernementaux. Nous remarquons que plus les projets des associations sont loin des écoles publiques, plus ils sont soutenus par le MDE et jouissent d'autonomie.

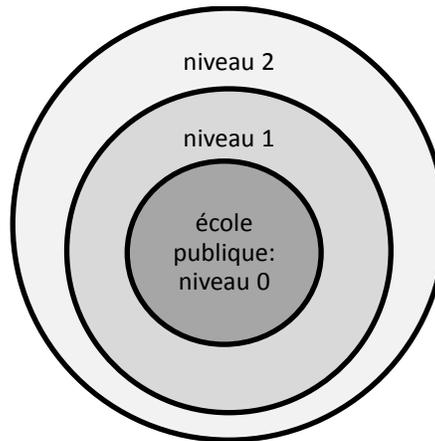
### **Troisième section. L'action des associations ayant un rôle complémentaire à l'État : une action limitée ?**

Comme nous l'avons montré, les associations ayant un rôle complémentaire ont le droit d'intervenir à divers échelons du champ éducatif. Leur participation se réduit surtout à combler les failles du système éducatif officiel. Autrement dit, elles « aident » l'État à éviter les dysfonctionnements de ce type de structure en multipliant les projets, comme nous l'avons montré dans les deux sections précédentes. En revanche, leur domaine d'action reste limité par un cadre politique fermé. Cela trouve sa source d'une part, car l'éducation pour les régimes autoritaires est un bien central crucial qui doit rester sous le contrôle étatique direct, surtout dans un pays fortement centralisé comme l'Égypte. D'autre part, car le champ associatif égyptien est en proie à des luttes visant l'autonomisation de l'action associative et son élargissement. Or, face à cette attitude des autorités publiques envers elles, les associations étant un lieu d'engagement social se résignent-elles ou développent-elles des mécanismes de résistance, de contournement ? C'est ce que nous tenterons d'analyser au cours de section suivante.

#### **1. Les manifestations de l'autoritarisme au sein du champ associatif en faveur de l'éducation**

Les rapports des autorités publiques au secteur associatif est contradictoire et imprécis, comme nous l'avons montré au premier chapitre. L'autoritarisme du régime égyptien se manifeste sur les associations en faveur de l'éducation par le biais de la bureaucratie de l'État. La multiplication des procédures, leur complexité et longue durée sont tous des facteurs refrenant l'action des associations. Les embuches administratives envers les associations sont multiples : les procédures d'enregistrement qui peuvent prendre plus d'un an, l'obligation de donner des rapports périodiques sur le parcours de l'association au MAS ou encore l'exigence d'obtenir une autorisation dans le cas de financements étrangers. Ceci ne concerne pas seulement les associations en faveur de l'éducation mais toutes les associations en Égypte quelle que soit leur taille, leur appartenance, leur histoire et leurs activités. Quant aux associations en faveur de l'éducation, nous pouvons établir une sorte de baromètre ou de mesure indiquant le

contrôle des autorités publiques sur les associations en se basant sur le rapport à l'école publique.



**Schéma 3 : Mesure de contrôle des associations en se basant sur la position par rapport à l'école publique**

L'école publique, au centre du processus éducatif formel égyptien, est totalement sous le contrôle des autorités publiques. Plus les projets des associations s'en approchent, plus ils sont contrôlés par les autorités publiques, c'est le niveau 1 dans le schéma. Ce niveau englobe les projets faits au sein des écoles publiques et leur simple construction. Le premier type nécessite l'accord de la sécurité dont la décision est arbitraire : « *Le problème est que si la sécurité a des réserves, nous ne pouvons pas les connaître directement parce que nous n'avons pas un contact direct avec ses responsables* »<sup>81</sup>. De plus, des responsables d'associations sont parfois convoqués par les agents de la sécurité d'État pour se renseigner sur des éléments de projets. Un des responsables de *Hawaa Al-Mostakbal*, pendant l'entretien, déclarait que même si les questions sont normales et pourraient être posées par les donateurs eux-mêmes, la démarche est inquiétante : « *qu'est-ce j'ai fait pour être convoqué par les responsables de la sécurité d'état ?* »<sup>82</sup>. Le rôle joué par la sécurité au sein du secteur associatif, tous domaines confondus, n'est pas abordé par les auteurs qui ont travaillé sur le champ associatif égyptien. Cela semble pouvoir s'expliquer pour deux raisons. Dans un premier temps, cette intervention est implicite. Dans le cas de l'enregistrement ou de l'obtention d'accréditation, le dossier de l'association est envoyé aux autorités de sécurité mais cela n'est pas précisé dans les

<sup>81</sup> Entretien avec Magdi Asham, Jésuites, 26 avril 2013

<sup>82</sup> Entretien avec Saneya Badawy, vice-directeur exécutif de *Hawaa Al-Mostakbal*, 18 mai 2013

textes de loi même s'il s'agit d'une étape informelle connue par le personnel des associations. Ce qui mène au deuxième facteur qu'est la dangerosité à aborder un tel sujet avant 2011 : les leaders des associations n'en parlaient pas ouvertement, donc les auteurs ne le traitaient pas. Mais cette intervention, dans nos entretiens, a été mentionnée à plusieurs reprises par tous les leaders des associations interviewés, voire critiquée. Ce qui montre à quel point les acteurs sécuritaires en Égypte sous Moubarak étaient interventionnistes pas seulement au niveau politique mais sur tous les plans dont l'associatif, alors même que les acteurs y participant se présentent comme « apolitiques ». Si l'ingérence sécuritaire se produit dans l'ensemble du secteur associatif, indépendamment du domaine d'activité, elle est accrue dans le cas de l'éducation lorsque les projets touchent directement l'école publique, considérée comme un site de sécurité nationale.

C'est la même logique avec le type de projets faits au sein des écoles: plus ils sont loin du fond, c'est-à-dire du contenu du programme, plus ils sont tolérés. Autrement dit, la forme est ouverte à tous mais le fond, que constituent les enseignements, demeure la chasse gardée du gouvernement comme en témoignent ces propos : « *Il y a eu un communiqué du ministre adressé à toutes les associations exigeant de ne donner aucune formation aux professeurs sans une autorisation du ministre, c'est une limitation de notre sphère d'action. Nous étions obligés d'aller au bureau du ministre pour avoir une accréditation de notre projet* »<sup>83</sup>. Les projets loin de la sphère de l'école publique, comme les cours d'alphabétisation ou les écoles communautaires, subissent des pratiques de contrôle comme le contrôle de l'AEA sur les associations faisant des cours d'alphabétisation ou la supervision de MDE sur les écoles communautaires. Mais c'est un contrôle administratif non contraignant dans la majorité des cas. Les écoles privées réalisées par les associations religieuses sont régies de la même façon puisqu'elles sont sous la supervision de MDE. Celle-ci n'entache pourtant pas la marge d'autonomie de ces écoles. Selon cette analyse, il est évident que la participation des associations dans la formulation de programmes scolaires est sévèrement interdite : aucun autre acteur que les fonctionnaires de l'État n'a le droit d'accomplir cette tâche. C'est exactement pour cette

---

<sup>83</sup> Entretien avec Ashraf Anwar, Conseiller d'éducation de Base dans le programme d'éducation de *Care International Egypt*, 14 mai 2013

raison qu'Alaa Idris (Co-fondateur de *Misr Al-Kheir*) a dit que « *l'Éducation est un espace interdit en Égypte* ».

En revanche, les manifestations de l'intervention sécuritaire sont plus explicites dans le cas des associations dont les leaders appartiennent aux forces d'opposition politique. En considérant l'éducation comme question de sécurité nationale, et suite à l'importance croissante des islamistes, ces derniers sont la cible de la répression étatique politisée au champ associatif éducatif. Les rapports des FM avec le régime Moubarak étaient conflictuels : les membres de FM s'érigent comme force d'opposition et à ce titre subissent une sévère répression à laquelle n'échappent leurs associations. Dans le cas de l'association enquêtée, Association de l'Appel Islamique et le Développement de la société (AAIDS), il y a eu deux affrontements directs. Le premier était en 1983-1984, l'école a été fermée par les agents de la sécurité. « *Mais nous avons fait recours à la justice et nous avons pu reprendre l'administration de l'école* »<sup>84</sup>. Le deuxième a eu lieu dans les dix dernières années de Moubarak, surtout après les attentats du 11 septembre 2001, « *douze écoles alliées aux Frères Musulmans ont été envahies par les agents de la sécurité d'État et l'administration a été confiée à des agents de la sécurité* »<sup>85</sup>. Wafaa Mashhour, directrice de l'école pendant ces dix années et fille d'un ex-conseiller de la confrérie, les caractérise comme les années de « terreur » où le niveau de l'école s'est détérioré et toutes les activités « hors-cursus » ont été annulées. Elle ajoute qu'« *ils ont pu fermer l'école parce qu'elle était fondée par une association. Selon le MDE, nous n'avons commis aucune infraction mais c'est à partir de la loi sur les associations, qu'ils ont pu nous accuser de commettre des infractions et changer le conseil d'administration élu* »<sup>86</sup>. L'administration de l'école n'est revenue à l'association qu'en 3 mars 2011, après un décret du gouverneur d'Assiut suite à un *sit-in* organisé par les membres de l'association, les parents et les élèves<sup>87</sup>. « *Justement après le départ de Moubarak, le 28 février 2011, nous nous sommes dirigés vers l'école et nous avons fait un sit-in pour la libérer de l'administration des agents de la sécurité et pour la récupérer.* »<sup>88</sup>.

---

<sup>84</sup> Entretien avec Wafaa Mashhour, AAIDS, 20 mai 2013

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> « Gouverneur d'Assiut fait retourner le conseil d'administration de l'école Dar Haraa », *Al-Ahram Online*, 3 mars 2011, in <http://t.co/6xPjELr2sN>

<sup>88</sup> Entretien avec Wafaa Mahhour, AAIDS, 20 mai 2013

C'est la même logique avec l'association *Sona'a Al-Haya* (Bâtisseurs de la vie), dont la création a été problématique avant 2011. Avant la révolution, les jeunes Égyptiens inspirés par les idées d'Amr Khaled<sup>89</sup> créaient des associations pour faire des projets de développement dans leur communauté mais sans prendre la dénomination de *Sona'a Al-Haya*<sup>90</sup>. Amr Khaled est un des prêcheurs les plus connus dans le monde arabe : ses discours sur l'Islam sont surtout destinés aux jeunes de classe moyenne ou plus aisée. Il avait un impact direct sur la vie d'une bonne partie de jeunes Égyptiens : ses leçons télévisées et sur Internet circulaient rapidement parmi les jeunes dès la fin des années 1990. En 2004, il a parlé de *tanmeya bel-iman* « un développement à base confessionnelle » : l'idée que les jeunes doivent investir leurs capacités pour être productifs pour qu'ils soient de « bons musulmans »<sup>91</sup>. C'est à partir de cette idée que son discours s'est tourné progressivement du prêche religieux à l'appel au développement, concrétisé par le projet de « Bâtisseurs de la vie », qui a été repris et mis en œuvre par des jeunes pas seulement Égyptiens mais traversant les pays du monde arabe. En revanche, le fait que Khaled ait cette influence sur les jeunes Égyptiens n'était pas accueilli par les autorités égyptiennes surtout sécuritaires même s'il n'a pas une appartenance politique explicite, voire même la plupart de jeunes convaincus par ses idées se proclamaient apolitiques<sup>92</sup>. Les fonctionnaires au MAS n'acceptaient pas que les associations prennent le nom de « Bâtisseurs de la vie » parce que cela indique qu'elles sont liées à Amr Khaled et ce dernier était « *une des personnes les plus détestées par le régime en place* »<sup>93</sup>. Ceci mène à la création de plusieurs associations dans tous les gouvernorats, inspirées de l'idée de *Sona'a Al-Haya* mais avec d'autres noms. En outre, malgré la place des cours d'alphabétisation dans notre baromètre où ils constituent une activité relativement encouragée et autonome, ces associations n'avaient pas le droit d'en dispenser. « *Ils nous ont interdit de le faire, ils ne voulaient pas que les jeunes de Sona'a Al-Haya pénètrent*

<sup>89</sup> Célèbre téléprédicateur égyptien, qui a commencé par donner des cours dans des mosquées en Égypte en 1990 et a commencé des prêches à la télévision en 1998. Ces programmes et ses discours ont commencé à avoir plus de réputation surtout entre les jeunes. Il se déclare apolitique mais les autorités sécuritaires ne cessent pas de le gêner ce qui lui force à quitter l'Égypte pour le Royaume Uni en 2002. Il lance ses programmes de Liban et pas de l'Égypte. Il ne retourne pas en Égypte que dans des visites éphémères mais après la révolution, il s'y est installé.

<sup>90</sup> Entretien avec Saleh Abdallah, responsable de projet *A'alm Kowa* à Giza de *Sona'a Al-Haya*, 13 mai 2013

<sup>91</sup> SOBHY Hania, « Amr Khaled and young muslim elites. Islamism and the consolidation of mainstream muslim piety in Egypt », in Diane Singerman, *Cairo Contested: Governance, Urban Space and Global Modernity*, American University Press, Caire, 2009, p. 415-454

<sup>92</sup> SOBHY Hania, *op.cit.*

<sup>93</sup> Entretien avec Saleh Abdallah, SH, 13 mai 2013

*dans ce domaine* »<sup>94</sup>. Le fait d'appartenir, même implicitement, à une mouvance opposée au régime politique en place augmente le risque que les associations soient sujettes à des pratiques de censures, d'intimidation voire d'interdiction semblables à la répression directe dirigée contre les opposants politiques.

Le champ d'action des associations en lien avec l'éducation est donc limité d'une triple manière, premièrement en fonction du domaine dans lequel il s'inscrit (éducation non-formelle ou formelle), deuxièmement en fonction de l'objet du projet (agir sur le fond, le programme, ou sur la forme, l'infrastructure) et enfin par l'implication politique réelle ou supposée dans des organisations politiques d'opposition de ses leaders et membres. L'« idéaltype » d'association en faveur de l'éducation, selon le régime de Moubarak, serait le suivant : une association n'ayant pas d'appartenance politique faisant des projets loin de l'école publique ou qui se limitent à son infrastructure.

## 2. La réaction des associations : stratégies d'adaptation ou de résistance ?

Le fait de limiter la sphère d'action des associations en faveur de l'éducation par des pratiques interventionnistes n'est pas synonyme de soumission totale à l'État. Ces associations développent des stratégies pour s'adapter, éviter ou même résister aux pratiques des autorités publiques.

Les associations, surtout celles créées dans les années 2000, insistent sur leur caractère « apolitique » et « areligieux ». Pendant les entretiens, leurs leaders affirmaient que les associations n'appartiennent à aucun parti politique et qu'elles sont loin de la sphère politique même si certains manifestent leur opposition au régime Moubarak. Certaines organisations interdisent même aux membres du conseil d'administration d'être membres d'un parti et ce afin de conserver la neutralité politique au moins de façade de l'association. Cette « neutralité » a pour but de ne pas défavoriser les intérêts de l'association au profit de la structure partisane mais aussi et surtout cette dernière diminue les risques d'être censuré par les autorités publiques sous Moubarak. De même, pour la non-religiosité, des associations comme l'AHE, *Misr Al-Kheir* (MK) et *Sona'a Al-Haya* (SH) affirmaient qu'elles n'étaient pas religieuses ou plus encore qu'elles

---

<sup>94</sup> Entretien avec Saleh Abdallah, SH, 13 mai 2013

œuvraient uniquement dans l'intérêt de tous les Égyptiens. Pour l'association chrétienne AHE, cette rhétorique aurait permis de se rapprocher de la communauté locale tout en affirmant son indépendance vis-à-vis de l'Église égyptienne particulièrement influente sur l'ensemble des associations chrétiennes<sup>95</sup>. Quant au cas de MK ou SH, leur conseil d'administration respectif inclue des figures religieuses, l'ancien *Mofti* pour la première et Amr Khaled pour la seconde. Cependant, leurs leaders ne perdent pas une occasion de réaffirmer le caractère généraliste voire universaliste de l'association qu'ils représentent et ce afin de se démarquer des associations islamiques qui subissent des contraintes répressives de la part du régime.

L'autre facteur critique dans les relations État-associations est le financement étranger. Parfaitement inscrit dans la logique d'hybridité : l'État reçoit de fonds étrangers mais il les limite pour les associations. Les financements étrangers aux associations égyptiennes sont même dénoncés par le régime comme étant la preuve de leur compromission avec les pays étrangers. Cette campagne de dénigrement produit un sentiment de mépris partagé par un grand nombre d'Égyptiens envers les organismes bénéficiant de ce qui est vu comme des « prébendes » et ce malgré les difficultés financières de la majorité des associations. Les associations, surtout créées dans les années 2000, tiennent à éviter les contraintes mises en place par l'État, la défiance des populations locales tout comme la soumission à l'agenda des bailleurs de fonds ne correspondant pas toujours aux besoins réels de la communauté locale. De ce fait, il y a de plus en plus des associations qui préfèrent recevoir de financement de source nationale (égyptien) que celui provenant des organismes internationaux. Le financement national a trois sources principales : les entreprises nationales qui y participent dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises<sup>96</sup>, les donations et l'auto-financement. La première source n'est pas encore très développée en Égypte mais il existe des associations totalement dépendantes de ce type de financement comme *Injaz* ou *Sohbet Kheir*. Cela entre dans la relation entre le champ associatif et le secteur privé : le deuxième finance les projets du premier pour aider la société. C'est la responsabilité sociale des entreprises. Mais avec les contraintes édictées par l'État sur l'intervention dans le domaine de

---

<sup>95</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, op.cit., p. 141-142

<sup>96</sup> Responsabilité sociale des entreprises (RSE) : surtout dans les grandes entreprises, un département est confié pour que les entreprises intègrent des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités

l'éducation, les entreprises ne sont pas toujours encouragées à financer des projets dans ce domaine et surtout au sein des écoles publiques<sup>97</sup>. La deuxième source est les dons des individus qui entre dans le cadre de la charité chrétienne ou *Zakat*. Cette source est considérée comme une des sources de financement des associations mais n'a pas la même ampleur que le financement étranger<sup>98</sup>. De plus, il faut avoir une permission du MAS pour faire des campagnes de collectes de fonds. Néanmoins certaines associations, dont MK, l'ont développée pour devenir progressivement la seule source stable de financement. Elle se présente et est considérée comme une des plus riches associations d'Égypte d'ailleurs. Le succès de MK à cet égard trouve son origine principale dans le système d'audit, une campagne publicitaire efficace et les relations directes avec les responsables des ministères. Ce qui a permis de construire une relation de confiance avec le public égyptien<sup>99</sup>. La troisième source, qui n'est pas la plus répandue parmi les associations en faveur de l'éducation, est de faire des activités génératrices de profits autofinçant les projets de l'association. Elle est de plus en plus recherchée aujourd'hui par les associations car elle permet d'éviter autant que faire se peut tout contact conflictuel avec les autorités publiques en ce qui concerne le financement. Les acteurs associatifs cherchent donc des alternatives de financement pour ne pas être soumises au contrôle de l'État.

Au contact direct avec les autorités publiques, deux stratégies distinctes adoptées séparément ou mutuellement semblent se dégager. La première consiste à entretenir de « bonnes relations » avec les autorités publiques. Pour la directrice exécutive d'*Injaz*, le plus important est de « *construire une relation avec le MDE pour qu'il ait confiance en nous et qu'on prouve que nous faisons des activités crédibles et concrètes, que nous sommes une organisation égyptienne et pas financés par l'étranger* »<sup>100</sup>. Autrement dit, les leaders des associations doivent connaître personnellement des fonctionnaires publics au niveau central ou local. Cela ne signifie pas qu'ils versent des pots de vin mais seulement qu'ils montrent « patte blanche » en activant et en entretenant des relations

---

<sup>97</sup> Entretien avec Ayman Shehata, employé dans le département de responsabilité sociale d'une entreprise multinationale au Caire et co-fondateur d'une initiative pour une réforme éducative basée sur les valeurs de la pensée islamique, 25 avril 2013

<sup>98</sup> M. ABDELRAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 182

<sup>99</sup> Entretien avec Alaa Idris, *Misr Al-Kheir*, 20 avril 2013

<sup>100</sup> Entretien avec Dina Mofty, co-fondatrice d'*Injaz*, 24 avril 2013

sociales amicales avec des membres du personnel étatique et ce afin de faciliter certaines procédures surtout au niveau local. Ce qui démontre encore par là-même que la mise en œuvre des politiques publiques en Égypte, ou plus généralement dans les régimes autoritaires, dépend davantage de la personne qui les appliquent que de l'institution. Le changement de personnel à un poste ou au sein d'un service peut ainsi influencer positivement ou négativement l'action des associations. Ces « bonnes relations » signifient de même que les associations témoignent aux autorités publiques de leur « bonne volonté » par le biais de la promotion de projets « utiles » et de l'absence de toute intention de les concurrencer. En revanche, ces stratégies ne sont pas toujours efficaces. MK qui est en contact direct avec le Ministre de l'éducation et son cabinet ne peut parfois pas mettre en place des projets à cause de pratiques, ou de rétivité des fonctionnaires au niveau local. C'est une stratégie d'adaptation plutôt que de résistance. Les associations se trouvent dans une situation soumise à l'État : elles y réagissent en s'adaptant au système.

La deuxième stratégie est plus contestataire. Elle consiste à réduire au maximum les interactions avec les autorités publiques, ainsi que l'a précisé la directrice de *Sohbet Kheir*, qui a participé à plusieurs manifestations avant et après la révolution. Cette dernière considère le gouvernement comme « *quelque chose avec lequel il vaut mieux éviter de travailler* »<sup>101</sup>. En adoptant cette stratégie, le personnel des associations accueille les instructions des fonctionnaires avec indifférence. Ils affirment aux fonctionnaires qu'ils vont appliquer leurs consignes mais ensuite ils font ce qu'ils veulent. Ils n'essayent pas d'avoir de « bonnes » relations mais de réduire les relations pour justement parvenir à aller au bout des procédures administratives: « *leur faire ce qu'ils veulent et après nous sommes libres* »<sup>102</sup>. Nous le considérons comme un mode de résistance silencieuse. C'est la même logique suivie par les fondateurs des associations créées dans les années 2000 d'enregistrer juridiquement l'organisation comme « fondation » pour éviter le contact périodique avec les fonctionnaires du MAS et en être plus autonome. Les acteurs associatifs adoptent des stratégies pour éviter la domination de l'État sur le champ associatif sans être en conflit direct ouvert avec ce dernier. Ils,

---

<sup>101</sup> Entretien avec Ghada Gabr, co-fondatrice de *Sohbet Kheir* et directrice de projet de « *Rêve d'Istabl Antar* », 17 avril 2013

<sup>102</sup> *Ibid.*

dans ce cas ; se rapprochent de dominés de Scott<sup>103</sup> : n'obéissent pas aux dominants parce qu'ils ont intériorisé les normes de ces derniers mais pour ne pas être en confrontation ouverte avec eux, donc être en risque direct d'être réprimés<sup>104</sup>. Les leaders des associations interviewés - malgré les « bonnes relations » qu'ils entretiennent avec les autorités publiques - ont tous exprimé leur opposition à la loi des associations et ont considéré qu'elle met des obstacles à l'action associative en Égypte. De même, ils expriment une méfiance vis-à-vis des fonctionnaires publics. En revanche, ces discours ne sont pas explicités dans leurs relations directes avec les autorités publiques, c'est le « texte caché ». De ce fait, toute stratégie adoptée par eux pour éviter, contourner et/ou remettre en cause le contrôle des autorités publiques sur le champ associatif ; se considère comme un « acte de résistance » au sens de Scott. « *Il existe donc, pour les dominés, plusieurs niveaux de discours, de pratiques et de rôles. (...) À ce troisième niveau s'exerce l'infrapolitique des dominés, c'est-à-dire « une grande variété de formes discrètes de résistance qui n'osent pas dire leur nom » et qui se développent faute de pouvoir agir à l'encontre des dominants.* »<sup>105</sup>. À cet égard, Scott distingue entre les formes de résistance déclarées (les manifestations ou toute sorte d'opposition déclarée ouvertement) et celles non-déclarées et invisibles. Les deuxièmes appartiennent à l'*infrapolitique* que l'auteur la considère comme la forme élémentaire de tout ce qui est *politique*<sup>106</sup>.

Pendant les entretiens, les leaders des associations ont mentionné à plusieurs reprises qu'il y a toujours la possibilité de donner des pots de vin aux fonctionnaires, surtout au niveau local ; pour faciliter les procédures. Mais en même temps, ils ont précisé qu'ils n'acceptent pas ces pratiques soit pour des raisons morales (c'est une pratique non-religieuse et ne respecte pas les valeurs de l'association) ou pour des raisons techniques et pragmatiques (cela va augmenter le budget de certains projets et les risques encourus). De la sorte, le personnel des associations essaye de suivre scrupuleusement toutes les procédures tout en ne pas payant de pots de vin. De la sorte, du fait de la banalité et de la généralisation de la pratique de la corruption sous le régime de

---

<sup>103</sup> SCOTT C. James, *Domination and the arts of resistance*, Yale University Press, 1990, p. 183-201

<sup>104</sup> SCOTT C. James, *ibid.*, p. 193

<sup>105</sup> DU CLEUZIEU Yann, « Comptes rendus », *Études rurales*, Éditions de l'EHESS, 2010/2 n°186, p. 229

<sup>106</sup> SCOTT C. James, *op.cit.*, p. 200-201

Moubarak et ce à tous les niveaux, tout comme au vu des exigences administratives contraignant les associations, il paraît souvent plus facile pour ces dernières de payer les pots de vin que de respecter la loi. C'est pourquoi, s'inspirant de l'ouvrage de Scott ; nous considérons le fait même de ne pas le faire comme un acte de résistance.

Tout comme en outre, le fait même de continuer à faire des projets en coopération avec le gouvernement dans un contexte où les associations sont soumises aux lois et pratiques discrétionnaires des autorités publiques, peut être appréhendé comme de la résistance. Les associations persistent à mener des projets liés directement à l'école publique. Selon les responsables de l'association de Jésuites, « *nous avons choisi de changer la situation en étant en relation avec le ministère même si nous ne pouvons pas tout changer mais au moins c'est plus durable que de travailler sans le gouvernement* »<sup>107</sup>. Cette logique pragmatique est partagée par la responsable de l'association *Hawaa Al-Mostakbal*, qui a verbalisé que le fait de persister à mener des projets à l'intérieur de l'école publique est le fruit d'une stratégie consciente visant à « *changer la situation à l'intérieur de l'école, le système lui-même, nous pouvons faire les mêmes activités avec les enfants dans des centres externes mais nous voulons changer le système même* »<sup>108</sup>. Les associations résistent donc aux pratiques répressives pour pouvoir réaliser leurs objectifs, c'est ce qui est le plus important pour elles. Elles adoptent une logique de réforme à l'intérieur du système.

Ce qui les amène à essayer d'influencer les décisions des autorités publiques, ce qui constitue à notre sens le degré le plus élevé de résistance. Certaines associations, ayant un rôle complémentaire développent des stratégies parallèles de plaidoyer. La manifestation la plus significative de cette stratégie est la création du Département des Associations au sein de MDE, qui fait suite à une demande conjointe de dix associations dont AHE et *Hawaa Al-Mostakbal* au Ministre de l'Éducation en 1999. Les associations qui adoptent de telles stratégies sont généralement de grande taille et entretiennent de « bonnes relations » avec les fonctionnaires publics. À titre d'exemple, nous pouvons citer ce que *Hawaa Al-Mostakbal* a mené comme action afin que soit adoptée la loi

---

<sup>107</sup> Entretien avec Magdi Asham, Jésuites, 26 avril 2013

<sup>108</sup> Entretien avec Saneya Badawy, *Hawaa Al-Mostakbal*, 18 mai 2013

d'organisation des conseils des parents d'élèves<sup>109</sup>. Le cas de *Misr Al-Kheir* plus récent est lui aussi parlant: en signant les protocoles avec le ministre, les responsables de cette association utilise le capital social de l'association et son poids financier pour pouvoir faire passer quelques réformes comme celles sur les critères de construction des écoles jugés selon eux « *très luxueux et très chers* » ainsi qu'un projet pour offrir une éducation accessible à tous au moyen de tablettes distribuées dans les villages pauvres de la Haute Égypte.

Les conditions socio-économiques (retrait de l'État, la détérioration du système éducatif, les stratégies de bailleurs de fonds internationales) entraînaient que la trajectoire dominante d'action associative soit complémentaire au rôle de l'État. Le fait d'être complémentaire, supposait que les relations des acteurs - adoptant cette trajectoire d'action - avec les autorités publiques soit allégé. En revanche, notre étude nous a menée qu'il n'y avait pas une règles sous le régime autoritaire de Moubarak : les autorités publiques généralement « toléraient » l'action associative au champ éducatif tant qu'elle n'échappait pas à leur contrôle, n'approchait pas de l'école publique et n'était pas menée par les forces de l'opposition politique. Par contre, les associations développaient des stratégies de résistance. Le prochain chapitre montrera l'action des nouvelles associations du champ éducatif, représentant elles-mêmes une forme de résistance à la trajectoire traditionnelle d'action associative au champ éducatif mais surtout au contrôle étatique sur ce dernier.

---

<sup>109</sup> Entretien avec Saneya Badawy, *Hawaa Al-Mostakbal*, 18 mai 2013

**Troisième Chapitre :**  
**Les nouveaux modes d'action  
associative au champ éducatif**

## Troisième chapitre

### **Les nouveaux modes d'action associative au champ éducatif**

L'action associative au champ éducatif se faisait traditionnellement dans le cadre du paradigme suivant : « offrir un service complémentaire à celui de l'État » ou « combler les lacunes du retrait de l'État ». Or, dès les années 2000, l'action adoptée par certains acteurs remettait en cause ce paradigme. Leur action rejette une définition réductionniste de l'action associative en faveur de l'éducation : l'Éducation n'est pas considérée uniquement comme un bien à offrir mais comme un droit pour tous les citoyens. De même l'action des associations n'est pas restreinte au rôle complémentaire à celui de l'État. Ceci se manifeste par la création de nouveaux types d'associations, qui ne sont pas considérées par le MDE comme agissant au sein du champ éducatif. L'éducation est considérée dès 2005 comme un domaine d'action des associations de plaidoyer, elles-mêmes apparues dans le champ associatif égyptien à partir de la seconde moitié des années 1990. L'éducation comme sujet de plaidoyer envisage une politisation de l'action, ce qui influence la nature des relations avec les autorités publiques. Outre les associations de plaidoyer en faveur de l'éducation, une nouvelle forme d'action associative en faveur de l'éducation émerge : ses protagonistes n'adoptent pas comme objectif d'offrir des solutions aux dysfonctionnements du système éducatif. Mais ils développent des projets éducatifs centrés sur l'élève même, définissant dans le même temps leur action comme étant parallèle, voire alternative, à celle de l'État. De plus, la forme d'organisation témoigne d'une mutation progressive, avec des associations qui tendent vers une administration interne plus souple et l'émergence d'un nouveau mode d'engagement, *al-mobadarat* (les initiatives). Les concepts adoptés par ces acteurs en ce qui concerne leur vision de l'éducation et les formes d'organisation ont des implications directes sur les relations avec les autorités publiques.

## **Première section. L'éducation, un « nouveau » domaine pour les associations de plaidoyer en Égypte**

Le plaidoyer constitue pour les associations ou les ONG un complément et/ou une alternative à l'action opérationnelle conduite pour faire évoluer les politiques et les pratiques. Les associations de plaidoyer dans le monde arabe et en Égypte en particulier se considèrent, selon la définition donnée par Camau<sup>1</sup>, une des mutations qualitatives du champ associatif. Elles se considèrent, en les comparant aux autres types d'associations, comme les champions du discours de la démocratie et du développement de l'inédit « société civile » en Égypte<sup>2</sup>. Leurs dirigeants, selon l'enquête effectuée par M. Abdel Rahman<sup>3</sup>, estiment que leur mission n'est pas seulement d'améliorer à l'instant la qualité de vie des individus, mais de participer à l'élargissement de l'espace public où les individus peuvent organiser indépendamment leurs vies. L'objectif ultime de ces associations est la démocratisation du régime politique en place et surtout élargir la capacité des acteurs non-gouvernementaux à influencer les politiques publiques<sup>4</sup>. Ce qui en fait un sujet d'étude de choix pour les politologues qui s'intéressent à l'évolution de la « société civile » et de son rôle en Égypte, malgré leur influence limitée en termes d'effectifs, par rapport à celui des associations de services. En ajoutant que l'éducation est considérée comme une cause secondaire, récemment introduite par ces associations, le nombre d'associations de plaidoyer spécialisées en éducation ne dépassent pas cinq associations<sup>5</sup>. Mais ce qui nous importe est d'analyser leur action comme une manifestation d'une nouvelle trajectoire d'action en faveur de l'éducation et ce qu'elle implique au niveau de relations entre le sous-champ associatif étudié et l'État. Nous nous intéresserons dans un premier temps aux enjeux du « plaidoyer » au champ éducatif avant de nous pencher sur les différents modes d'action des associations et l'implication sur leurs rapports avec les pouvoirs publics.

---

<sup>1</sup> CAMAU Michel, « Sociétés civiles « réelles » et téléologie de la démocratisation », *op.cit.*, p. 227

<sup>2</sup> M. ABDEL RAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 190

<sup>3</sup> M. ABDEL RAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 190-192

<sup>4</sup> M. ABDEL RAHMAN Maha, *ibid*

<sup>5</sup> Entretien avec Adel Badr, ASRE, 15 mai 2013

## 1. Les enjeux du « plaidoyer » en faveur de l'éducation

Selon l'État et les associations, l'éducation est un service, un bien à offrir : le champ éducatif suit les règles de l'offre et de la demande comme tout autre bien. En revanche, l'éducation selon les déclarations universelles et les constitutions, est originellement un droit de tout être humain qui doit être respecté. *« Nous croyons que l'éducation est une des responsabilités de l'État et qu'il doit l'offrir. L'éducation n'est pas seulement là pour satisfaire les besoins du marché du travail. Chaque être humain a le droit à l'éducation, voire même à une très bonne qualité d'éducation. L'éducation est un vecteur de mobilité sociale. L'éducation est un droit comme tous les autres droits. »*<sup>6</sup>

Les associations de plaidoyer en faveur de l'éducation en Égypte et ailleurs agissent en se basant sur ce principe. Le droit à l'éducation a quatre fondements principaux : disponibilité, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité<sup>7</sup>. Il est étroitement lié au droit à la protection sociale, à la santé et au logement, comme des droits sociaux-économiques. L'introduction de la question éducative comme une cause de plaidoyer est un phénomène récent, qui date de la seconde moitié des années 2000 en Égypte. Elle est due à plusieurs facteurs, certains liés au contexte international et d'autres au contexte national.

Au niveau international, le plaidoyer en faveur de l'éducation est centré autour du thème de l'« Éducation Pour Tous » (EPT) : un engagement global, initié lors du Forum mondial sur l'éducation en 2000, à Dakar, visant à assurer une éducation de base de qualité pour tous les enfants, jeunes et adultes. Les 164 gouvernements présents, dont l'Égypte, ont annoncé leur engagement en faveur de l'EPT. Il était déclaré que la réalisation de cet engagement n'est pas la prérogative des gouvernements seuls mais aussi des agences de développement, des ONG et du SP<sup>8</sup>. Ce qui a eu pour conséquence que des ONG dans le monde entier ont adopté ce thème comme cause centrale autour de laquelle s'organisent des campagnes de sensibilisation et des activités. En Égypte, certaines associations, ayant un rôle complémentaire et de plaidoyer, ont adopté cette cause dans le cadre de leurs relations avec les organisations internationales et les bailleurs

---

<sup>6</sup> Entretien avec Adel Badr, ASRE, 15 mai 2013

<sup>7</sup> Entretien avec Motaz Attalah, responsable de programme "Le droit à l'éducation" à l'EIPR, 24 avril 2013

<sup>8</sup> Page de l'EPT, site internet de l'Unesco, in <http://www.Unesco.org/new/fr/our-priorities/education-for-all/>

de fonds. Cela se manifeste par des campagnes de sensibilisation auprès des communautés locales sur certains sujets, comme celles faites par *Hawaa Al-Mostkbal* ou la demande de réformes de certaines lois comme la loi sur l'accès des handicapés aux écoles et leur intégration<sup>9</sup>. Dans la même logique, une coalition a été formée par une vingtaine d'associations, dont la mission principale était de présenter les rapports sur le progrès effectué autour de ce thème pour les conférences internationales<sup>10</sup>. Par contre, comme le déclare Ryfman<sup>11</sup> dans son analyse des ONG françaises actives dans le domaine de l'éducation, le plaidoyer en éducation est difficile parce que le thème EPT est si consensuel qu'il se dilue au sein des autres causes. Pour le chercheur, « *le grand public y est moins sensible qu'à d'autres sujets.* »<sup>12</sup>. Dans le contexte égyptien, le plaidoyer autour de l'EPT ne se considère pas comme un des enjeux centraux des associations de plaidoyer. Il faut ajouter à cela la difficile intégration des associations de plaidoyer au sein de la société égyptienne. Elles sont éloignées du grand public, soit en raison de l'élitisme de leurs membres, de leurs thèmes de prédilection jugés « secondaires » par le grand public, comme la défense des droits de l'Homme par exemple, ou à cause de leur relation conflictuelle avec le régime politique. Plusieurs facteurs qui accentuent l'exclusion des associations de plaidoyer centrées sur l'éducation, petites et peu nombreuses.

La création des associations de plaidoyer spécialisées dans le domaine de l'éducation en Égypte est expliquée partiellement par l'apparition de ce domaine au niveau international. Ce qui incite certains bailleurs de fonds à s'intéresser au financement de ce type d'associations. Le rôle des fonds étrangers pour les associations de plaidoyer en Égypte est central : c'est quasiment la seule source de financement. Mais le facteur international n'est pas le seul. Le contexte associatif égyptien, où les associations de plaidoyer ont commencé à émerger depuis la moitié des années 1990 et à avoir plus d'ampleur dans les années 2000, entraînant la création des associations dans plusieurs domaines, est également important. La plupart des associations de plaidoyer en

---

<sup>9</sup> Entretien avec Adel Badr, ASRE, 15 mai 2013

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> RYFMAN Philippe, « ONG françaises et éducation : marginalisation ou réagencement ? », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 58 | 2011, p. 105-118.

<sup>12</sup> RYFMAN Philippe, *ibid.*, p. 113

Égypte se concentre sur les droits de l'Homme<sup>13</sup> en général et surtout sur les violations des droits personnels et politiques des citoyens par le régime égyptien. À titre d'exemple, les programmes l'Initiative Égyptienne pour les Droits Personnels (EIPR) commençaient par s'intéresser aux droits civils et politiques (droit à la manifestation, les cas de tortures, violation de droits politiques, etc.). Les juristes de cette association travaillaient sur le droit à la santé dès sa création. Mais ce n'est qu'en 2011 qu'une section de « justice sociale et économique » s'est introduite pour s'intéresser aux différents droits sociaux économiques dont le programme de l'éducation. Mais cela n'a pas empêché la création de quelques associations de plaidoyer au champ éducatif avant la révolution dont l'Association de Soutien et Réforme de l'éducation (ASRE). Son co-fondateur l'explique ainsi: « *des militants de la société civile et moi, intéressés par la question de l'éducation, avons jugé important d'avoir une association spécialisée pour défendre les causes liées à l'éducation, surtout que ce type d'association était quasi-inexistant* »<sup>14</sup>. Cela s'ajoute au fait que l'éducation en Égypte pose plusieurs défis, constituant des causes pour ce type des associations.

Cependant l'EPT n'est pas le seul thème central pour les cinq associations de plaidoyer en faveur de l'éducation. D'autres causes les intéressent. La première concerne la loi sur l'éducation sur laquelle travaille l'ASRE. « *Elle est très ancienne et pas adaptée : cette loi donne toutes les prérogatives au ministre de l'Éducation. Nous proposons un projet complet pour la loi de l'éducation.* »<sup>15</sup>. La deuxième le budget consacré à l'éducation par l'État. « *En analysant le budget consacré à l'éducation, nous avons découvert que l'État prend de l'argent du peuple malgré la gratuité de l'éducation. Les élèves payent des frais. Le budget consacré à l'éducation est très faible, dans un pays grand comme l'Égypte et si on prend en considération le fait que l'éducation est un investissement dans le capital humain.*»<sup>16</sup>. La troisième cause concerne le statut des professeurs et leurs revendications auprès du MDE et des autorités publiques, surtout en ce qui concerne l'augmentation de leurs salaires. Durant les entretiens conduits avec les responsables de ces associations, ils parlent d'un syndicat des professeurs « parallèle » au

<sup>13</sup> Voir à titre d'exemple: SARAYA Aliaa, *Des engagés pour la cause des droits de l'homme en Égypte*, L'Harmattan, Paris, 2009, 318 pages

<sup>14</sup> Entretien avec Adel Badr, ASRE, 15 mai 2013

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*

syndicat officiel, celui « du gouvernement » comme le définit Adel Badr. La quatrième cause concerne toute violation des droits des élèves au sein des écoles publiques, notamment l'usage de la violence à leur encontre. Après la révolution, d'autres causes viennent s'ajouter : la place de l'éducation dans la nouvelle constitution, notamment l'article créant un Conseil National de l'Éducation et de la Recherche Académique. De même avec la victoire des islamistes durant tous les scrutins de l'après 2011, le programme de l'éducation à l'EIPR s'intéresse à leur influence sur le processus éducatif égyptien.

« *Le ressort du plaidoyer/témoignage vise soit à faire avancer la cause, soit à l'inscrire dans une thématique transversale, soit à obtenir l'accès au terrain et à éviter, autant que faire se peut, l'instrumentalisation de l'aide* »<sup>17</sup>. Ce qui nécessite le développement de différents outils de plaidoyer. L'outil principal, utilisé par toutes les associations de plaidoyer en Égypte, quel que soit leur domaine d'implication, est la jurisprudence. Les associations étudient les lois égyptiennes régulant le domaine auquel s'intéresse l'association, s'assurent de leur conformité aux lois et déclarations universelles, et publient des rapports appelant à des réformes. Parfois, elles organisent des séminaires ou des colloques pour présenter leurs rapports. L'impact de ces rapports sur l'opinion publique d'une part et les autorités d'autre part dépend de la taille et de la sphère d'influence de l'association. L'objectif ultime de ces associations est d'influencer les politiques publiques et de les superviser en prenant pour cadre de référence les déclarations universelles des droits de l'Homme. « *Le rôle réel des associations de la société civile est d'influencer la prise de décision et de donner plus de pouvoir au peuple et non pas de prendre le rôle de l'état ou celui de la société.* »<sup>18</sup>. Leur action vise à jouer le rôle de relais entre les acteurs non-gouvernementaux du champ éducatif (professeurs et élèves) d'une part, et les autorités d'autre part. Un rôle qui leur incombe en l'absence de forme pacifique de règlements de conflits dans le régime politique égyptien en place. Le responsable à l'EIPR explique que « *le gouvernement est encore coupé de ce qui se passe dans la société. Il n'y a pas de méthodes ou d'outils de négociation : le gouvernement adopte des actions et des lois et après la société réagit mais il n'y a pas une participation*

---

<sup>17</sup> BARLET Sandra et JAROUSSE Jean-Pierre, *op.cit.*, p.46

<sup>18</sup> Entretien avec Adel Badr, ASRE, 15 mai 2013

dès le début dans la prise de décision ou la formulation de la politique publique. Il y a un problème de représentation dans le processus de prise de décision, de responsabilité, et la surveillance. »<sup>19</sup>. Il ajoute que pour changer les politiques publiques et avoir une réforme concrète de l'éducation en Égypte, il faut que les différents acteurs du champ éducatif (professeurs, parents, élèves et syndicats) apprennent à dialoguer avec les instances gouvernementales. Ce qui requiert une compréhension des lois et de leurs droits pour pouvoir les défendre et les revendiquer. « *Il faut une participation sociétale pour discuter les enjeux de l'éducation en Égypte et il faut que le débat ne soit pas limité à certains acteurs de la société ou aux autorités publiques* »<sup>20</sup>. Après la révolution, les responsables de ces associations ont eu un accès plus facile aux instances gouvernementales : ils ont assisté aux séances de discussions des lois au Sénat et ont rencontré de hauts fonctionnaires du MDE, surtout ceux du Département des associations. Une démarche qui peut s'apparenter à un travail de lobbying auprès des hauts fonctionnaires. Ils alternent entre les formes d'action dans le but d'être plus revendicatifs et d'avoir plus d'influence sur les politiques publiques. Quel que soit l'outil du plaidoyer, l'action de ces associations, surtout au moment du régime de Moubarak, se présente comme concurrentielle à celle de l'État. Contrairement aux associations ayant un rôle complémentaire, ces associations n'offrent pas un service et critiquent ouvertement la politique éducative du régime en revendiquant une autre politique. Ce qui a eu des répercussions directes sur leur relation avec les autorités publiques.

## 2. Des rapports conflictuels avec les autorités publiques

Les associations de plaidoyer en faveur de l'éducation comme les autres associations de plaidoyer sont des associations de petite taille, que ce soit au niveau du nombre de leurs membres ou de la taille des financements. Généralement, leurs employés sont jeunes (entre 20 et 40 ans) et appartiennent à des tendances politiques plutôt de gauche<sup>21</sup>. Certains membres sont plus âgés, mais ils appartiennent tout de même aux mouvements de militants de gauche des années 1970, comme Adel Badr, le fondateur

---

<sup>19</sup> Entretien avec Motaz Attalah, EIPR, 24 avril 2013

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Selon le profil sociologique des interviewés (Annexe 7, p. 152) et la connaissance de chercheur de réseaux de ces associations

d'une des associations enquêtées. Les premières associations de plaidoyer égyptiennes ont été créées par des anciens militants de gauche, qui ont trouvé dans la lutte contre les violations de droits de l'Homme une alternative au militantisme politique<sup>22</sup>.

« *Par politisation du monde associatif, nous faisons référence aux processus par lesquels certaines personnes utilisent le langage ou la forme organisationnelle de l'association pour remettre ouvertement en question la légitimité des acteurs étatiques et/ou des partis politiques et demander un rôle plus grand et, si possible, formalisé dans l'élaboration des politiques publiques* »<sup>23</sup>. De ce fait, contrairement aux associations de services, ces associations sont plus politisées au niveau de leur objectif ultime, qui vise à influencer directement les politiques publiques, mais aussi au niveau de leurs membres qui déclarent ouvertement leur appartenance politique, ou au moins leur opposition au régime politique en place, contrairement aux membres des associations de services qui essaient de se présenter comme apolitiques. Ce qui rend la relation avec les autorités publiques plus tendues. Adel Badr a ainsi été appelé à la sécurité de l'État, en raison de ses activités militantes et politiques, lors de procédures d'enregistrement de l'association en 2005. Durant l'entretien, son discours sur la relation des pouvoirs publics révèle qu'il se positionne « *en bataille* » avec eux. Le nombre restreint de ces associations qui prive leurs activités de toute influence, comme l'ont reconnu leurs responsables eux-mêmes<sup>24</sup>, n'empêche pas la tension avec les autorités publiques. « *Des colloques sur le budget de l'éducation, qui ne comportaient pas un grand nombre de participants, ont toujours été surveillés par des agents de la Sécurité d'État.* »<sup>25</sup>

S'intéresser aux droits sociaux et économiques, dont celui de l'éducation, n'était pas facile sous le régime de Moubarak, pour plusieurs raisons. Le premier est que le flux de fonds internationaux, destinés aux associations de plaidoyer, favorisait les organisations actives dans le domaine des violations des droits personnels (droits civils et politiques) plus que les organisations actives dans le domaine des violations des droits sociaux et économiques. Ce qui n'encourageait pas les militants de la société civile à créer des associations spécialisées dans ce type de droits. Cela montre l'influence des

<sup>22</sup> EL KHAWAGA Dina, *op.cit.*, p. 271-292.

<sup>23</sup> ABU-SADA Caroline, *op.cit.*, p. 21

<sup>24</sup> Durant les entretiens avec les deux responsables de deux associations enquêtées, il était précisé à plusieurs reprises que l'impact de leur travail n'est pas très influent encore.

<sup>25</sup> Entretien avec Adel Badr, ASRE, 15 mai 2013

bailleurs de fonds internationaux sur la constitution du champ associatif en Égypte et dans les PVD en général, surtout dans le cas des associations qui dépendent essentiellement du financement étranger, comme les associations de plaidoyer égyptiennes<sup>26</sup>. Cette dépendance a une double conséquence. D'une part, elle donne aux associations une importance non négligeable face aux autorités : il faut les respecter pour protéger la réputation du régime à l'étranger, et parce que les associations utilisaient leur accès à l'étranger comme un outil de plaidoyer pour exercer des pressions sur le régime. Dans le même temps, cette dépendance est utilisée par le régime politique contre les associations. Le cadre juridique place les associations recevant des financements étrangers sous contrôle direct des fonctionnaires du MAS : ce dernier a même le droit de refuser arbitrairement certains fonds attribués aux associations selon la loi. D'autre part, le régime utilise cette dépendance pour donner à l'opinion publique une image négative des associations en les présentant comme des « agents de puissances extérieures », des « traîtres ». Ce qui, outre le caractère élitiste de certaines de ces associations, contribue à miner leur crédibilité et leur popularité. La campagne la plus récente contre les « financements étrangers » des ONG a été lancée après la révolution, en février 2012, lorsque les locaux d'une dizaine d'associations de plaidoyer ont été perquisitionnés par les autorités pour avoir reçu des fonds de l'étranger sans accréditation du MAS<sup>27</sup>. Ce qui a entraîné un blocage des financements étrangers pour les associations, soit de plaidoyer ou de services, comme cela nous a été signalé à plusieurs reprises durant nos entretiens. Les droits socio-économiques comme une cause de plaidoyer n'étaient pas une priorité pour les bailleurs de fonds. Mais il était également difficile de les aborder sous le régime de Moubarak ; comme l'explique Attalah : « *l'espace d'action en faveur des droits économiques et sociaux était limité parce qu'il consiste à combattre les politiques publiques, les activités des grandes entreprises ou à juger les responsables. Il y avait des limites et des restrictions sécuritaires qui limitaient la capacité de la société civile à agir dans cet espace* »<sup>28</sup>. C'est pourquoi le programme d'éducation de l'EIPR a été créé après

---

<sup>26</sup> M. ABDEL RAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 190

<sup>27</sup> Al-Shorouk, 5/2/2012, in <http://www.shorouknews.com/news/view.aspx?cdate=05022012&id=158271cb-6cc0-457f-873d-6258b7e618ad>

<sup>28</sup> Entretien avec Motaz Attalah, EIPR, 24 avril 2013

la révolution, une période durant laquelle la sphère d'action des associations a été relativement ouverte.

Les associations de plaidoyer du champ éducatif étaient donc entrées en conflit avec les autorités publiques sous Moubarak. Leur relation était surtout avec les autorités sécuritaires ou administratives du MAS mais le MDE ne les considérait pas comme des associations œuvrant en faveur de l'éducation. Pour preuve, la présidente de l'administration des associations ne connaît rien d'elles<sup>29</sup>. De plus, leurs activités mêmes renforcent cette relation conflictuelle avec les autorités. Certains thèmes attirent l'attention des autorités publiques plus que d'autres : celles qui touchent directement les politiques publiques. À titre d'exemple, le dossier de l'ASRE sur le budget consacré à l'éducation a entraîné un suivi sécuritaire direct de l'association et de ses membres en 2008-2009<sup>30</sup>. Selon Adel Badr, « *ce n'est pas une grande association mais elle adopte une approche singulière dans le domaine de l'éducation : ne pas offrir des services mais une évaluation des politiques publiques qu'elle tente d'influencer* ». Ce qui les distingue des associations ayant un rôle complémentaire et qui offrent des services. Ce type d'associations est généralement critiqué par les membres des associations de plaidoyer. En se basant sur l'étude de M. Abdel Rahman<sup>31</sup>, les membres des ONG de plaidoyer considéraient les associations offrant des services, surtout les ONG locales, comme des agents des politiques de l'État. Leurs membres sont vus comme des « fonctionnaires » de l'État, incapables d'adopter une vision démocratique et pluraliste de la société. Ce qui a été exprimé par Badr, durant l'entretien : il les critique parce qu'elles jouent le rôle de l'État. Pour lui, les associations doivent œuvrer à l'ouverture de l'espace de mobilisation pour qu'elles soient des partenaires des autorités publiques, qu'elles ne participent pas seulement à la mise en œuvre de projets mais à la prise de décision des politiques publiques. C'est la forme de partenariat « idéal » pour les militants des associations de plaidoyer en faveur de l'éducation. Ce qui suppose un contexte démocratique incitant la participation de différents acteurs sociétaux. Mais comme l'a souligné Ben Nafissa<sup>32</sup>, les ONG dans le monde arabe ne peuvent pas être des agents entraînant la démocratisation

<sup>29</sup> Entretien avec Ayman Abdel Razek, directrice de la direction des associations au Ministère de l'Éducation dès 2011, 8 mai 2013

<sup>30</sup> Entretien avec Adel Badr, ASRE, 15 mai 2013

<sup>31</sup> M. ABDEL RAHMAN Maha, *op.cit.*, p. 191-192

<sup>32</sup> BEN NAFISSA Sarah, « Introduction. ONG et gouvernance dans le monde arabe », *op.cit.*, p. 20-21

des régimes politiques dans leur pays parce que ces associations ne peuvent pas bien fonctionner dans un contexte politique clos. C'était le cas sous le régime de Moubarak où l'État, représenté par le MDE et les autorités sécuritaires en arrière-plan, avait la main sur l'action des associations de services ou de plaidoyer. C'est un rapport de forces inégal. C'est pourquoi Ben Nafissa<sup>33</sup> argumentait pour la nécessité d'une démocratisation « par le haut » dans les pays arabes pour équilibrer les rapports entre l'État et les acteurs sociétaux dont les associations.

Après la révolution, les espoirs d'ouverture de la sphère d'action des associations ont été importants, de même qu'un changement dans le rapport de force entre le champ associatif et l'État qui tend vers moins de contrôle du dernier sur le premier. Ce qui incite les associations, surtout de plaidoyer, à développer de nouveaux outils d'action comme la concertation. « *La concertation entre ONG, et plus largement entre les acteurs du domaine de l'éducation – bailleurs y compris -, est un élément majeur pour la cohérence des interventions. Cela permet aux ONG de se concerter et de réguler leur dialogue avec l'État, qui coordonne leur action dans son ensemble.* »<sup>34</sup>. C'est pourquoi vingt-cinq associations dans six gouvernorats se sont réunies en octobre 2012 pour former une coalition suite à l'initiative de l'association de Réforme et Soutien de l'Éducation. Elle n'est pas financée, n'a pas de siège social et n'est pas enregistrée auprès d'une instance gouvernementale, ce qui rend son action flexible et lui permet de s'intéresser à un nombre plus important de problématiques. Elle a comme objectif principal de présenter un front commun pour la coordination avec les autorités publiques et négocier les enjeux du processus éducatif et de l'action des associations en faveur de l'éducation.

Une des manifestations de l'ouverture du champ associatif après 2011 est la création d'une association « de plaidoyer » d'inspiration islamique, dont un des programmes est centré sur la réforme de l'éducation. Originellement, un groupe de jeunes intellectuels influencés par la pensée islamique, dont certains sont d'anciens membres des FM, se réunissaient discrètement avant la révolution pour échanger leurs idées. Après la révolution, ils ont pu s'organiser formellement dans le cadre d'une association dans le but de repenser les ouvrages de grands intellectuels dans deux domaines clefs (l'éducation et

---

<sup>33</sup> BEN NAFISSA Sarah, *ibid.*, p. 21-24

<sup>34</sup> BARLET Sandra et JAROUSSE Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 44

les medias) et s'en servir pour faire des projets concrets. Ce n'est pas une association de plaidoyer au sens commun des associations de plaidoyer formées par des juristes qui s'intéressent aux droits, mais une association qui vise à changer les mentalités des individus. Son nom *Yakzet Fekr*, qui signifie la renaissance de la pensée, révèle bien ses objectifs. En ce qui concerne l'éducation, leur but est d'organiser des activités visant la classe moyenne, leur présentant des alternatives au système éducatif disponible. Leur objectif ultime de long terme est de créer chez les membres de la classe moyenne un sentiment de mécontentement vis-à-vis du système éducatif, ce qui suppose de faire pression sur les autorités publiques et entraîner le changement des politiques publiques éducatives. L'association a été créée en 2012 et il est donc difficile de tirer des conclusions sur sa relation avec les autorités publiques. Mais la fondatrice a affirmé avoir rencontré le ministre de l'éducation<sup>35</sup>, qui selon elle a positivement accueilli ses demandes. « *Maintenant, les responsables nous rencontrent et montrent une attitude positive mais rien ne change au niveau des politiques publiques. Mais au moins nous avons une autorisation sur nos projets* »<sup>36</sup>. La création d'une telle association remet en question le constat que les associations de plaidoyer sont surtout des associations de gauche et permet l'élargissement de la définition des associations de plaidoyer pour ne pas inclure uniquement celles qui défendent les droits de l'Homme au sens large.

Si les rapports avec les associations ayant un rôle complémentaire tendent plus vers la coopération que vers le conflit, les relations avec les associations de plaidoyer tendent plus vers le conflit que vers la coopération. Le régime avant la révolution exerçait des contraintes sur les ONG de plaidoyer en général, allant du suivi sécuritaire de leurs membres jusqu'aux obstacles concernant l'octroi de financement étranger, en passant par les campagnes médiatiques qui leur étaient hostiles. Mais, dans le même temps, il les laissait faire leur travail pour plusieurs raisons : il s'agissait d'organisations de petite taille qui n'avaient aucun impact concret sur l'opinion publique, élitistes sans contact direct avec les masses populaires, et leur existence lui permettait de se présenter comme un régime « démocratique » devant ses alliés occidentaux. Cette relation n'était pas différente dans le cas des ONG de plaidoyer active dans le domaine de l'éducation.

---

<sup>35</sup> Le ministre de l'éducation dans le gouvernement d'après la première élection présidentielle en 2012, dissout en août 2013 après le renversement du président égyptien élu Morsi

<sup>36</sup> Entretien avec Heba Abdel Jawad, co-fondatrice de *Yakzet Fekr*, 21 mai 2013

Comme ces associations se considèrent plus politisées que les associations ayant un rôle complémentaire, leurs relations étaient plus conflictuelles sous le régime de Moubarak. C'est pourquoi après la révolution, il y a eu une ouverture relative de leur sphère d'action mais qui n'atteint pas le niveau attendu après un tel événement. Preuve s'il en faut, la création de nouvelles associations et la multiplication de modes d'action comme la coalition évoquée précédemment. En même temps, les rapports avec les fonctionnaires et la bureaucratie demeurent inchangés. Mais cette forme d'action témoigne d'un certain « activisme » de l'espace social égyptien et montre que les agents sociaux engagés créaient des nouveaux modes d'engagement autres que ceux traditionnels. Ce qui remet en question tout argument des politologues parlant de « la mort de la société »<sup>37</sup> dans le monde arabe. Cela est encore prouvé, dans la section suivante, par la création de nouvelles associations adoptant de nouveaux positionnements par rapport à la question éducative en Égypte et la création de nouveaux modes d'engagement associatif « non formels » comme *al-mobadarat* (initiatives).

---

<sup>37</sup> Cette idée a été discutée à titre d'exemple par : DROZ-VINCENT Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? », *op.cit.*

## **Deuxième section. La « Nouvelle génération » d'action associative du champ éducatif**

Dans le cadre du développement qualitatif du secteur associatif égyptien, de nouvelles AFE ont été créées dans les années 2000. Elles se basent sur de nouvelles perceptions de l'action associative dans ce domaine. Leur composition et leurs modes d'action impliquent une relation particulière avec les autorités. Graduellement, nous observons de nouveaux modes d'engagement, hors du champ associatif, au sens où l'organisation ne se fait pas dans un cadre enregistré et légal auprès des autorités : c'est la création des « initiatives ». Un nouveau mode d'action en faveur de l'éducation qui est la conséquence de dynamiques contrôlant la relation entre l'État et les acteurs sociétaux en Égypte.

Contrairement aux associations de services ayant un rôle complémentaire et aux associations de plaidoyer, la nouvelle génération des associations ne s'intéresse pas aux politiques publiques. Leurs dirigeants critiquent le système éducatif et expriment la nécessité de le réformer mais ils ne croient pas que la priorité de leurs associations est de prendre part à cette réforme, soit en offrant des services complémentaires ou en essayant d'influencer les politiques publiques. Les activités offertes en faveur de l'éducation par ces associations sont situées en parallèle au rôle de l'État. Plus récemment, certaines ont comme objectif ultime d'offrir une alternative à l'éducation offerte par l'État. Dans un premier temps, nous analyserons comment ces associations représentent une rupture avec la forme traditionnelle de l'action associative au champ éducatif. Puis, nous nous intéresserons à leurs relations avec les autorités publiques. Nous terminerons avec l'analyse de la nouvelle forme d'action associative apparue en Égypte et désignée par *al-mobadarat*.

### **1. Ruptures à la trajectoire traditionnelle d'action associative en faveur de l'éducation**

L'apparition d'une nouvelle génération d'associations œuvrant en faveur de l'éducation s'est accompagnée d'un certain nombre de ruptures avec les associations actives dans les années 1990 d'une part, et les associations menant des activités

complémentaires au rôle de l'État d'autre part. Contrairement à la polyvalence qui caractérise les activités des anciennes associations, les nouvelles sont exclusivement spécialisées dans le domaine de l'éducation. À titre d'exemple, *Misr Al-Kheir* a six programmes, dont celui de l'éducation, et *Hawaa Al-Mostakbal* a des activités en faveur des femmes et les classes les plus défavorisées de la société. En revanche, *Alwan w Awtar* (Couleurs et Cordes), *A'almny* (Enseignes-moi) et *Academyt Al-Tahrir* (Académie de Tahrir) sont des associations dont les activités sont centrées uniquement autour de l'éducation.

La rupture principale concerne la perception des dirigeants de ces associations de la manière d'agir en faveur de l'éducation en Égypte et les modes d'action adoptés. Durant les entretiens, les dirigeants des trois associations en question exprimaient leur opposition au système éducatif, sans pour autant se proposer pour participer à sa réforme. « *Alwan w Awtar* » a été créée originellement pour encourager le développement personnel des enfants en suscitant leur sensibilité artistique dans un des quartiers populaires du Caire. Inspirée par les activités d'un groupe de bénévoles français qui ont organisé des activités artistiques pour les enfants dans le cadre d'une autre association présente dans ce même quartier, la fondatrice a décidé de créer une association en adoptant le même concept. « *Nous avons découvert qu'ils vont dans des écoles où le niveau d'éducation est très faible: il y avait des enfants de 15 ans qui ne savaient ni lire ni écrire. Ce n'est pas logique de développer leurs compétences sociales s'ils n'ont pas un niveau d'éducation correct. Nous avons donc décidé d'agir sur ce plan. Nous n'offrons pas une éducation comme à l'école mais une éducation non traditionnelle qui aide les enfants à se poser des questions et à avoir une pensée critique* »<sup>38</sup>. Il s'agit d'un tournant dans l'action d'*Alwan w Awtar* (AA), qui a appliqué de nouvelles approches en éducation dont le *Montessori*. L'organisation offre des cours comme ceux dispensés à l'école en se concentrant sur le développement de la pensée critique chez l'enfant. Ses activités ne se limitent pas à donner des cours de mathématiques, de sciences ou d'alphabétisation. Elle apprend à ses élèves à dessiner, jouer de la musique, chanter et organise des activités artisanales. « *C'est une éducation parallèle à celle de l'école formelle* »<sup>39</sup>. Les enfants

---

<sup>38</sup> Entretien avec Azza Kamel, fondatrice d'*Alwan w Awtar*, 23 avril 2013

<sup>39</sup> *Ibid.*

vont à l'école normalement avant de se rendre à l'association pour participer à ses activités, qui sont suspendues durant les périodes d'examens. En été, l'association intensifie ses activités. Pour la fondatrice d'AA, « *l'association s'est transformée d'un espace où les enfants viennent pour assister à des activités à un espace qui leur appartient* »<sup>40</sup>. C'est ce que nous avons remarqué lors de nos visites à l'association avant et après la révolution, les enfants se considéraient chez eux et guident les visiteurs dans l'association. L'objectif de l'association n'est pas de combler les lacunes du dysfonctionnement du système éducatif. Le point de départ est l'enfant lui-même. L'« éducation par l'art » adoptée par AA est diffusable comme le concept d'écoles communautaires : les activités peuvent être organisées dans des contextes différents partout en Égypte et l'idée peut être adoptée facilement par d'autres associations.

L'« éducation par l'art » fournie en parallèle de l'éducation formelle se présente comme une rupture à la trajectoire traditionnelle de l'action associative en faveur de l'éducation en Égypte. Suivant la même logique, les fondateurs d'*A'almny* déconstruisaient le paradigme du système éducatif formel égyptien en se basant sur de nouvelles théories pédagogiques. Pour eux, le système éducatif égyptien est totalement dépassé. « *Il a été pensé pendant l'ère industrielle : ses méthodes et sa vision ne sont plus compatibles aujourd'hui. L'école publique fondée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle emprunte sa logique à l'usine : une production massive d'élèves ayant les mêmes connaissances, pour produire des citoyens presque identiques. Les besoins des êtres humains ont changé et sont devenus plus complexes : ils veulent le Bonheur. Nous sommes dans une nouvelle ère* »<sup>41</sup>. En outre, pour eux, le système éducatif gouvernemental est un système qui opprime la créativité chez l'enfant. Une conviction apparue suite à des études et des recherches effectuées sur les nouvelles approches pédagogiques. Les activités de l'association, située dans un quartier populaire du Caire, sont basées sur le concept de la liberté des enfants à décider de leur propre programme scolaire : ils ont la liberté de choisir ce qu'ils veulent apprendre. Durant les activités, qui ont duré six mois, les enfants ont appris à faire des recherches, à comprendre les mathématiques et à faire des travaux manuels. C'est ce qui est désigné par « *Goal Oriented Education* ». « *Nous voulons*

---

<sup>40</sup> Entretien avec Azza Kamel, AA, 23 avril 2013

<sup>41</sup> Entretien avec Mohamed Al-Haw, co-fondateur d'*A'almny*, 25 avril 2013

*enregistrer l'expérience avec ces enfants en tant que système éducatif alternatif.* »<sup>42</sup>. C'est leur objectif ultime de présenter un modèle alternatif à l'éducation formelle en place. Le fondateur de l'association indique offrir une éducation parallèle parce que les enfants vont encore à l'école mais elle espère développer un modèle permettant aux enfants d'arrêter d'y aller. « *L'école agit contre ce que nous faisons à l'association : les enfants n'apprennent rien* »<sup>43</sup>.

Les dirigeants de *A'almny* ont développé l'organisation et ses activités après la révolution quand son enregistrement auprès des autorités s'est terminé. *Acadmyt Al-Tahrir* (Académie de Tahrir - AT), lui, se considère comme le fruit de la révolution, comme le suggère son nom, qui fait directement référence à la place Tahrir, épice de la révolution. Même ses méthodes sont révolutionnaires en comparaison avec l'action associative en faveur de l'éducation en Égypte. Son fondateur n'est autre que Wael Ghoneim<sup>44</sup>, un des administrateurs de la page Facebook « *Kolena Khaled Said* » (Nous sommes tous Khaled Saïd) qui fut la première à appeler aux manifestations du 25 janvier 2011. Le concept de l'AT est basé sur la production de vidéos éducatives et leur diffusion sur YouTube. La fondation part du principe que 24 millions d'Égyptiens ont accès à Internet et que l'Égypte est le sixième pays au niveau mondial à avoir accès à Internet. L'organisation exploite au maximum les espaces virtuels, les réseaux sociaux, choisis par les jeunes Égyptiens comme alternative à l'espace public surveillé et contrôlé par le régime de Hosni Moubarak, comme l'explique Herrera<sup>45</sup>. Mais pour Abou Zeid, directeur exécutif de l'AT, l'idée importante à souligner est le recours à la vidéo. Une « *vidéo peut être diffusée partout : à la télévision, sur l'ordinateur sans internet, voire même dans la rue* »<sup>46</sup>. Les vidéos sont produites surtout par des bénévoles. L'Académie souhaite présenter deux types de contenu. Tout d'abord, les programmes scolaires officiels tout spécialement pensés pour un groupe d'âge déterminé : l'objectif étant de produire des vidéos attrayantes pour aider l'élève à mieux comprendre et intégrer le message véhiculé

---

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Entretien avec Mohamed Al-Haw, *A'almny*, 25 avril 2013

<sup>44</sup> Ghoneim, un haut fonctionnaire de l'entreprise Google au Moyen Orient, était un des administrateurs de la page Facebook KKS, qui était fait pour défendre la cause d'un jeune homme alexandrin qui a été tué suite aux tortures de la police. Cette page était la première à appeler aux manifestations de janvier 2011 à la suite de chute de Ben Ali en 14 janvier 2011.

<sup>45</sup> Herrera Linda, « Youth and citizenship in the Digital Age: A view from Egypt », *op.cit.*, p. 345-348

<sup>46</sup> Entretien avec Seif Abou Zeid, directeur exécutif de l'Académie de Tahrir, 13 mai 2013

par la vidéo. Quant au second type de contenu, il s'agit de vidéos d'éducation non-formelle qui véhiculent différentes informations et connaissances destinées à différents groupes d'âges. Entre 2011 et 2013, la chaîne YouTube a totalisé près de trois millions de vues. Selon Abou Zeid, près de vingt-cinq écoles publiques ont utilisé ces vidéos : elles sont diffusées de manière informelle à l'initiative des professeurs dans des écoles publiques qui ont trouvé ces vidéos sur Internet. Abou Zeid croit à la démocratisation des sources du Savoir et estime qu'elles ne devraient pas être monopolisées par une seule entité. « *Cette monopolisation est démodée et a entraîné l'oppression, comme Freire l'a expliqué dans ses ouvrages.* »<sup>47</sup> Le pédagogue brésilien, par son ouvrage principal la *Pédagogie des opprimés*, critique le système scolaire contemporain surtout dans les pays de Sud, parce qu'il augmente la dichotomie dominés/dominants. Il s'oppose à la relation « *top-down* » (haut-bas) au sein du processus éducatif moderne : les professeurs connaissent plus que les élèves. « *Pour lui, le professeur a une autorité sans être autoritaire. Le professeur n'est pas neutre mais intervient pour aider l'enseigné à avoir des réflexions sur sa culture, les constructions sociales et avoir une réflexion critique* »<sup>48</sup>. Il désigne l'éducation dominante au monde contemporain par « *banking éducation* » : les élèves doivent avoir le plus de connaissances possibles sans y réfléchir. Dans ce cadre, ils sont considérés comme des acteurs passifs. Ceci augmente leur oppression parce qu'ils sont considérés comme ignorants, « inférieurs » et doivent apprendre sans réfléchir ou exprimer leur opinion. Il est pour une méthode pédagogique basée sur l'incitation des enseignés à participer et ne pas les considérer comme des acteurs passifs et surtout qu'ils ne soient pas détachés de leurs communautés locales. La pédagogie de Freire a inspiré beaucoup des acteurs au monde entier : un cursus d'alphabétisation internationale *Reflect* adoptée par une centaine des ONG et associations dans plusieurs pays est totalement basée sur celle-ci. Revenons aux leaders d'AT, ils considèrent - comme Freire - que la monopolisation de transfert de connaissance et de savoir augmente l'oppression des opprimés. On cite Freire : « *Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les*

---

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> « Paulo Freire (1921–1997) - Conceptual Tools, Philosophy of Education, Criticism, Students, Social, World, and Process », StateUniversity.com, in <http://education.stateuniversity.com/pages/1998/Freire-Paulo-1921-1997.html#ixzz2eBtwxFt0>

*hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde* »<sup>49</sup>. De ce fait, la vision de l'Académie est que chacun peut apprendre quelque chose à tout le monde. Ce qui fait, pour Abou Zeid, que le rôle des acteurs non-gouvernementaux en Égypte n'est pas de remplir les lacunes du système éducatif officiel qui est en crise totale. « *Nous avons besoin d'un système éducatif alternatif et il faut l'admettre.* »<sup>50</sup>

Comme nous l'avons montré, les trois associations rejettent le système éducatif gouvernemental et proposent d'autres systèmes qui œuvrent en parallèle. Il ressort de nos entretiens que leurs leaders ont tous suivi une éducation en langues étrangères, au sein d'établissements internationaux, notamment à l'Université Américaine du Caire. Ceci peut expliquer partiellement leur connaissance de nouvelles approches pédagogiques produites par des auteurs étrangers appelant à reformer le système éducatif contemporain. De même, il explique partiellement la nature de leurs réseaux sociaux les mettant en contact direct avec des étrangers adoptant de nouvelles méthodes éducatives. *Alwan w Awtar* est inspirée de bénévoles français, les activités d'*A'almny* sont tirées d'études effectuées par leurs dirigeants au sujet de divers approches pédagogiques internationales et l'Académie est directement inspirée d'un site internet fondé par un indien-américain, l'Académie de Khan<sup>51</sup>. Cette dernière a été fondée par un américain d'origine indien en 2006, son site-internet maintenant est considéré comme une grande bibliothèque de vidéos éducatives dans plusieurs domaines faites par des experts et des individus, et diffusées gratuitement. Ghoneim, le fondateur d'AT, a déclaré à plusieurs reprises qu'il était directement inspiré par l'expérience de cette dernière académie et son fondateur<sup>52</sup>. De même, il y a une coopération officielle entre les deux académies : celle égyptienne traduit les vidéos de celle de Khan en arabe pour les diffuser au public arabe<sup>53</sup>. Comme nous l'avons déjà expliqué au premier chapitre, les dirigeants des associations appartiennent généralement à des classes aisées et sont éduqués. Les profils sociologiques des dirigeants des trois associations nous aident à comprendre leur adoption d'une voie

---

<sup>49</sup> FREIRE Paulo, *The Pedagogy of oppressed*, 1968

<sup>50</sup> Entretien avec Seif Abou Zeid, AT, 13 mai 2013

<sup>51</sup> Pour en savoir plus, consultez le site-Internet de *Khan Academy* : <https://www.khanacademy.org/>

<sup>52</sup> À titre d'exemple : dans une des postes de Ghoneim sur son page de Facebook, il explique comment il a rencontré le fondateur de l'Académie de Khan et que ce dernier accueille positivement l'idée de traduire les vidéos de son académie en arabe, 4/5/2011, in <https://www.facebook.com/WaelGhonim/posts/145721222165530>

<sup>53</sup> Entretien avec Seif Abou Zeid, AT, 13 mai 2013

représentant une rupture par rapport à la trajectoire traditionnelle de l'action associative au champ éducatif. Une autre caractéristique spécifique du profil sociologique des dirigeants de ces associations est qu'ils sont majoritairement jeunes, âgés entre 20 et 40 ans. De plus, ces organisations se caractérisent par une administration flexible, qui n'a rien à voir avec l'organisation rigide des autres associations, surtout celles de services créées dans les années 1990. Les relations entre les employés de ces associations sont surtout basées sur des rapports amicaux plus que professionnels, comme dans le cas des associations ayant un rôle complémentaire. Cela s'est manifesté durant les entretiens et lors des visites de certains sièges de ces associations, où les bureaux sont placés à pied d'égalité et ne sont pas hiérarchisés. Tous ces facteurs justifient que l'on parle de rupture avec la trajectoire traditionnelle de l'action associative au champ éducatif, et révèle une nouvelle forme d'engagement social des jeunes Égyptiens.

Les activités de ces associations échappent totalement au contrôle de l'État sur le sous-champ associatif en faveur de l'éducation. L'exemple de l'Académie active essentiellement dans une sphère d'action virtuelle en est une illustration extrême. Les dirigeants de ces associations n'ont pas pour objectif de reformer le système éducatif formel ou d'intervenir dans les écoles publiques comme leurs homologues des associations au rôle complémentaire. Bien au contraire, ces associations se concentrent sur les activités offertes aux enfants. Le fait d'être totalement éloigné de l'école publique a des répercussions directes sur leurs relations avec les autorités publiques. Ces dernières ignorent les premières, qui le leur rendent en faisant preuve d'une indifférence totale.

## 2. Des rapports mutuels d'ignorance et d'indifférence

N'intervenant pas dans les écoles publiques, ces associations ne sont pas reconnues par l'Administration des associations du MDE comme des associations d'éducation : elles ne sont pas inscrites sur les listes des associations du ministère. De plus, la présidente de l'administration ignore tout d'elles<sup>54</sup>. Elles sont « invisibles » aux yeux de l'État. Une situation qui n'est pas pour déranger les associations qui souhaitent éviter les autorités publiques et minimiser au maximum les interactions.

---

<sup>54</sup> Entretien avec Ayman Abdel Razek, directrice de département ministériel des associations au Ministère de l'Éducation dès 2011, 8 mai 2013

Aucune des trois associations n'a une stratégie de coopération avec le MDE. Pour *Alwan w Awtar*, il existe une école publique juste à côté des locaux de l'organisation, mais ses dirigeants n'ont jamais essayé d'en approcher les responsables depuis sa fondation. Ils estimaient, surtout avant la révolution, qu'il était inutile d'essayer d'accéder, directement ; aux écoles publiques : rien ne peut changer, selon eux. Avec la bonne réputation de l'association et de ses activités dans le quartier, les responsables de l'école ont demandé à l'association d'envoyer une demande au MDE pour coopérer avec l'école après la révolution. « *Nous n'avons pas eu de réponse de la part du ministère mais plus tard nous avons appris que l'école avait reçu l'ordre de n'établir aucun contact avec des associations* »<sup>55</sup>. La responsable de l'association ne savait même pas à quelle administration la lettre devait être adressée : le projet ne l'enthousiasmait pas mais elle s'est exécutée après la demande des responsables de l'école. En revanche, la fondatrice de l'association a précisé que l'association organisait indirectement des activités au sein des écoles publiques, par le biais de l'intervention d'une entreprise privée dans une école d'un autre quartier populaire du Caire. Malgré l'argent offert par cette entreprise à l'école en question pour financer le maintien de ses infrastructures, il existe beaucoup de contraintes face à son intervention à l'école. Ce que la fondatrice d'*Alwan w Awtar* critiquait et semblait désigner comme une des raisons pour lesquelles elle ne voulait pas mener - d'une manière directe - des activités au sein des écoles publiques. Même cas de figure pour l'Académie de Tahrir : pas de relation avec le MDE ou avec n'importe quelle autre instance gouvernementale, les dirigeants estimant qu'une telle coopération n'aiderait pas la fondation à atteindre son objectif. Mais ils ne refusaient pas d'aller à des réunions avec des responsables du gouvernement. Abou Zeid est allé à une réunion avec un sous-secrétaire du MDE à propos d'une chaîne de télévision du ministère. Mais la réunion n'a pas abouti à des résultats concrets. C'est le même constat que la fondatrice d'AA a évoqué à propos des réunions avec les responsables du gouvernement. Il faut au passage souligner que malgré la réelle opposition des dirigeants de ces associations au régime de Moubarak, cette opposition n'était pas un facteur pouvant justifier une quelconque répression de la part des autorités, étant donné que les dirigeants des associations dont il est question ne traduisent pas forcément leur hostilité

---

<sup>55</sup> Entretien avec Azza Kamel, AA, 23 avril 2013

au pouvoir en place en participant à des partis politiques ou en critique ouverte du régime, comme c'est le cas pour les dirigeants des associations de plaidoyer.

La seule relation directe entre ces associations et les autorités publiques se fait par le biais de relation avec le MAS. Pour *Alwan w Awtar*, en étant enregistrée comme une association, elle est obligée de présenter régulièrement des documents aux fonctionnaires de MAS à propos de ses activités et surtout le financement. Elle dépend surtout des financements étrangers : ce qui la rend en contact fréquent avec les fonctionnaires du MAS, et en arrière-plan des autorités sécuritaires. *« Ils viennent régulièrement pour examiner notre budget. Je leur envoie un rapport avec les activités faites durant l'année. Au début, ils sont venus assister durant deux ans aux réunions de l'assemblée générale, mais maintenant ils ne viennent plus. Chaque fois que nous recevons des fonds, il faut les informer. À chaque fois ils acceptent mais ils viennent pour examiner les comptes même s'ils étaient à l'association quelques semaines auparavant. »*<sup>56</sup>. En 2009, une demande de fond a été refusée. Ce qui a mis l'association en situation de crise financière parce qu'elle avait dépensé l'argent après avoir reçu une confirmation orale des agents de la Sécurité de l'État que l'autorisation leur sera donné. Généralement, le refus de fonds est arbitraire : l'association ne peut pas en connaître les raisons. *« J'ai essayé de m'en informer d'une manière indirecte, et les raisons sont liées à des causes politiques avec les donateurs, ou les pays auxquels sont liés les donateurs. »*<sup>57</sup>. Elle indiquait que le financement a été refusé parce que le gouvernement n'était plus en accord avec le bailleur de fond après avoir un rapport le critiquant. *« Après la révolution, la situation n'est pas stable. Nous avons reçu un fond mais la demande a été envoyée avant 2011 et nous avons mis beaucoup de temps avant d'obtenir l'accréditation. Maintenant, les accréditations de fonds sont presque bloquées. »*<sup>58</sup>. *Alwan w Awtar* cherche maintenant à ne pas être dépendante des bailleurs de fonds internationaux en organisant des activités génératrices de revenus, comme proposer des activités de l'association dans des écoles privées ou fabriquer des produits et les vendre. L'association essaye d'échapper au contrôle de l'État concernant les sources de financement étranger en essayant de ne plus dépendre de ces financements.

---

<sup>56</sup> Entretien avec Azza Kamel, AA, 23 avril 2013

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> *Ibid.*

Pour les deux autres associations, le contact avec les autorités est quasi-inexistant pour deux raisons. La première est qu'elles sont enregistrées comme des fondations. Ce qui leur donne une indépendance administrative vis-à-vis du MAS : elles ne sont pas obligées de présenter des rapports annuels concernant leurs activités. La deuxième raison est qu'elles ne dépendent pas de fonds étrangers. *A'almny* compte sur les donations de ses membres et n'a pas reçu de fonds de l'étranger. Les dirigeants de l'Académie de Tahrir s'opposaient aux financements étrangers pour échapper à toute contrainte sur leur travail, surtout dans un contexte politique instable comme celui de l'Égypte de l'après 2011. Elle dépend principalement d'une donation consacrée par Ghoneim<sup>59</sup> à la fondation, tirée des revenus de son ouvrage écrit à propos de la révolution. Les relations avec les autorités publiques sont donc presque inexistantes sauf en ce qui concerne certaines procédures administratives ou des réunions irrégulières organisées pour discuter de certains enjeux avec des hauts fonctionnaires des ministères. Et même en ce qui concerne les procédures administratives, les associations les évitent en s'enregistrant comme des fondations ou en évitant les fonds étrangers.

En revanche, ce qui compte dans la relation entre ces associations et les autorités publiques est l'impact du paradigme adopté par les premières concernant leur vision de l'éducation offerte. Théoriquement, cette vision remet en cause le rôle de l'État dans le champ éducatif. Le fait que les associations ignorent le système éducatif formel et offrent une nouvelle méthode d'enseignement, le fait qu'une association comme *A'almny* par exemple présente un modèle alternatif d'éducation, peut être considéré comme une déconstruction du système éducatif formel et une « menace » au contrôle de l'État sur le champ éducatif. L'État a échoué à offrir une éducation qui satisfait les besoins des citoyens qui cherchent par eux-mêmes des alternatives à l'offre de l'État. Abou Zeid, le directeur exécutif de l'AT, a estimé que ses activités peuvent être considérées comme un risque pour l'État. Il rapporte l'incident suivant : durant une rencontre organisée par *Misr Al-Kheir*, un professeur du MDE s'est mis en colère lorsqu'Abou Zeid a affirmé que son Académie se considérait comme une alternative à l'éducation nationale. Le professeur en

---

<sup>59</sup> Ghoneim publie un ouvrage « *Révolution 2.0* », après la révolution, une autobiographie où il écrit son expérience de KKS et les coulisses de la préparation des manifestations. Il était traduit en plusieurs langues. Les profits de cet ouvrage ont été consacrés pour le financement de la fondation *Nabadat* dont le projet principal est Académie de Tahrir.

question lui a demandé de ne pas utiliser ce terme, soulignant que le MDE était la seule instance habilitée à présenter des modèles d'éducation en Égypte.

Comme les dirigeants d'*A'almny*, Abou Zeid estime que le futur de l'éducation dans le monde ne sera pas entre les mains de l'État et que les sources du Savoir doivent être démocratisées et être accessibles par tout le monde sur un même pied d'égalité. Cependant, pour Abou Zeid, l'idée de l'Académie n'aurait pas pu se concrétiser avant la révolution en raison de la mainmise de l'État sur l'espace social et à cause de la « *mentalité sécuritaire* » du régime. Ce qui renforce l'idée que la révolution a entraîné une ouverture relative de la sphère d'action associative, comme cela a été montrée dans le cas de l'action des associations de plaidoyer en faveur de l'éducation.

Paradoxalement, ces associations qui offrent des activités remettant en cause le système éducatif gouvernemental échappent presque totalement au contrôle étatique. Le fait qu'elles ne soient pas officiellement inscrites comme des associations d'éducation et que leurs fondateurs essayent d'éviter tout contact direct avec les autorités publiques les met à l'abri de tout contrôle étatique. Une relation d'ignorance mutuelle s'est installée entre les deux camps : les associations évitent tout contact avec les autorités publiques qui ne les reconnaissent pas comme des associations d'éducation. Ce qui montre une autre dimension du régime politique autoritaire : malgré les tentatives de contrôle de l'espace social par tous les moyens et de les pénétrer, des formes d'engagement social peuvent échapper partiellement ou complètement à ce contrôle, tout en respectant les lois restrictives mises en place par le régime. C'est une des manifestations des actes de résistance silencieuse pratiquées par les dominés échappant presque totalement aux dominants. Ceci renforce de même la thèse que l'État autoritaire égyptien est un *État faible* malgré ses capacités coercitives parce qu'il ne possède pas les capacités nécessaires pour pénétrer les structures sociales. Nous pouvons donc conclure que l'espace social n'est pas totalement soumis au contrôle étatique et qu'il n'est pas devenu inactif suite aux pratiques autoritaires du régime politique en place et toutes les tentatives visant à désengager les citoyens de la sphère publique. Les individus engagés trouvent des moyens pour contourner le contrôle de l'État, une situation qui se manifeste notamment par l'émergence et la multiplication de ce qu'on appelle *al-mobadarat*.

### 3. Al-Mobadarat en faveur de l'éducation : une action « alter-associative »

La création des associations ne représente pas le seul moyen pour les individus engagés d'agir en faveur de l'éducation en Égypte. Bayat<sup>60</sup> critique la définition réductionniste de la « société civile » au Moyen Orient en la limitant seulement aux formes organisationnelles de l'action engagée. Il montre que dans les pays du Moyen Orient, les individus créent des actions non-conventionnelles pour résoudre leurs problèmes : des actions non-organisées et non enregistrées auprès des autorités publiques, comme les actes de débrouille des pauvres dans les bidonvilles du Caire pour se raccorder au réseau électrique<sup>61</sup>. C'est ce que Bayat appelle « *quiet encroachment* » (empiètement calme) : cette notion renvoie à l'action informelle des défavorisés qui se fait sans être organisée, de manière spontanée et parfois individuelle pour répondre à certains besoins. La thèse de Singerman<sup>62</sup> affirme celle de Bayat, par son enquête dans les quartiers populaires du Caire, que les Égyptiens pauvres développent des réseaux informels de survie qui échappent totalement du contrôle de l'État. Nous nous appuyerons sur cette notion pour analyser un autre phénomène qui est apparu au sein du secteur associatif égyptien dans les années 2000 : *al-mobadarat* ou les « initiatives ». Des citoyens engagés, essentiellement des jeunes ayant un niveau élevé d'éducation et de connaissances, qui veulent offrir un service dans un domaine donné et précis, ne s'organisent pas pour créer une association mais créent une « initiative ». Ceci montre que la création de réseaux informels n'est pas restreint aux classes populaires ou pauvres mais c'est une pratique dépassant ces classes : les jeunes aisées aussi ont recours à des modes d'engagement non-formels comme l'initiative. Elle est spontanée, non formelle, mais cela ne signifie pas qu'elle ne nécessite pas une organisation. L'« initiative » se crée suite à un accord entre un nombre limité d'individus sur une idée ou une cause donnée. Ceci requiert un certain nombre de réunions entre les participants pour la préparation, la mise en place de stratégies et la définition des objectifs et des activités de ces initiatives. Elles sont éphémères mais leur idée se diffuse rapidement. Elles ne durent pas longtemps d'autant plus qu'elles dépendent principalement de leurs fondateurs, contrairement aux

---

<sup>60</sup> BAYAT Asef, *op.cit.*, p. 4

<sup>61</sup> BAYAT Asef, *ibid.*, 19-22

<sup>62</sup> SINGERMAN Diane, *op.cit.*, p. 269-272

organisations. Mais en se basant sur leur flexibilité, elles peuvent être appliquées dans des environnements différents et l'idée peut être transmise entre les individus. La pratique des *mobadarat* n'est pas adoptée uniquement au sein du champ éducatif mais aussi dans différents domaines de l'action associative et même au niveau politique. À titre d'exemple, nous pouvons analyser la création de nouveaux mouvements sociaux en Égypte, à l'exemple de *Kifaya*<sup>63</sup> (Ca-suffit) ou KKS, comme une initiative au sens qu'ils ne sont pas des formations de militantisme conventionnelle ; mais il demeure que ces structures entrent plutôt dans l'analyse de l'action collective et de mouvements sociaux. En revanche ces initiatives émergent essentiellement dans le domaine du développement et le champ associatif. Il y a fréquemment de jeunes Égyptiens qui se réunissent et décident de faire une *mobadra* sur un sujet donné<sup>64</sup>. Il y a celles qui persistent et durent et d'autres qui se terminent avec la fin de l'enthousiasme de leurs fondateurs ou du fait de facteurs externes comme l'instabilité du contexte ou la manque de financement.

Les auteurs de ces initiatives ne s'intéressent pas à leur relation avec les autorités publiques. Ils n'y pensent pas, ce qui leur importe c'est que les activités soient mises en œuvre. La forme non-conventionnelle leur donne une liberté d'action. Les activités sont généralement de faible ampleur avec un petit nombre de participants et des budgets réduits. Ainsi ils n'ont pas besoin de fonds importants comme les associations. Ces *mobadarat* peuvent être saisies dans le cadre d'un autre concept théorique : celui « d'espace alternatif ». Dans cet esprit Herrera<sup>65</sup> a considéré que les jeunes Égyptiens utilisent Internet et les réseaux sociaux comme un espace alternatif pour s'exprimer, comme une réponse à la fermeture des canaux démocratiques d'expression. Nous pouvons considérer que les *mobadarat* est un mode d'action associative alternatif que les jeunes Égyptiens ont créé comme une réponse à la fermeture de champ associatif formel. C'est une action « alter-associative ». Ceci renforce l'argument selon lequel l'espace social égyptien, malgré les tentatives répétées du régime politique de Moubarak de le

---

<sup>63</sup> Un de premiers mouvements sociaux crée en Égypte en 2005 contre les amendements constitutionnels et les projets de transfert de présidence de Moubarak à son fils, il a adopté pour la première fois de nouveaux modes d'organisation que ceux traditionnels dans le champ politique de ce temps. Il se considère comme une des premières vagues de mouvements sociaux en Égypte, qui a été suivie par d'autres, pour arriver aux manifestations de 2011.

<sup>64</sup> Observation participative de chercheur suite à sa participation dans ces réseaux intéressés au développement en Égypte et en étant un auteur d'une des initiatives dans le domaine de l'éducation d'avant la révolution

<sup>65</sup> Herrera Linda, « Youth and citizenship in the Digital Age: A view from Egypt », *op.cit.*, p. 345-348

contrôler et le désengager politiquement, n'a pas renoncé et que ses membres ont créé des modes alternatifs d'engagement et de participation qui échappent au contrôle étatique.

Dans le domaine de l'éducation, ces initiatives portent surtout sur des activités d'éducation parallèle. Le fait que leurs auteurs ne disposent pas de grandes ressources a rendu leur action limitée dans la sphère parallèle au rôle de l'État : ils ne peuvent pas conduire des activités nécessitant des ressources importantes comme celles organisées par les associations ayant un rôle complémentaire à l'État. De plus, les objectifs des individus lançant ces initiatives visent en principe à réaliser de petits projets ciblés sur un groupe particulier d'enfants. À titre d'exemple, *Safrny*<sup>66</sup> (« Fais-moi voyager ») est une initiative dont le but est de créer une simulation de voyages pour les enfants égyptiens dans des quartiers populaires ou des bidonvilles n'ayant pas la chance de voyager. Elle se fait dans des associations déjà existantes dans des communautés choisies. De même, l'initiative « *Mini Cairo* », lancée par une Allemande ayant vécu dix ans en Égypte, permet aux enfants d'imaginer leur propre ville : ils construisent les maisons, choisissent leurs métiers et le mode de gouvernement. C'est une activité qui n'a pas besoin de ressources humaines et matérielles importantes. Cette Allemande a répété l'opération plusieurs fois avec des enfants de communautés différentes par l'intermédiaire des associations préexistantes. « *Nous n'avons pas besoin de créer une association, nous sommes mobiles et il y a déjà beaucoup d'associations qui peuvent nous recevoir pour faire notre ville* »<sup>67</sup>. Yasmine Madkour, la fondatrice de *Korassa* (« Cahier ») partage le même avis. Elle estime que la création d'une association serait une contrainte pour la réalisation de son initiative, qui consiste à aider les élèves dans un quartier populaire à mieux comprendre leurs leçons sans but lucratif en utilisant les lieux publics comme les mosquées<sup>68</sup>. Elle a pour but de développer cette initiative pour faire un centre d'éducation alternative pour les enfants de la rue.

En les interrogeant sur leurs relations avec les autorités publiques, les auteurs de ces initiatives ne manifestent pas la même méfiance exprimée par les fondateurs des associations. Inversement, ils manifestent une indifférence : les autorités publiques ne représentent rien pour eux, elles n'ont aucun contrôle sur leurs activités. Ces initiatives

---

<sup>66</sup> Page Facebook de *Safrny*, [https://www.facebook.com/SafarniWorkshop?group\\_id=0](https://www.facebook.com/SafarniWorkshop?group_id=0)

<sup>67</sup> Entretien avec Uli Von Ruecher, fondatrice de *Mini Cairo*, 15 mai 2013

<sup>68</sup> Entretien avec Yasmine Madkour, fondatrice de *Korassa*, 23 avril 2013

représentent une forme de relation entre l'État et la société où la dernière manifeste une indépendance presque complète par rapport au premier. De plus, leur création révèle à quel point la société n'est pas passive et est au contraire une société où les membres sont actifs, créant de nouveaux modes de mobilisation. Une vague d'initiatives a été lancée après la révolution<sup>69</sup>. En revanche, il faut être vigilant en analysant ce phénomène pour plusieurs raisons. C'est un phénomène dont l'étendue est difficile à saisir : il est difficile de connaître le nombre d'initiatives créées par an du fait de leur caractère éphémère, instable et discret ; à l'inverse de ce qui caractérise l'action des associations. Enfin, ces initiatives mettent en exergue un engagement de la société mais il faut bien comprendre que ce phénomène est le résultat de la fermeture du champ associatif « formel » ou que la taille des activités ne nécessite pas la création d'une association.

Sur la base de notre observation durant notre enquête de terrain auprès des réseaux d'acteurs associatifs engagés dans le champ éducatif et principalement menée au Caire, nous avons remarqué l'existence de plusieurs groupes d'individus souhaitant lancer des initiatives pour mettre en place une école ou un centre offrant une éducation totalement alternative à celle de l'État. Il y a ceux qui ont été réunis dès le mois d'avril 2013, pour discuter de la mise en œuvre concrète de leur projet d'école alternative. En observant ce groupe d'individus, nous avons remarqué que ce sont des leaders d'associations ayant un rôle parallèle, des lanceurs d'initiatives, des professeurs d'université ou des individus connus dans le réseau du développement égyptien cairote comme étant sensibles à la question éducative, ou bien encore des spécialistes. Il y en a d'autres, comme Yasmine Madkour et son équipe, qui n'en sont qu'à la phase d'élaboration théorique et d'études des possibilités concrètes de mise en œuvre. Ce que nous souhaitons mettre en exergue c'est que l'idée de la mise en place d'une éducation alternative est de plus en plus discutée au sein du champ associatif égyptien. Ces débats révèlent un niveau élevé d'engagement associatif : les acteurs ne cherchent ni à changer le système présent ni à offrir un service parallèle mais à offrir une alternative. En revanche, l'absence de mise en œuvre - jusqu'à présent- de ces projets ne nous permet pas d'analyser la relation avec les autorités publiques. Toutefois, au regard de notre étude sur la conception de l'éducation par le régime égyptien et sa centralisation, nous pouvons

---

<sup>69</sup> Observation de chercheur, faisait part de plusieurs réunions de différentes initiatives après la révolution

deviner que de tels projets ne seront pas facilement acceptés par les autorités publiques et que des contraintes seront imposées lors de leur mise en œuvre.

Il est néanmoins nécessaire de noter que les associations ou les initiatives adoptant des projets d'éducation parallèles ou alternatifs aux projets officiels, malgré leur manifestation d'un niveau élevé d'engagement, n'en demeure pas moins un mouvement limité et restreint selon un de ses défenseurs<sup>70</sup>. De plus, c'est une idée élitiste – mettre en place une éducation alternative - circulant en vase clos, principalement auprès de jeunes bien éduqués, et n'a pas encore atteint le grand public.

Ces modes d'action associative en faveur de l'éducation représentent une résistance à la trajectoire traditionnelle qui consiste à offrir un service complémentaire à l'État. Ce qui peut entraîner, à long terme, un changement des règles du jeu au sein de sous-champ associatif en faveur de l'éducation, qui influence à son tour le champ social dans son ensemble.

---

<sup>70</sup> Entretien avec Seif Abou Zeid, AT, 13 mai 2013

# **Conclusion**

« En réaction au fait que la qualité de l'éducation égyptienne fut classée « la pire éducation de base sur la planète », j'ai recensé toutes les initiatives qui tentent d'offrir des voies alternatives : Académie du Tahrir, A'alemmi, Midan el Taa'lim, les garderies de Montessori (...) Il n'y a aucun espoir de changer les adultes, il est quasiment impossible de changer leur mode de vie, leurs perceptions et les réalités auxquelles ils se sont habitués. Il est plus simple de déconstruire et de reconstruire le système éducatif : il y a plusieurs approches de le faire et plusieurs personnes se sont consacrées à cette cause. Ce qui leur manque c'est d'avoir accès à plus de ressources pour pouvoir élargir l'étendue de leurs activités. Leur rôle peut continuer en parallèle à celui de l'État (qui est presque inexistant) jusqu'à ce que celui-ci admet son échec et donne à ces initiatives les compétences de généraliser leurs expériences. Sinon, l'éducation fera partie de la « société civile parallèle » fondée sur le volontarisme, l'action sociale et la charité. Cela pourrait être une étape positive puisque les enfants ne seront pas obligés d'aller à l'école parce que ce n'est pas le modèle idéal d'éducation, selon l'expérience d'autres pays dont les modèles sont les plus réussis. »

- **Poste de Facebook<sup>1</sup> de Yasmine Madkour<sup>2</sup>, 8/9/2013**

**En** adoptant le concept de champ social de Bourdieu pour analyser l'action associative au sein du champ éducatif en Égypte entre 2000 et 2011, cette étude montre qu'au-delà de l'apparente domination de l'État sur les champs associatif et éducatif, les acteurs associatifs situés à l'intersection des deux champs mettent en place différentes stratégies de résistance et d'atténuation de celle-ci. Cette étude complète les travaux précédents<sup>3</sup> sur l'« activisme » de la société égyptienne dans le cadre d'un régime autoritaire fermant les canaux traditionnels de l'engagement politique, qui a entraîné d'une manière ou d'autre les manifestations de 2011.

D'un *État développeur* contrôlant tous les aspects de la vie sociale et monopolisant entièrement l'offre éducative égyptienne, à un *État rentier* se retirant de l'offre de certains services sociaux ; les bases de l'action associative en faveur de l'éducation en Égypte se mettent en place surtout dès les années 1990. L'éducation en Égypte ne demeure plus une prérogative exclusive de l'État : suite aux politiques de libéralisation économique, de plus en plus d'acteurs non-gouvernementaux se sont investis dans le champ éducatif, au point que l'on peut parler de « privatisation de l'éducation ». Cela ne signifie pas pour autant la fin de l'emprise étatique sur le système

---

<sup>1</sup> En réaction à ce rapport, une vague de statuts et de commentaires envahit les réseaux sociaux égyptiens critiquant la situation de l'éducation en Égypte et affirmant qu'aucun changement réel n'aura lieu en Égypte avec un tel niveau de qualité de l'éducation.

<sup>2</sup> Yasmine est une de nos interviewés, auteur de l'initiative *Korassa* et son page sur Facebook est suivi par 27, 285 personnes dont la majorité sont des jeunes Égyptiens de réseaux de militantisme différents, plus d'information sur elle, voir Annexe 7, p. 156 et la source de poste en arabe :

<https://www.facebook.com/yasmine.madkour/posts/1015168449923261>

<sup>3</sup> Voir à titre d'exemple: DROZ-VINCENT (2008) et BEN NAFISSA (2011)

éducatif ou sur l'action associative, mais cela révèle plutôt un « redéploiement de l'État » comme l'a analysé Hibou<sup>4</sup>.

Les associations engagées en faveur de l'éducation ne représentent pas une exception par rapport aux autres existantes dans le champ associatif : elles incarnent les différents rapports de pouvoir prévalant au sein de ce champ. La « zone grise » dans laquelle se plaçait le régime Moubarak se manifeste parfaitement dans sa politique envers le champ associatif. Elle se caractérisait par l'ambiguïté et l'imprécision : le régime maintenait le champ associatif sous son contrôle, influencé par la tradition « corporatiste » héritée de Nasser, surtout par le biais des appareils exécutifs et sécuritaires, tout en lui aménageant une marge de liberté pour deux raisons principales. La première raison est que les associations aident à alléger les obligations de l'État qui se désengage de certains secteurs. La deuxième est d'apparaître, devant ses alliés internationaux, comme un régime en voie de démocratisation, permettant la participation des acteurs non-gouvernementaux.

Malgré l'apparente domination de l'État sur le champ associatif, la marge de liberté relative accordée à ce celui-ci a influé sur la perception que ses agents ont de leur propre espace d'action : ils se sont progressivement considérés comme formant un espace alternatif d'engagement et de participation des citoyens à la vie publique visant à améliorer leurs conditions de vie mais aussi à influencer l'action publique. Au sein des régimes autoritaires, c'est toujours moins dangereux d'être un militant associatif que d'être un militant politique. Les citoyens échappent à la fermeture du champ politique par l'engagement associatif, ce qui s'apparente à un acte de résistance à la domination de l'État sur le champ politique.

Les conditions socio-économiques (retrait de l'État, détérioration du système éducatif, stratégies des bailleurs de fonds internationaux) ont accouché d'un mode d'action associative investie dans le champ éducatif caractérisée principalement par sa posture complémentaire au rôle de l'État. Au sein de ce champ éducatif, une multiplication d'associations internationales et égyptiennes, religieuses et séculières, ont mis en place un large éventail de projets s'étendant de l'éducation non-formelle à l'éducation formelle. L'ouverture relative de l'action associative en faveur de l'éducation

---

<sup>4</sup> HIBOU Béatrice, *op.cit.*

s'explique essentiellement par la complémentarité des rôles jouée par ces associations. En revanche, le contrôle de l'État sur leur action perdure et est déterminé par trois facteurs. Le premier s'exerce en fonction du domaine d'activité de l'association : plus le projet concerne l'école publique, plus il est placé sous le contrôle des autorités publiques surtout celles sécuritaires. Le deuxième facteur s'exerce en fonction de l'objet du projet : l'intervention sur l'infrastructure est plus encouragée par les autorités que l'action sur le fond (programmes scolaires ou modules pour professeurs ou élèves). Enfin, l'implication politique réelle ou supposée des leaders et membres des associations dans des partis politiques ou mouvements sociaux dissidents augmentent les possibilités de répression. De ce fait, l'association « idéal-typique » engagée dans l'éducation, selon le régime de Moubarak, est la suivante : une association non affiliée politiquement faisant des projets s'éloignant de l'école publique ou qui se limitent à son infrastructure.

En réponse à ces pratiques de contrôle, les acteurs associatifs adoptent des stratégies pour réussir la mise en œuvre de leurs projets en diminuant le risque d'être en conflit direct avec les autorités publiques. Ils se déclarent apolitiques, essaient de trouver des ressources alternatives aux fonds étrangers, entretiennent des « bonnes relations » avec les autorités publiques, les évitent même si possible, tentent de ne pas céder à la facilité des pots de vin. Ces stratégies ne sont pas menées dans une posture conflictuelle vis-à-vis des autorités : les acteurs associatifs les mettent en place pour pouvoir atteindre leurs objectifs dans un cadre d'action fermé ou plein d'obstacles. Ces stratégies de contournement s'apparentent aux actes de résistance des classes subordonnées telles qu'analysées par Scott<sup>5</sup>.

En outre, de nouveaux modes d'action associative au sein du champ éducatif se démarquent des modes d'action traditionnels. Ils peuvent être considérés comme une rupture avec ces derniers. Ce qui nous importe est que cette nouvelle forme d'action associative - soit celle revendiquant l'influence des politiques publiques (les associations de plaidoyer) ou celle offrant un service éducatif parallèle à celui de l'État (des associations ou des initiatives) – représente une résistance à la domination de l'État sur les champs associatif et éducatif. Les associations de plaidoyer en faveur de l'éducation, comme toutes les associations de plaidoyer égyptiennes, sont politisées et entretiennent

---

<sup>5</sup> SCOTT C. James, *op.cit.*

donc des rapports conflictuels avec les autorités publiques. Elles remettent en cause ouvertement les politiques publiques éducatives et en proposent des nouvelles.

Le deuxième type d'associations offrant un service éducatif parallèle peut être appréhendé comme la « nouvelle génération » de l'action associative en faveur de l'éducation en Égypte. Leurs leaders, jeunes, bien éduqués, et ouverts à l'étranger, adoptent de nouvelles méthodes éducatives centrées sur l'enfant. Ils critiquent le système éducatif égyptien mais ne visent pas à le changer directement. Ils adoptent des projets qui s'inscrivent en rupture avec les projets traditionnels conduits par les associations ayant un rôle complémentaire. Ces associations ne sont pas identifiées comme telles par les autorités publiques et ignorent à leur tour la « domination » de l'État sur le champ associatif la remettant ainsi en cause. Ceci nous permet de considérer cette forme d'action comme une résistance à cette domination.

*Al-mobdarat* (les initiatives) représentent la forme ultime de la résistance à la forme traditionnelle de l'action associative, surtout parce qu'elles sont non-conventionnelles et non-déclarées. De plus, les auteurs de ces initiatives n'expriment pas de méfiance vis-à-vis des autorités publiques comme l'expriment les leaders des associations. Cette forme non-conventionnelle d'action échappe complètement au contrôle de l'État, exerçant de facto une résistance à l'emprise gouvernementale sur le champ associatif. De même, les modes non-formels d'engagement de ces acteurs associatifs, appartenant dans la majorité aux classes aisées, font échos aux stratégies de survie inventées par les populations défavorisées des milieux ruraux du Moyen Orient telles que dépeintes par Bayat<sup>6</sup> et qui échappent totalement au contrôle étatique. L'existence de ces micro-actes de louvoiement et de débrouille corrobore la thèse de Singerman<sup>7</sup> selon laquelle l'espace social égyptien ne peut être étudié de manière fine sans la prise en compte des formes non-formelles et non-conventionnelles de mobilisation à différents niveaux.

Certains acteurs appartenant à cette « nouvelle génération » ont comme objectif ultime de créer des écoles offrant une éducation alternative à celle offerte par les États et les autres établissements scolaires existants en Égypte. Ils ne se contentent pas de remettre en cause la domination de l'État sur le champ associatif en l'évitant ou en

---

<sup>6</sup> BAYAT Asef, *op.cit.*, 19-22

<sup>7</sup> SINGERMAN Diane, *op.cit.*, p. 269-272

l'ignorant, mais ils remettent en cause le rôle de l'État égyptien au sein du champ éducatif. Cependant; le système éducatif égyptien reste fortement centralisé, l'État détient toujours des prérogatives essentielles dans ce domaine et l'école publique est encore perçue comme un enjeu de sécurité nationale. En août 2013, le ministre de l'éducation en poste après le départ du président égyptien Morsi a recruté des militaires au sein du ministère pour « *des raisons de sécurité des données au sein du ministère* »<sup>8</sup>. Donc, nous supposons que la mise œuvre de ce projet – école alternative - rencontrera de nombreux obstacles émanant des autorités publiques, sauf si ses protagonistes adoptent des stratégies de contournement, tels que la dissimulation de l'objectif réel du projet ou sa mise en œuvre informelle.

Les manifestations de 2011 ont entraîné la chute de la tête du régime égyptien mais cela ne signifie pas la chute du régime en place, encore moins celle des mécanismes de contrôle étatique sur l'action des associations. En revanche, cette « révolution » a entraîné, de manière notoire, l'extension de l'espace de l'engagement pour les égyptiens, et principalement pour les jeunes : nous observons de plus en plus d'initiatives et surtout de « nouvelles » formes d'action militante qui émergent depuis 2011. Ce constat, tiré de notre étude, reste préliminaire. Dans le cadre doctoral, il sera indispensable de conduire une série de recherches soutenues sur les mutations en cours au sein de l'espace social suite à ces manifestations et comment elles ont influencé l'engagement social des égyptiens. À cet égard, cette étude soulève trois axes principaux de recherche, chacun abordant un aspect de ces nouveaux modes d'action.

Le premier basé sur l'observation que ces inédites formes sont surtout situées en *parallèle* à l'action de l'État. Ces actions en *parallèle* sont conduites soit d'une manière formelle déclarée ou non-formelle. Ce qui nous importe est qu'elles sont observables sur différents niveaux de l'espace social égyptien, pas seulement associatif mais même politique. Nous pouvons schématiser la relation entre État/Société en Égypte comme deux axes en parallèle. De ce fait, le *statu-quo* est gardé : l'État et ses institutions restent coercitives ne répondant pas aux besoins sociaux de bases dont l'éducation et la santé, malgré un engagement croissant – comme constaté - de l'espace social échappant au contrôle du premier. Il s'agit de problématiser ce *statu-quo* : comment le fait d'agir *en*

---

<sup>8</sup> « Ministre de l'éducation : recrutement de dix nouveaux hauts fonctionnaires », Al-Masry Al-Youm, 31/8/2013, in <http://m.almasryalyoum.com/node/2077456>

*parallèle* à l'État - malgré l'apparence d'être engagé et résistant à la domination – garde les rapports de force inchangés ?

Le deuxième axe concerne l'étude d'une forme organisationnelle de ces nouvelles formes d'engagement : l'action « alter-associative » entendue comme un acte de résistance aux formes conventionnelles de l'action associative et vise à comprendre ce phénomène, son ampleur, les parcours sociologiques de ses auteurs et surtout le lien entre cette forme d'engagement et l'action collective. Le fait que les auteurs de ces initiatives soient surtout des jeunes et aient tous participé aux manifestations de 2011, a des implications sur l'intersection des modes d'action associative et politique. De même, la nouvelle génération de militants associatifs est surtout apparue avec celle de militantisme politique dans les années 2000<sup>9</sup>. Ceci soulève la question de l'intersection des parcours de militantisme politique et associatif en Égypte surtout que dans les deux cas les militants sont des jeunes.

Le troisième axe de recherche vise à étudier certains mouvements de citoyens naissants dont l'objectif est la mise en place de formes alternatives d'enseignement, pas seulement au Caire mais surtout dans les milieux ruraux, pas seulement en Égypte mais aussi dans les autres PVD. Ces mouvements embryonnaires pourraient être les prémisses d'un phénomène en cours de formation qui se rapproche des mouvements sociaux mais dont le centre de ralliement est la réforme du système éducatif contemporain. Ce qui est intéressant c'est que les acteurs appartenant à ces « mouvements » remettent en cause le rôle de l'État au sein du champ éducatif. Ces formes inédites de militantisme semblent entrer dans la logique des soulèvements et des « révolutions » qui traversent les PVD et les pays occidentaux depuis le début du millénaire<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Comme nous l'avons déjà expliqué, dans les années 2000 et surtout dès 2005, de nouveaux mouvements sociaux apparaissent sur la scène politique égyptienne et se considèrent comme la préparation des manifestations de 2011, pour en savoir plus, lire à titre d'exemple : BEN NAFISSA Sarah, « Les dynamiques sociales et politiques paradoxales de la promotion de la société civile en Égypte », *op.cit.*, BEN NAFISSA Sarah, « Égypte : révolution et société civile en gestation », *Humanitaire*, 29 | 2011, in <http://humanitaire.revues.org/932?lang=en> et SHEHATA Dina (dir.), *Retour de la politique -Les nouveaux mouvements sociaux en Egypte* (en arabe), *Centre Al-Ahram des études politiques et stratégiques*, 2010, 277 pages.

<sup>10</sup> J. Dana Stuster , « Mapped: Every Protest On The Planet Since 1979 », <http://www.popularresistance.org/>, 23/8/2013, in <http://www.popularresistance.org/mapped-every-protest-on-the-planet-since-1979/>

# **Bibliographie**

- **Ouvrages et périodiques**

ABU-SADA Caroline et CHALLAND Benoît, « Les relations entre acteurs associatifs et État, clé de compréhension des révolutions arabes », *Humanitaire*, 29 | 2011, in <http://humanitaire.revues.org/931?lang=en>

ABU-SADA Caroline, « Introduction générale. Projets, relations et fabrique des politiques publiques. Une (nouvelle) introduction aux associations et ONG dans le monde arabe », in Caroline Abu-Sada et Benoît Challand (dir.), *Le développement, une affaire d'ONG ? Associations, États et bailleurs dans le monde arabe*, Karthala, Paris, 2012, p. 11-40

AKKARI Abdeljalil, «Education in the Middle East and North Africa: The Current Situation and Future Challenges», *International Education Journal*, vol. 5 no.2, 2004, p. 144 -152

AL A'AGATY, «La réforme de la loi des associations. Recommandations pour la transition démocratique en Égypte » (en arabe), *Forum Arabe d'alternatives*, 2011, 6 pages

AL BENDRAWY Eid, *L'influence de partenariat entre le MDE et les associations pour soutenir le processus éducatif en Égypte* (en arabe), Thèse d'administration, Caire : Université du Caire, 2012

AL SAYYED Hassan, *La relation entre l'État et la société civile en Égypte. Les associations* (en arabe), Thèse de Sciences Politiques, Caire : Université du Caire, 2004

AL SAYYID Mustafa, « A civil society in Egypt ? », in Augustus Norton (ed.), *Civil Society in the Middle East*, E.J Brill, Netherlands, 1995, p. 269- 293

ALI Azza, « Lutte contre l'analphabétisme : une lutte inachevée » (en arabe), *Al-Ahram*, 1/10/2006, in <http://digital.ahram.org.eg/articles.aspx?Serial=937552&eid=1372>

AMEN Magdy, *NGOs and educational reform in Egypt: shared and contested views*, Thèse d'administration (pas soutenue), Ohio: Case Western Reserve University, 2008

ANHEIER Helmut et SALAMON Lester, « The International Classification of Nonprofit Organizations: ICNPO-Revision 1, 1996 », *Working Papers of the Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project*, no. 19, The Johns Hopkins University, 1996. 24 pages

ANHEIR Helmut et SALAMON Lester, « Introduction », in Helmut ANHEIR et Lester SALAMON, *The Nonprofit sector in the Developing World. A comparative analysis*, John Hopkins Nonprofit Sector Series, Manchester University Press, New York, 1998, p. 1-54

ANHEIER Helmut et SALAMON Lester, « Conclusion: towards an understanding of the nonprofit sector in the developing world », in Helmut Anheier et Lester Salamon, *The non-profit sector in the developing world. A comparative analysis*, Manchester University Press, 1998, p. 348-373

ARFAN Abdelallah, « La réforme de l'éducation entre la providence et le marché », (en arabe), *Forum Arabe d'alternatives*, 2012, 14 pages

BARLET Sandra et JAROUSSE Jean-Pierre, « Introduction. Les ONG et l'éducation dans le pays en développement », Dossier : Les ONG et l'éducation, *Revue Internationale d'éducation Sèvres*, décembre 2011, p. 37-46

BAYAT Asef, « Activism and social development in the Middle East », *International Journal of Middle East Studies*, 34 (2002), p. 1-28

BEN NAFISSA Sarah, « La libéralisation de la vie associative en Égypte », in J. P. Deler, Y. A. Fauré, A. Piveteau et P. J. Roca (dirs), *ONG et développement*, Karthala, Paris, 1998, p. 465-483.

BEN NAFISSA Sarah, « ONG, gouvernance et développement dans le monde arabe », papier de discussion de table ronde « ONG et gouvernance dans le monde arabe » organisé par le programme MOST de l'UNESCO, Caire, mars 2000, in <http://www.unesco.org/most/nefissa.htm>

BEN NAFISSA Sarah, « Associations et ONG dans le monde arabe. Vers la mise en place d'une problématique », in Sarah Ben Nafissa et Sari Hanafi, *Pouvoirs et Associations dans le Monde Arabe*, CNRS Editions, Paris, 2002, p. 7-26

BEN NAFISSA Sarah « Introduction. ONG et gouvernance dans le monde arabe : l'enjeu démocratique », in Sarah Ben Nafissa, Nabil Abd Al-Fattah, Sari Hanafi et Carlos Minani (dir), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala (Paris) et CEDEJ (Le Caire), 2004, p. 11-25

BEN NAFISSA Sarah, « Les dynamiques sociales et politiques paradoxales de la promotion de la société civile en Égypte », in Anna Bozzo et Pierre-Jean Luizard, *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte « TAP / Islam et Société », Paris, 2011, p. 325-340.

BEN NAFISSA Sarah, « Introduction. Mobilisations et révolutions dans les pays de la méditerranée arabe à l'heure de « l'hybridation » du politique », in Sarah Ben Nafissa et Blandine Destremau, *Protestations sociales et révolutions civiles*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 6-24

BEN NAFISSA Sarah, « Égypte : révolution et société civile en gestation », *Humanitaire*, 29 | 2011, in <http://humanitaire.revues.org/932?lang=en>

BIANCHI Robert, *Unruly Corporatism. Associational Life in Twentieth-Century Egypt*, Oxford University Press, New York, 1989, 280 pages

BHUKUTH Augendra et GUÉRIN Isabelle, « Quelle éducation pour les enfants travailleurs dans l'industrie de la briqueterie en Inde ? », *Mondes en développement*, 2005/4 no 132, p. 101-109

BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Seuil, Paris, 1992, 267 pages

BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, L.G.D.J, Paris, 2011, 788 pages

BREUILLARD Michèle et COLE Alistair, *L'école entre l'État et les collectivités locales en Angleterre et en France*, L'Harmattan, 2003, 110 pages

CAMAU Michel, « Sociétés civiles « réelles » et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2002/2 Vol. 9, p. 213-232

CAMAU Michel et GEISSER Vincent, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Presses de Sciences Po, Paris, 2003, 365 pages

CAMAU Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », in Elizabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 29-53

CATUSSE Myriam, « Ordonner, classer, penser la société. Les pays arabes au prisme de l'économie politique », in Elizabeth Picard (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 215-238

CHAMPAGNE Patrick, LENOIR Remi, POUPEAU Franck, RIVIÈRE Marie-Christine (dir.), *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Seuil, Paris, 2012, p.587-601

CHIPO KADZAMIRA Esme et KUNJE Demis, « The changing roles of non-governmental organizations in education in Malawi », *Center for Educational Research and Training*, University of Malawi, Zomba, mars 2002, 33 pages

COHRAN Judith, *Education in Egypt*, Croom Helm, London, 1986, 161 pages

COHRAN Judith, *Educational roots of political crisis in Egypt*, Lexington Books, 2008, 233 pages

DE SARDAN Jean-Pierre, « Ce que pourrait être un programme de recherche sur les ONG », in J. P. Deler, Y. A. Fauré, A. Piveteau et P. J. Roca (dirs), *ONG et développement*, Karthala, Paris, 1998, p. 23-27

DROZ-VINCENT Philippe, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique*, 2004/6 Vol. 54, p. 945-979

DROZ-VINCENT Philippe, « Où sont donc les « sociétés civiles » au Moyen-Orient ? », *Humanitaire*, 20 | Automne/hiver 2008, in <http://humanitaire.revues.org/344>

DROZ-VINCENT Philippe, «Authoritarianism, Revolutions, Armies and Arab Regime Transitions », *The International Spectator: Italian Journal of International Affairs*, 2011, p. 5-21

DU CLEUZIEU Yann, « Comptes rendus », *Études rurales*, Éditions de l'EHESS, 2010/2 n°186, p. 227-233

EL KHAWAGA Dina, « Chapitre 7. La génération seventies en Égypte. La société civile comme répertoire d'action alternatif », in Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Presses de Sciences Po « Académique », Paris, 2003 p. 271-292.

I.ALI Said, *L'éducation en Égypte* (en arabe), Dar Al-Helal, Caire, 1995, 369 pages

FAHMY Ninette, *The Politics of Egypt. State-Society relationship*, Routledge Cruzon, London, 2002, 311 pages

FARAG Iman, « L'enseignement en question. Enjeux d'un débat », *Égypte/Monde arabe* (Première série: L'éducation en Égypte), 1994, in <http://ema.revues.org/index112.html>

FOUAD Viviane, REF'AT Nadia et MORCOS Samir, « De l'inertie au mouvement. Étude du conflit autour de la loi relative aux associations », in Sarah Ben Nafissa, Nabil Abd Al-Fattah, Sari Hanafi et Carlos Minani (dir.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala (Paris) et CEDEJ (Le Caire), 2004, p. 143-167

FRIBOULET Jean-Jacques, « Les organisations de la société civile : entre plaidoyer et subsidiarité », *Mondes en développement*, 2012/3 n°159, p. 7-10

GEISSER Vincent, KARAM Karam, VAIREL Frederic, « Espaces du politique. Mobilisations et protestations », in Elizabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 193-213

GOBE Eric, « Corporatisme, syndicalisme et dépolitisation », in Elisabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 171-192.

GUBSER Peter, « The impact of NGOs on state and non-state relations in the Middle East », *Middle East Policy*, vol. IX, no 1, March 2002, p. 139-148

HARTMANN Sarah, «The informal market of education in Egypt - private tutoring and its implications», Department of Anthropology and African Studies (Working papers), The Johannes Gutenberg University Mainz, No. 88, 2008, 107 pages

HASSAN Essam (dir), *Vers une loi démocratique pour libérer le travail associatif. Une étude juridique et empirique* (en arabe), Centre du Caire pour les Droits de L'Homme (CIHRS), 2009, 125 pages

HERRERA Linda, « Carving out Civic Spaces: Schooling, the State, and Alternative Education Movements », papier de discussion de table ronde « *ONG et gouvernance dans le monde arabe* » organisé par le programme MOST de l'UNESCO, Caire, mars 2000, in <http://www.unesco.org/most/cairo.htm>

HERRERA Linda, « Éduquer la nation : les dilemmes d'un système éducatif à l'ère de la mondialisation », in Vincent Batestti et François Ireton, *L'Égypte au présent, Inventaire d'une société avant révolution*, Sindbad-Actes Sud (coll. Bibliothèque arabe), Paris, 2011, p. 684-713

HERRERA Linda, « Youth and Citizenship in the Digital Age: A View from Egypt », *Harvard Educational Review*, Vol. 82 No. 3, 2012, p. 333-352

HIBOU Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, Vol. 1. 1998, p. 151-168

ISMAIL Salwa, « State-society relations in Egypt: restructuring the political », *Arab Studies Quarterly (ASQ)*, vol.17 n°3, été 1995, p. 37-52

KANDIL Amany et BEN NAFISSA Sarah, *Les associations en Égypte* (en arabe), Centre des Études Politiques et Stratégiques d'Al Ahram, Caire, 1995, 990 pages

KANDIL Amani, «The nonprofit sector in Egypt», in Helmut Anheier et Lester Salamon, *The non-profit sector in the developing world. A comparative analysis*, Manchester University Press, 1998, p. 122-156

KANDIL Amany, *L'action associative en Égypte et le développement social* (en arabe), Centre des Études Politiques et Stratégiques d'Al Ahram, Caire, 1998, 209 pages

KANDIL Amany, *La société civile en Égypte au début de nouveau millénaire* (en arabe), Centre des Études Politiques et Stratégiques d'Al Ahram, Caire, 2000, 211 pages

KIENLE Eberhard, *A grand delusion: Democracy and economic reform in Egypt*, I.B. Tauris, London, 2001, 247 pages

KIENLE Eberhard, « Libéralisation économique et délibéralisation politique : le nouveau visage de l'autoritarisme ? », in Olivier Dabène et al., *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle*, La Découverte « Recherches », Paris, 2008, p. 251-265

LAFAYE Claudette, *Sociologie des organisations*, Nathan (coll. "128"), Paris, 2005, 128 pages

LAMARKBI Nadia et LAFAYE DE MICHEAUX Elsa, « L'ouverture de l'éducation primaire rurale aux ONG. Les enseignements du Maroc contemporain », *Mondes en développement*, 2006/2 no 134, p. 79-94

LECA Jean, « De la lumière sur la société civile », *Critique internationale*, 2003/4 no 21, p. 62-72.

LONGUENESSE Élisabeth, « Syndicalisme et corporatisme dans l'Égypte contemporaine, Entre histoire sociale et sociologie politique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 127 | juillet 2010, in <http://remmm.revues.org/6773>

LONGUENESSE Élisabeth, « Syndicalisme professionnel et société civile. Le cas de l'Égypte », in Anna Bozzo et Pierre-Jean Luizard, *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte « TAP / Islam et Société », Paris, 2011 p. 385-398

M. ABDELRAHMAN Maha, *Civil Society Exposed: The Politics of NGOs in Egypt*, Tauris Academic Studies, London, 2004, 228 pages

MIGDAL Joel, « Introduction: developing a state-in-society perspective », in Joel Migdal, Atul Kohli et Vivienne Shue, *State power and social forces. Domination and Transformation in the Third World*, Cambridge University Press, 1994, p. 1-34

O'DONNELL Guillermo, *Selected Essays on Authoritarianism and Democratization*, University of Notre Dame Press, Indiana, 1999, 235 pages

POISSON Muriel, *Stratégies pour les jeunes défavorisés. État des lieux dans la région arabe*, Institut international de planification de l'éducation, UNESCO, Paris, 1999, 137 pages

PRATT Nicola, « Hégémonie et contre-hégémonie en Égypte: les ONG militantes, la société civile et l'État », in Sarah Ben Nafissa, Nabil Abd Al-Fattah, Sari Hanafi et Carlos Minani (dir), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala (Paris) et CEDEJ (Le Caire), 2004, p. 167-196.

RIZK Ayman, *Le rôle de décentralisation pour le développement de l'éducation en Égypte dans la lumière des expériences internationales* (en arabe), Thèse de l'éducation, Caire : Université du Caire, 2011

ROSSKAM Ellen, « Introduction », in Dave Hill et Ellen Roskam, *The developing world and state education. Neoliberal Depredation and Egalitarian Alternatives*, Routledge, New York-London, 2009, p. 1-10

RYFMAN Philippe, *Les ONG*, La Découverte « Repères », Paris, 2009, 126 pages

RYFMAN Philippe, « ONG françaises et éducation : marginalisation ou réagencement ? », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 58 | 2011, p. 105-118.

SARAYA Aliaa, *Des engagés pour la cause des droits de l'homme en Égypte*, L'Harmattan, Paris, 2009, 318 pages

SCOTT C. James, *Domination and the arts of resistance*, Yale University Press, 1990, 251 pages

SIGNOLES Aude, « Réforme de l'État et transformation de l'action publique. Analyse par les politiques publiques », in Elizabeth Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 239-261.

SINGERMAN Diane, *Avenues of participation. Family, Politics and networks in urban quarters of Cairo*, Princeton University Press, New Jersey, 1996, 358 pages

SOBHY Hania, « Amr Khaled and young muslim elites. Islamism and the consolidation of mainstream muslim piety in Egypt », in Diane Singerman, *Cairo Contested: Governance, Urban Space and Global Modernity*, American University Press, Caire, 2009, p. 415-454

VITALI Rocco, « État et société civile : une coopération conflictuelle », *Pyramides*, 6/2002, p. 2-8

YACOUB Milad, « Associations, ONG et développement », in Vincent Battesti et François Ireton, *L'Égypte au présent, Inventaire d'une société avant révolution*, Sindbad-Actes Sud (coll. Bibliothèque arabe), Paris, 2011, p. 385-402

ZAALOUK Malak, *The children of the Nile*, Innovation series, UNESCO, 1995, 34 pages

ZAALOUK Malak, *The Pedagogy of the empowerment. Community Schools as a Social Movement in Egypt*, AUC Press, Caire, 2006, 196 pages

ZAJDA Joseph, « Décentralisation et privatisation dans l'éducation : le rôle de l'État », in Abdeljalil Akkari et Jean-Paul Payet, *Transformations des systèmes éducatifs dans les pays du Sud*, De Boeck Supérieur « Raisons éducatives », 2010, p. 35-61

ZEITOUN Mahia, « L'éducation au monde arabe au contexte de globalisation et marché libre » (en arabe), *Centre des études de l'unité arabe*, décembre 2005, p. 17-33

ZUBAIDA Sami, « Islam, the State and Democracy: Contrasting Conceptions of Society in Egypt », *Middle East Report*, No. 179, 1992, p. 2-10

- **Rapports des ONG nationales et internationales**

JAGANNATHAN Shanti, «The role of nongovernmental organizations in primary education. A Study of Six NGOs in India », Banque Mondiale, 1999

Rapport de l'évaluation de l'éducation Pour Tous, Unesco, 1999-2000, *in* [http://www.unesco.org/education/wef/countryreports/egypt/rapport\\_1.htm](http://www.unesco.org/education/wef/countryreports/egypt/rapport_1.htm);

MILLER-GRANDVAUX Yolande, WELMOND Michel, WOLF Joy, « Evolving Partnerships: The Role of NGOs in Basic Education in Africa », United States Agency for International Development (USAID), Bureau for Africa, 2002

Plan National pour l'éducation Pour Tous (2002/2003 – 2015/2016), MDE de l'Égypte avec coordination de l'UNESCO, 2003, *in*, [http://doc.iiep.unesco.org/cgi-bin/wwwi32.exe/%5Bin=epidoc1.in%5D/?t2000=021095/\(100\)](http://doc.iiep.unesco.org/cgi-bin/wwwi32.exe/%5Bin=epidoc1.in%5D/?t2000=021095/(100))

EL BARADEI Mona et EL BARADEI Laila, « Needs assessment of the education sector in Egypt », 2004, *in* [http://www.zef.de/fileadmin/webfiles/downloads/projects/elmikawy/egypt\\_final\\_en.pdf](http://www.zef.de/fileadmin/webfiles/downloads/projects/elmikawy/egypt_final_en.pdf)

Al-SAFATY Madiha et al., «Le rôle des associations arabes dans l'éducation non-formelle » (en arabe), Le réseau arabe des associations, 2005

MUNDY Karen, «Civil Society and its role in the achievement and governance of Education for All», UNESCO, 2008

«Education (all levels) Profile. Egypt», UNESCO Institute of Statistics, UNESCO, 2010, *in* [http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=121&IF\\_Language=en&BR\\_Country=2200](http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=121&IF_Language=en&BR_Country=2200)

Données mondiales de l'éducation. Égypte, Bureau Internationale d'Éducation, UNESCO, 7e édition, 2010-2011, *in* <http://www.ibe.unesco.org>

« Égypte : non aux expulsions forcées, consultons les habitants des bidonvilles », Amnesty International, 23/8/2011, *in* <http://t.co/pVhOWhK35w>

«Adult and Youth literacy, 1990-2015. Analysis of data on 41 selected countries», Rapport de L'institut de statistiques de l'UNESCO, 2012

Rapport annuel de suivi de l'éducation pour tous 2012, UNESCO, 2012

« Egypt Programme Profile : Education (2007-2012)», UNICEF Egypt Office, Egypt, 2012, *in* [http://www.unicef.org/egypt/media\\_7139.html](http://www.unicef.org/egypt/media_7139.html)

«Education in Egypt: Key Challenges», Middle East and North Africa Programme, Chatham House, 2012

« Soutien de la participation sociétale pour l'éducation en Égypte » (en arabe), Unicef et Conseil Arabe de l'Enfance et le Développement, 2013

Global Competitiveness Report 2012-2013, World Economic Forum, 2013, p. 436, in <http://t.co/b9UyoeRkcW>

- **Textes juridiques**

Déclaration Universelle de droits de l'Homme de 1948

Constitution de la République de l'Égypte de 1971, et de 2013

Constitution de la République de l'Égypte de 2013

Loi des associations de la République de l'Égypte no. 32 de 1964

Loi des associations de la République de l'Égypte no. 84 de 2002

Loi d'éducation de la République de l'Égypte no. 138 de 1981

- **Presse et médias :**

« Al-Gamal appelle les associations à participer pour résoudre les problèmes de l'éducation », *Al-Masry Al-Youm*, 1/8/2008, in <http://today.almasryalyoum.com/article2.aspx?ArticleID=115505>

« Gouverneur d'Assiut fait retourner le conseil d'administration de l'école Dar Haraa », *Al-Ahram Online*, 3 mars 2011, in <http://t.co/6xPjELr2sN>

*Al-Shorouk*, 5/2/2012, in <http://www.shorouknews.com/news/view.aspx?cdate=05022012&id=158271cb-6cc0-457f-873d-6258b7e618ad>

*Les problèmes de l'éducation en Égypte*, ON TV, Caire, 20 avril 2013, in [https://www.youtube.com/watch?feature=player\\_embedded&v=zZCVIKbM20w](https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=zZCVIKbM20w)

« CAPMAS: diminution de pourcentage d'analphabétisme en Égypte pour atteindre 26.1% » (texte en arabe), *Al Shorouk* <http://www.shorouknews.com>, 8/9/2012, in <http://www.shorouknews.com/news/view.aspx?cdate=08092012&id=ad645e38-9222-43cc-8a9f-1eff3d089494>

*La semaine de l'éducation en Égypte*, Al-Jazeera (rapport télévisé), Caire, octobre 2012, in <http://www.youtube.com/watch?v=1qICSKkFgdM>

« Ghoneim discute les voies de réforme de l'éducation », *Al-Masry Al-Youm*, 18/2/2013, in <http://www.almasryalyoum.com/node/1481976>

« Ministre des affaires sociales : nous n'allons pas monopoliser la réforme de la loi des associations », *Al-Masry Al-Youm*, 9/8/2013, in <http://www.almasryalyoum.com/node/2018946>

« Ministre de l'éducation : recrutement de dix nouveaux hauts fonctionnaires », *Al-Masry Al-Youm*, 31/8/2013, in <http://m.almasryalyoum.com/node/2077456>

« Le rapport global de la compétitivité : l'Égypte occupe le dernier rang pour la qualité de l'éducation de base », *Al-Masry Al-Youm*, 7/9/2013, in <http://www.almasryalyoum.com/node/2098031>

- **Sites Internet**

Les sites-Internet des associations et initiatives enquêtées

« Paulo Freire (1921–1997) - Conceptual Tools, Philosophy of Education, Criticism, Students, Social, World, and Process», StateUniversity.com, *in* <http://education.stateuniversity.com/pages/1998/Freire-Paulo-1921-1997.html#ixzz2eBtwxFt0>

J. Dana Stuster , « Mapped: Every Protest On The Planet Since 1979 », <http://www.popularresistance.org/>, 23/8/2013, *in* <http://www.popularresistance.org/mapped-every-protest-on-the-planet-since-1979/>

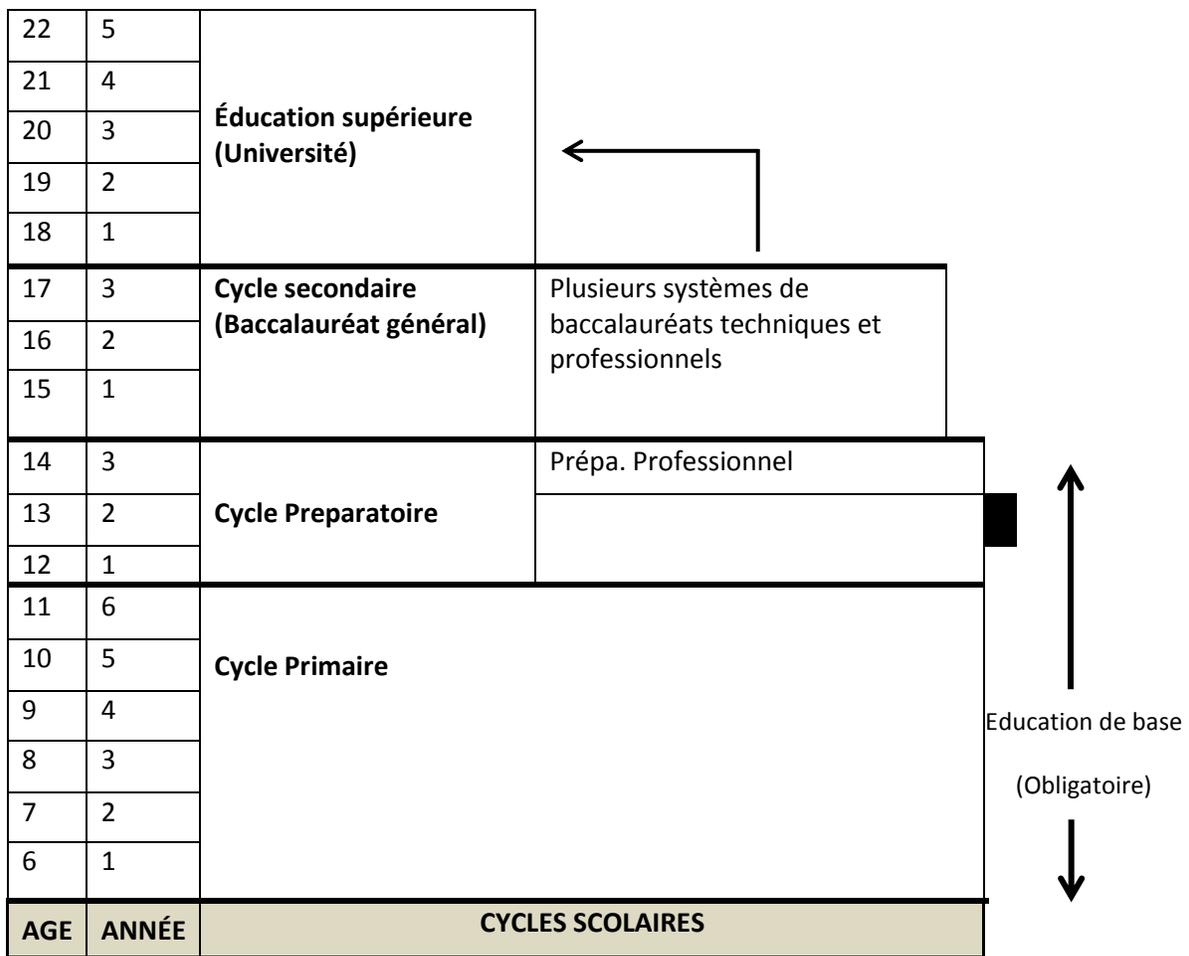
# **Annexes**

Annexe 1 : Carte de l'Égypte



## Annexe 2 : Système éducatif égyptien

Le système éducatif égyptien se considère comme le plus développé dans la région du Moyen Orient et l’Afrique du Nord. Cela est dû surtout grâce à sa longue histoire qui remonte à la période de Mohamed Ali Pacha, au XIXe siècle<sup>1</sup>. Il englobe 17 million étudiants, 821000 instructeurs et 40 000 écoles<sup>2</sup>. Le système éducatif égyptien se compose de trois types d’écoles : publiques, privées et de l’Azhar<sup>3</sup> ; composés tous de trois cycles d’étude (primaire, préparatoire et secondaire). Le schéma suivant (inspiré d’un schéma de MDE) montre les trois cycles d’études du système éducatif égyptien : le cycle secondaire n’est pas obligatoire contrairement au cycle primaire et préparatoire qui sont l’éducation de base.

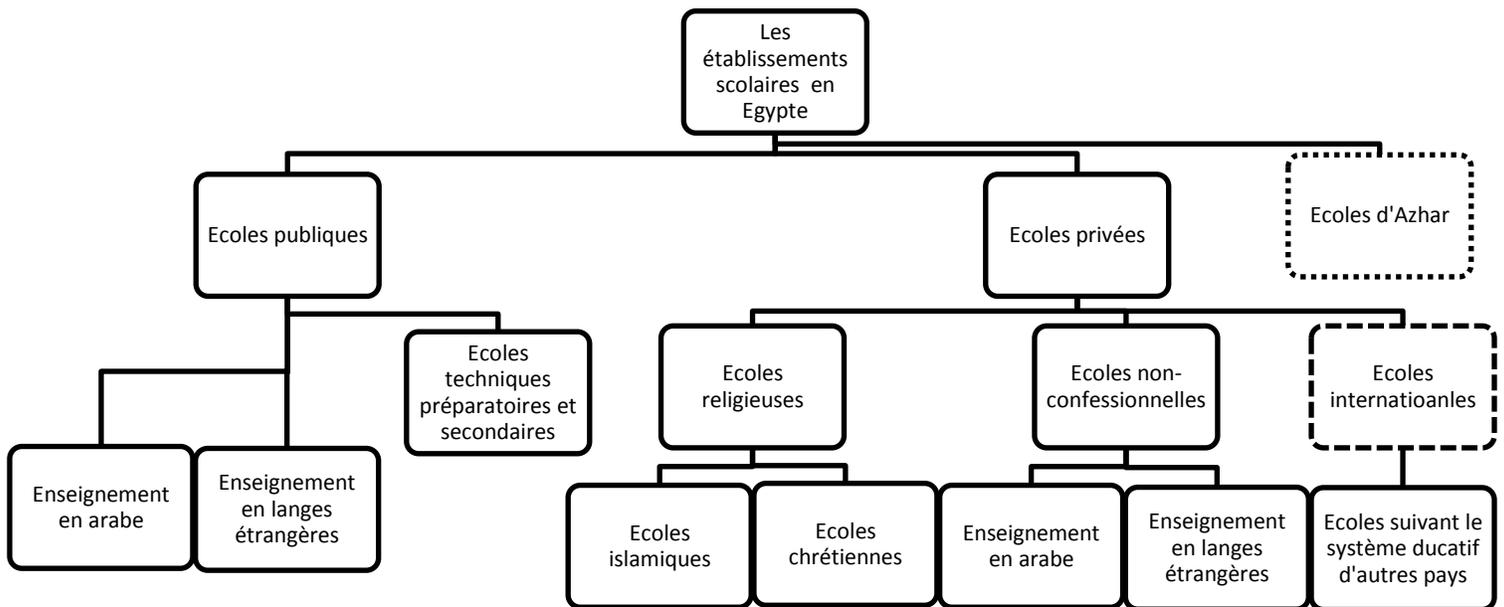


<sup>1</sup> Judith COCHRAN, *Education in Egypt*, Croom Helm, UK, 1986, p. 20

<sup>2</sup> Données mondiales de l’éducation. Égypte, Bureau Internationale d’Éducation, UNESCO, 7<sup>e</sup> édition, 2010-2011, in <http://www.ibe.Unesco.org>

<sup>3</sup> Une des principales universités d’étude de l’islam en Égypte, les pays arabes et les pays musulman, des écoles sont mises sous sa direction

Les écoles publiques et privées sont sous l'administration directe du Ministère de l'Éducation (MDE), par contre les écoles de l'Azhar en sont indépendantes. La grande majorité des écoles publiques offrent les programmes scolaires en arabe mais il y a quelques écoles appelées *madaress tagribeya* les offrent en langues étrangères surtout anglais. De même, il y a des écoles publiques offrant un enseignement technique et professionnel dans certains domaines, ce sont *al-madaress al-faneyya* ; pour le cycle préparatoire et surtout secondaire. Quant aux établissements privés, selon Herrera<sup>4</sup>, il y a six types différents et chaque type pouvant être subdivisés en sous-catégories. Nous distinguons entre écoles religieuses, non-confessionnelles et écoles internationales. Pour les premières, il y a les écoles chrétiennes (les écoles créées par les missionnaires dont certaines datent du XIXe siècle) et les écoles islamiques. Les écoles privées non-confessionnelles sont celles qui n'ont pas une référence religieuse, offrent le même programme scolaire du MDE soit en arabe ou en langues étrangères. « Les écoles d'investissements » définies par Herrera comme « les écoles créées par des hommes d'affaires dans le but assumé et public de « faire des affaires » sur un nouveau créneau, celui d'offre d'éducation »<sup>5</sup> ; peuvent être incluses dans cette catégorie. Le troisième type des établissements privés en Égypte sont les écoles internationales qui offrent des programmes scolaires d'autres pays que l'Égypte. Elles sont reconnues par le MDE mais ne sont pas sous sa tutelle sauf que les élèves égyptiens dans ces écoles doivent réussir les examens d'arabe et d'Histoire-Géographie de fin d'étude du cycle préparatoire et secondaire. Ce classement peut être présenté comme suit :



<sup>4</sup> HERRERA Linda, « Éduquer la nation », *op.cit.* p. 702-703

<sup>5</sup> HERRERA Linda, « Éduquer la nation », *ibid.*, p. 703

### Annexe 3 : Précisions sur la loi des associations no. 84 de 2002

La différence entre Association (*Gam'iyya*) et Fondation (*Moaassasa*) :

	<b>Association</b>	<b>Fondation</b>
<b>Conditions de fondation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au moins dix fondateurs</li><li>• Envoyer des documents au MAS et recevoir l'autorisation dans un délai de deux mois</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au moins trois fondateurs</li><li>• Consacrer au moins 10000 LE</li></ul>
<b>Suivi d'activités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Obligation d'envoyer un rapport de la réunion de l'assemblée générale au MAS</li><li>• Obligation que l'assemblée générale de l'association se réunit au moins une fois par an</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas d'assemblée générale et donc pas obligation d'envoyer un tel rapport</li></ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Deux articles de la loi pour le financement : légalisant les campagnes de collecte de fonds et le financement reçu d'autres organismes après l'autorisation du MAS pour le premier et du Ministre des Affaires Sociales pour le deuxième</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recevoir de financement d'autres organismes après une autorisation du Ministre des Affaires Sociales</li></ul>

#### **Annexe 4 : Les raisons de la sortie des enfants des écoles publiques en Égypte**

Schéma de synthèse des raisons de la sortie des enfants de l'école de base en Égypte, source : Poisson MURIEL, *Stratégies pour les jeunes défavorisés. État des lieux dans la région arabe*

<b>Raisons centrées sur l'école</b>	<b>Raisons familiales</b>	<b>Raisons centrées sur l'enfant</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• longue distance entre maison et école</li><li>• services scolaires détériorés</li><li>• écoles à plusieurs flux/ classes surpeuplées</li><li>• manque d'enseignants</li><li>• manque de pertinence de programme</li><li>• la seule évaluation est les examens</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• causes économiques:<ul style="list-style-type: none"><li>• pauvreté des parents</li><li>• coût éducatif direct ou indirect</li></ul></li><li>• référence donnée à l'apprentissage d'un métier</li><li>• causes socioculturelles:<ul style="list-style-type: none"><li>• pas de valeur ajoutée de l'éducation en milieu rural, dévalorisation de l'éducation</li><li>• objection d'envoyer les filles parce que les enseignants sont des hommes ou/et pour aider la mère à la maison ou/et mariage précoce</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• aversion pour l'école</li><li>• incapacité de s'adapter à l'école</li></ul>

## **Annexe 5 : Grille d'entretien**

### **- Les chefs et les fondateurs de toutes les associations**

#### *Information sur les associations et leur rôle*

- Quelle est la date de fondation ? Quel est le type de l'association dans l'enregistrement ?
- Qui sont les fondateurs ? Quel est le nombre de membres au début ? Et maintenant ?
- Pourquoi avez-vous décidé de fonder une association ?
- Pourquoi travailler sur l'éducation ?

#### *Les procédures d'enregistrement*

- Quand sont-elles commencées les procédures et quand ont été elles terminées ?
- Qui a fait les procédures ? pourquoi ?
- Est-ce que vous connaissez quelqu'un dans le ministère ?  
Si oui, qui ? Est-ce que avec-vous demandé son aide ? Pourquoi ? Comment ?  
Si non, avez-vous trouvé des problèmes ?
- Comment avez-vous rempli les conditions d'enregistrement/ le financement/ le nombre de membres/ la place de l'organisation ?
- Est-ce que vous connaissez la loi de l'association en Égypte ? vous l'avez lu ? quelle est votre opinion sur elle ? pourquoi ?
- Est-ce que vous savez qu'il y a une nouvelle loi sur les associations ? quelle est votre opinion ? pourquoi ?

#### *Membres et bénévoles*

- Comment l'administration est constituée ?
- Quel est le nombre de membre ? sont-ils payés ou bénévoles ?
- Est-ce que les fonctionnaires de ministère ont-ils surveillé la construction de l'assemblée générale?

#### *Financement*

- Quelles sont les sources de financement ? pourquoi ?
- Comment faites-vous la collecte de fonds ?
- Si le financement est étranger ? qui sont les donateurs ? pourquoi ? il y a des conditions ? comment le ministère réagit-il ?
- Quelle est l'évolution de sources de financement de l'organisation ? après 2011 ?

### *Activités*

- Quels sont les activités au début de l'association ? pourquoi ?
- Quelle est l'évolution des activités de l'association ? après 2011 ? pourquoi ?
- Quel est le groupe cible ? pourquoi ?
- Quel type d'éducation offert ? pourquoi ?
- Qui sont ceux qui offrent les activités éducatifs ? pourquoi ?
- Est-ce qu'il y a un contrôle d'une instance gouvernementale sur les activités ?  
Si oui, quelle instance ? Quel est le type de surveillance ? Comment ils le faisaient ?  
Soudain ou régulier ? Comment réagissez-vous ?

### *Relations avec les instances gouvernementales*

- Est-ce que vous avez relations avec le ministère de l'éducation ?  
Si non, pourquoi ?  
Si oui, quel est le type de relation ? Pourquoi ? Quelle est l'évolution ? Après 2011 ?
- Est-ce que vous faites des activités dans des écoles publiques ?  
Si oui, comment avez-vous l'accès ? Pourquoi ?  
Si non, souhaitez-vous ? Pourquoi ? Pourquoi vous ne le faites pas ?
- Est-ce que vous avez des relations avec les instances gouvernementales ? lesquelles ?  
quelle est la forme de relation ? pourquoi ? l'évolution ?

### *Relations avec les autres associations*

- Est-ce que vous avez des relations avec d'autres associations ? lesquelles ?  
Égyptien ou d'autres nationalités ? Pourquoi ? l'évolution ? après 2011 ?

### *Profil sociologique*

- Le type de l'éducation
- Le travail
- Appartenance à un parti politique ou mouvement ? avant et après 2011 ?
- Quels sont autres activités que vous faites ?
- Est-ce que vous avez – vous participé aux manifestations avant 2011 ? pourquoi dans le cas de  
oui ou non ?
- Est-ce que vous avez participé aux manifestations de 2011 ? pourquoi ?
- Est-ce que vous avez participé aux manifestations après 2011 ? pourquoi ?
- Pourquoi avez-vous intérêt à l'éducation et/ou développement ?

- **Responsables des associations de plaidoyer**

- Comment l'éducation comme une cause ?
- Quels sont les objectifs ?
- Quels sont les causes?
- Quels sont les activités ?
- Quelle est la source de financement ?
- Quel est le nombre d'individus travaillant sur le projet ?
- Est-ce qu'il y a une relation avec le ministère d'éducation ? Pourquoi ?

- **Responsable du département ministériel des associations au MDE**

- Quelle est la définition du ministère des associations travaillant sur l'éducation ?
- Quelle est la vision de ministère de rôle des associations ?
- Quel est le rôle concret des associations ?
- Qu'est-ce que le ministère offre-t-il aux associations?
- Est-ce que le ministère accepte-t-il que les associations participent à la prise de décision ?  
mise en place de curriculum ? proposition de solutions ?
- Sur quel niveau les ONG travaillent-elles sur l'éducation ?
- Est-ce que la politique de ministère change-il envers les associations après 2011 ?  
comment ? pourquoi ?

## Annexe 6 : Présentation des associations et des initiatives

Les tableaux suivants présenteront les différentes caractéristiques des associations enquêtées, nous les classons selon la typologie choisie au premier chapitre, en se basant sur les entretiens et les sites-Internet des associations :

- Les associations ayant un rôle complémentaire :

Association	Date de Fondation	Lieu des activités	Fondateurs	Objectifs	Activités (éducatives ou autres)	Financement	Remarques	Site Internet
<b>Gam'ayt Al-Saed (Association de la Haute Égypte – AHE)</b>	1940	Caire (siège) gouvernorats de la Haute Égypte	Un père Jésuite croyant que l'éducation est un moyen de développement pour la Haute Égypte (HE). Le projet est commencé par un groupe de bénévoles qui offraient des services éducatifs et sanitaires simples en Haute Égypte. Dans les années 1970, l'administration s'est transféré des pères Jésuites à de personnes non-religieux.	Une amélioration durable et continue de vie quotidienne des individus et de fournir des opportunités aux communautés locales, en particulier les pauvres en HE.	Il y a quatre domaines principaux des activités : éducation (formelle et non-formelle), santé, développement économique et des activités centrées sur les femmes et les jeunes	Des dons mais surtout de fonds reçus des organismes étrangers.	Une des plus connues et plus anciennes associations dans le domaine de l'éducation et surtout entre les associations œuvrant en HE  Une association de grande taille avec un grand nombre de fonctionnaires .	<a href="http://www.uppereg.ypt.org/">http://www.uppereg.ypt.org/</a>
<b>Gam'ayt Da'awa Islameya w Tanmyt Al-Mogtam'a (AAIDS)</b>	1978	Assiut ou Asyut (gouvernorat de la HE, considéré le plus pauvre)	Groupe de professeurs d'Université d'Assiout appartenant aux FM	Développer la communauté locale tout en se basant sur les principes de bienfaisance islamique	Des activités de bénévolats et surtout l'école administrée par l'association, cette école a été au début une crèche	Des dons et les frais scolaires de l'école	L'école de cette association a été fermée deux fois sous le régime de Moubarak pour être associée aux FM	-----
<b>Association de Jésuites</b>	1983	Al-Minya (gouvernorat de la HE)	Les anciens élèves de l'école de Jésuites à Al- Minya, l'association a été créée en 1966 mais	Développer la communauté locale surtout les pauvres villages d'Al-Minya : les	Il y a cinq axes d'activités : 1. des activités pour les enfants d'habilité réduite	Surtout de fonds des organismes étrangers comme Care	Ce n'est pas la seule association Jésuites en Égypte : il en a encore trois mais celle d'Al-Minya est la plus	-----

			elle s'est devenue active dès 1983.	activités ont commencé par aider les familles ayant des enfants d'habilité réduite	2.éducation (crèche, salle d'étude et classes d'alphabétisation 3. formation (théâtre et art et autres activités) 4.des «centres de développement » 5. projets indépendants dans certains domaines dont l'éducation	en titre d'exemple	ancienne.  Une association de taille moyenne	
<b>Hawaa Al- Mostakbal (Association de l'Ève du futur - HM)</b>	1996	Giza (gouvernorat se considère une partie de ce qu'est appelé administrativement le Grand Caire)	Dr. Ikbal Al-Samalouty avec dix autres fondateurs membres de la communauté locale. Al-Samalouty était la directrice du centre de recherche à l'Institut de Service Sociale ; et un député du PND dans le comité de Femmes à la dernière assemblée nationale d'avant 2011	Développer les quartiers défavorisés de Giza surtout en éliminant les effets néfastes de pauvreté pour ne pas développer le terrorisme (la création venait suite d'un projet de gouvernement pour mettre fin au terrorisme dans un des quartiers de Giza aux années 1990)	L'éducation représente 70% de ces activités mais elle agit dans tous les domaines centrées sur la « famille » surtout les femmes et les enfants	Surtout de financement étranger provenant des bailleurs de fonds internationaux	Une association qui se considère comme proche des fonctionnaires publics sous Moubarak  Une association de taille moyenne	<a href="http://www.hfd.eg.net/index.htm">http://www.hfd.eg.net/index.htm</a>
<b>Sohbet Kheir (Bon Accompagnement - SK)</b>	2006	<i>Istabl Antar</i> (bidonville au Caire)	Ghada Gabr et un groupe des personnes engagés pour aider les pauvres dans les quartiers défavorisés du Caire à développer des moyens pour améliorer leurs conditions de vie	Développer le bidonville cairote <i>Istabl Antar</i> sur tous les domaines et surtout en se basant sur l'engagement des habitants du bidonville même	Atelier de couture pour les femmes de bidonville et l'école communautaires pour les enfants déscolarisés	Financement égyptien surtout des entreprises	Les fonctionnaires sont surtout des habitants de bidonville dans l'objectif de leur conférer l'administration au futur  Une association locale de taille moyenne	-----

Association	Date de Fondation	Lieu des activités	Fondateurs	Objectifs	Activités (éducatives ou autres)	Financement	Remarques	Site Internet
<b>Injaz</b>	2007	Caire (siège) et au niveau national	Propriétaires de plusieurs firmes multinationales enregistrées en Égypte	Constituer le relais entre la formation du système éducatif égyptien et le marché du travail	Des activités surtout éducatives concentrées sur l'éducation économiques pour les élèves des écoles publiques	Financement provenant des entreprises fondatrices	La fondation est inspirée d'un programme qui a été fait au sein d'une organisation internationale <i>Save The Children</i> en 2003  Une grande fondation qui recrute un grand nombre de fonctionnaires et de bénévoles	<a href="http://www.injaz-egypt.org/">http://www.injaz-egypt.org/</a>
<b>Misr Al-Kheir (Le Bon d'Égypte - MK)</b>	2007	Caire (siège) et niveau national mais surtout gouvernorats de la HE	Quize fondateurs, présidés par Dr. Ali Goma'a ( <i>l'ancien Mufti</i> ), dont la plupart sont des professeurs de l'université ou ayant des profils liés au <i>Business</i>	Utiliser l'argent de <i>Zakat</i> (aumône) dans des projets de développement et pas seulement de bénévoles	Il y a cinq domaines d'activités : éducation, recherche scientifique, santé, les projets classiques de bénévoles et la culture	Financement de <i>Zakat</i> de citoyens	La fondation est basée sur la professionnalisation de l'action associative : les fonctionnaires doivent être très qualifiés. Il y a un système interne d'audit strict. Une structure administrative stricte et hiérarchique  Tous ses projets sont faits par le biais d'autres associations aux communautés locales choisies  Les fondateurs ont de relations directes avec des hauts fonctionnaires de l'État	<a href="http://www.misrelkheir.com/">http://www.misrelkheir.com/</a>

<p><b><i>Sona'a Al-Haya</i></b> <b>(Bâtisseurs de la vie - SH)</b></p>	<p>2011</p>	<p>Caire (siège)</p>	<p>Dix fondateurs dont Amr Khaled (le precheur islamique) et le reste sont des professeurs d'université ou d'anciens ministres</p>	<p>L'objectif principal est de faire engager les jeunes égyptiens et arabes pour développer leur pays, en offrant des services qui satisfirent les « vrais » besoins sociétaux</p>	<p>Trois projets principaux : 1. <i>Insan</i> (être humain) : donner de petits crédits aux familles pauvres pour faire des projets 2. <i>Homat Al-mostakbal</i> (les protecteurs du futur) : des projets et des campagnes contre les drogues et le tabac 3. <i>A'alm Kowa</i> (la connaissance est un pouvoir) : une campagne nationale pour éradiquer l'alphabétisme</p>	<p>Financement basé sur les entreprises égyptiennes</p>	<p>Les activités sont surtout basées sur l'engagement des jeunes bénévoles</p>	<p><a href="http://www.lifemakers.org/">http://www.lifemakers.org/</a></p>
<p><b><i>Care International</i></b></p>	<p>Le bureau de l'Égypte s'est ouvert en 1954 : siège au Caire mais activités surtout dans les gouvernorats de la Haute Égypte</p>	<p>Les gouvernorats de la HE</p>	<p>Une ONG internationale créée suite à la deuxième guerre mondiale et intéressée au développement ayant de bureaux dans tous les pays</p>	<p>Diminuer la pauvreté dans les gouvernorats de la HE en adoptant une approche développementaliste</p>	<p>Des projets dans quatre domaines principaux : éducation, engagement civique, santé et femmes</p>	<p>Parfois un bailleur de fond à partir de <i>Care International</i> et parfois elle reçoit de financement d'autres organismes surtout internationales comme l'USAID</p>	<p>Une des plus importantes organisations internationales œuvrant en faveur de l'éducation en Égypte</p> <p>Développe des rapports avec des associations locales dans les gouvernorats de la HE comme ses rapports avec l'association de Jésuites</p>	<p><a href="http://www.care.org">http://www.care.org</a></p>

- Les associations de plaidoyer

Association	Date de Fondation	Lieu des activités	Fondateurs	Objectifs	Activités (éducatives ou autres)	Financement	Remarques	Liens
<b>Association de soutien et réforme de l'éducation (ASRE)</b>	2005	Caire	Un groupe de juristes de droits de l'Homme et de professeurs intéressés à l'approche de l'éducation comme un droit et pas un service	Évaluer et influencer les politiques publiques de l'éducation	Des rapports et des conférences sur le budget de l'éducation, le statut de professeurs, l'accessibilité des élèves aux écoles et lobbying auprès de hauts fonctionnaires		<p>Une des premières associations de plaidoyer en faveur de l'éducation</p> <p>Une petite association mais adoptant une nouvelle approche d'action associative en faveur de l'éducation</p>	-----
<b>Initiative Égyptienne pour les droits personnels (EIPR)</b>	2002, le programme d'éducation s'est introduit en 2011	Caire (siège) et des bureaux dans d'autres gouvernorats	Un groupe de jeunes chercheurs et juristes, le programme de l'éducation a été créé sous la section de la justice économique et sociale en 2011 et administrée par une seule personne qu'est Motaz Attallah	Renforcer et protéger les droits fondamentaux et des libertés en Égypte	<p>La recherche, le plaidoyer et les litiges dans quatre domaines : libertés civiles, justice économique et sociale (dont l'éducation), la justice pénale, et les droits politiques.</p> <p>Le programme de l'éducation n'est pas encore développé, les domaines d'intérêt : les droits de professeurs et lobbying auprès de hauts fonctionnaires</p>	Financement étranger	<p>Une des plus importantes associations de plaidoyer en Égypte surtout pour son engagement pour des fameux litiges de droits de l'Homme dont la litige de <i>Bahai'i</i> égyptiens</p> <p>La majorité des fonctionnaires sont des jeunes</p> <p>Une grande association au niveau de membres de fonctionnaires, montant de financement et pour la réputation</p>	<a href="http://eipr.org/en">http://eipr.org/en</a>

<p><i>Yakzet Fekr</i> (Renaissance de la pensée – YF)</p>	<p>2011</p>	<p>Caire</p>	<p>Un groupe de jeunes intellectuels influencés par la pensée islamique dont des ex-membres de FM ou autres indépendants, ont tous la même base intellectuelle commune</p>	<p>À partir de la relecture de textes originaires de la pensée, ils veulent changer des paradigmes sociétaux, ce que révèle le synonyme du nom de l'association : renaissance de la pensée</p>	<p>Se concentrer sur deux domaines : les médias et l'éducation. Dans le domaine de l'éducation, les membres tentent à organiser des conférences et des colloques pour présenter au public des alternatives à l'éducation offerte par l'État</p>	<p>Auto-financement</p>	<p>Une association qui n'offre pas un service mais plutôt tente à faire de lobbying pour changer des paradigmes dans la société, elle a commencé par un site-internet avant la révolution</p> <p>L'approche des membres est théorique mais ils ont commencé à faire des activités concrètes comme une conférence annuelle sur des thèmes précis pour les jeunes arabes</p> <p>Les associations de plaidoyer en Égypte sont surtout vues comme les associations de droits de l'Homme, cette association fait partie des associations de plaidoyer pas intéressés aux droits de l'Homme mais à d'autres causes</p>	<p><a href="http://fekr.net/ar/">http://fekr.net/ar/</a></p>
---	-------------	--------------	--	--	---	-------------------------	--	--

- Les associations ayant un rôle parallèle

Association	Date de Fondation	Lieu des activités	Fondateurs	Objectifs	Activités	Financement	Remarques	Liens
<i>Alwan w Awtar</i> (Couleurs et Cordes - AA)	2005	Caire : un quartier populaire <i>Masaken Al-Zelzal</i> (les logements de tremblement de terre) à <i>Mokattam</i> , une montagne à l'Est du Caire	Azza Kamel	Créer un environnement pour les jeunes du quartier pour pouvoir s'exprimer et développer leurs sens critiques et leurs capacités artistiques	Des activités centrées sur l'idée de l'éducation par l'Art pour les jeunes entre 7 et 20 ans.	Financement étranger et récemment développe des stratégies pour d'auto-financer	Les fonctionnaires sont recrutés de la communauté locale, la plupart de personnel est jeune et il y a des activités qui sont totalement basées sur les bénévoles égyptiens ou même étrangers  L'association est toujours ouverte pour les enfants du quartier pour venir jouer et dessiner : ils se sentent propriétaires de l'association  AA fait parfois ses activités dans d'autres associations soit au Caire ou dans d'autres gouvernorats : l'idée d'éducation par l'Art est reprise par d'autres associations	<a href="http://alwan-awtar.org/">http://alwan-awtar.org/</a>

<p><b>A'almny (Enseignes-moi)</b></p>	<p>2011</p>	<p>Un siège de la fondation au Caire mais les activités sont faites dans un centre lié à la fondation dans un quartier populaire de Giza, <i>Konayssa</i></p>	<p>Trois fondateurs dont Yasmine Helal : la création de cette fondation est basée sur une incidence personnelle de Helal qui l'a incité à s'engager en faveur de l'éducation</p>	<p>Développer une approche pédagogique qui incite la créativité chez les enfants défavorisés</p>	<p>Des activités pour les enfants du quartier basant sur l'idée que ce sont eux qui précisent ce qu'ils veulent apprendre</p>	<p>Des dons et les fondateurs ont l'intention de candidater pour recevoir de fonds des organismes étrangers</p>	<p>L'association a commencé l'enregistrement avant la révolution mais les procédures ont pris plus qu'une année pour être officiellement enregistré à cause de quelques obstacles administratifs</p> <p>L'administration, composée de jeunes; de la fondation est souple et est basée sur le principe que les fonctionnaires font ce qu'ils aiment et savent faire</p> <p>Les fondateurs se basent sur de longues recherches sur les nouvelles théories pédagogiques. Yasmine Helal prépare un mémoire sur le sujet</p>	<p><a href="http://www.educate-me-egypt.org/">http://www.educate-me-egypt.org/</a></p>
<p><b>Académie de Tahrir (AT)</b></p>	<p>2011</p>	<p>Caire</p>	<p>Cinq fondateurs dont Wael Ghoniem (un des fondateurs de la page KKS)</p>	<p>Démocratiser l'offre éducative de qualité pour être accessible à tout le monde</p>	<p>Fournir des vidéos éducatives et les publier sur Internet, pour simplifier les programmes scolaires offerts par le MDE ou sur n'importe quel sujet selon la stratégie précisée par l'Académie</p>	<p>Donation consacré par Ghoneim à la fondation de rendements de son ouvrage sur la révolution</p>	<p>La fondation se considère comme un fruit de la Révolution soit au niveau de sa création ou son idée</p> <p>Les fonctionnaires sont tous jeunes et le système la structure administrative interne est souple</p>	<p><a href="http://www.tahriracademy.org/">http://www.tahriracademy.org/</a></p>

- Les initiatives

Association	Date de Fondation	Lieu des activités	Auteurs	Objectifs	Activités	Financement	Remarques	Liens
<i>Mini Cairo</i>	2012	Mobile : l'activité est faite dans des associations différentes	Uli Von Reucher, une allemande qui a vécu en Égypte, il y a dix ans, s'inspirée d'une activité faite à Munich avec le même principe	Permettre aux enfants de quartiers défavorisés égyptiens de développer leurs compétences personnelles	L'activité consiste à faire une simulation de la ville du Caire : les enfants créent leur propre ville et y agissent comme des citoyens, à partir de cette activité, ils apprennent des compétences et des connaissances		L'activité a été faite deux fois dont une a été faite à <i>Alwan w Awtar</i>	<a href="https://www.facebook.com/minimeditina.egypt">https://www.facebook.com/minimeditina.egypt</a>
<i>Korassa</i>		Mobile : les activités sont surtout faites dans des mosquées près des quartiers défavorisés au Caire	Yasmine Madkour	L'objectif premier est d'aider les enfants dans les quartiers défavorisés soit à réussir à l'école ou à leur apprendre d'autres compétences L'objectif ultime est de mettre en place une école offrant une éducation alternative pour les enfants des rues	L'activité principale consiste à recruter des professeurs capables de mettre en œuvre les objectifs de <i>Korassa</i> : ces professeurs (majoritairement des jeunes bénévoles) ont déjà commencé des cours avec les enfants d'un quartier défavorisé au Caire <i>Izbet Abou-Arn</i>	Pas besoin de financement (si besoin de collecte de fonds de leurs réseaux sociaux)	Les fondateurs sont encore en cours de développement de l'idée et de la stratégie de mise en œuvre	<a href="https://www.facebook.com/korassa">https://www.facebook.com/korassa</a>

## Annexe 7 : Profil sociologique des interviewés

Nous les classerons selon l'ordre de la présentation précédente des associations et pas à l'ordre alphabétique de leurs noms :

Prénom, Nom du militant	Date de l'entretien	Position à l'association	Sexe	Age	Étude	Autre engagement
Dina Raouf	21/5/2013	Vice-Directeur exécutif de financement et relations externes de l'AHE (y travaille pendant 10 ans)	Femme	40	Licence d'Ingénierie et M2 en développement et anthropologie	Bénévole dans d'autres associations et n'a aucune activité politique
Wafaa Mashhour	20/5/2013	Directrice de l'école de l'AAIDS	Femme	60	Licence d'études islamiques de l'Azhar	Comme fille d'un ex- ex-conseillé de la confrérie des FM, elle en est un membre actif et a été élue comme députée pour Assiut au Senat de 2012
Magdi Asham	26/4/2013	Responsable de section de formation et de projet de l'éducation à l'Association de Jésuites	Homme	43	Licence de Commerce à l'Université d'Assiut	Croit à l'engagement associatif comme un moyen de changement, il a choisi de travailler aux Jésuites dès sa fin d'études et il est bénévole dans d'autres associations. Pour son engagement politique, il organisait des colloques sur des sujets politiques mais n'appartient pas à un parti politique et n'a pas participé aux manifestations sauf celles après l'arrivée des FM au pouvoir
Saneya Badawy	18/5/2013	Vice-directeur exécutif de HM	Femme	29	Licence de Service Social et Diplôme de Société Civile et Droits de l'Homme à la Faculté d'Économie et Sciences Sociales (Université du Caire)	Elle a travaillé à l'association dès sa graduation. Elle n'a pas participé à aucune activité politique et ne croit pas que c'est son rôle d'y participer

Ghada Gabr	17/4/2013	Co-fondatrice de SK	Femme	46	Licence d'Ingénierie à l'Université du Caire	Elle travaille comme ingénieure de communication à la télévision égyptienne. Elle a participé aux manifestations avant (les manifestations de syndicat de journalistes et Khaled Said), pendant (tous les jours de la révolution) et après 2011. Elle était très engagée au champ associatif dans les années 1990 surtout au centre d'emprisonnement des mineurs au Caire, à partir duquel elle a connu <i>Istabl Antar</i> et a eu l'idée de créer l'association SK avec des amis ayant les mêmes objectifs
Dina Mofty	24/4/2013	Co-fondatrice et directeur exécutif d'Injaz	Femme	42	Licence de Relations Internationales à l'Université Américaine du Caire et à l'étranger	Elle a travaillé à <i>Save the Children</i> d'où l'idée d' <i>Injaz</i> a été inspirée. Elle n'était jamais dans un parti politique et n'a jamais participé dans des manifestations avant celles de la révolution. Elle croit que le développement commence par la réforme de l'éducation
Alaa Idris	20/4/2013	Co-fondateur et directeur exécutif de la section de Savoir de Mk	Homme	57	Licence d'Ingénierie Chimique	Il a vécu 18 ans à l'étranger ou il était un professeur à l'Université British Columbia à Canada. Il n'est pas membre d'aucun parti politique. Il a participé dans des manifestations quand il était dans l'université dans les années 1970 et il a participé dans les manifestations de la révolution. Pour lui, le développement du pays se fait surtout par la recherche académique et l'éducation

Nashwa Ayoub	9/5/2013	Directrice de programme de l'éducation à MK	Femme	41	Licence en sciences sociales à l'Université du Caire, M2 en administration, diplôme en ONG et Doctorat en administration dont la thèse est sur la responsabilité sociétale et sa relation avec l'administration du processus éducatif (cas pratique sur les écoles communautaires)	Aucune activité politique avant la révolution mais a participé aux manifestations de 2011. Après la révolution, elle est devenue membre du parti <i>Al-Destour</i> (parti libéral) mais pas actif
Walid Ahmed	9/5/2013	Directeur de département des Initiatives et Disponibilité dans le programme de l'éducation à MK	Homme	43	-	-
Amr Shaker	28/3/2013	Responsable de projet <i>A'alm Kowa</i> à SH de Bani Soweif (bénévole)	Homme	21	Étudiant d'Ingénierie Pétrole à l'Université de Suez	Bénévole à SH après la révolution : il s'est engagé dans tous les niveaux du projet <i>A'alm Kowa</i> à Bani Sowif jusqu'à arriver au responsable de projet
Saleh Abdallah	13/5/2013	Responsable de projet <i>A'alm Kowa</i> à SH de Giza	Homme	32	Licence Droit a Université de Caire	Pas d'appartenance politique. Il a participé aux manifestations pendant la révolution Pour lui, après la révolution, il faut mieux se concentrer sur le « développement » du pays
Amira Hussein	14/5/2013	Manager des Initiatives dans le programme d'éducation de <i>Care International</i>	Femme	41	Licence de Sciences politiques à l'Université du Caire, M2 des Droits de l'Homme à l'Université Américaine du Caire	Elle a travaillé dans plusieurs organisations de droits de l'Homme en Égypte. Très engagée dans les manifestations avant et après la révolution, elle est membre du parti de Front Démocratique

Ashraf Anwar	14/5/2013	Conseiller d'éducation de Base dans le programme d'éducation de <i>Care International</i>	Homme	47	Licence de Commerce, diplôme d'éducation et de pédagogie de l'Université de Bani Sowif	Il a travaillé pour 7 ans à l'Organisation copte évangélique pour les services sociaux et après à <i>Care</i> , il y a 16 ans. Il n'a aucune activité politique. Il a exprimé qu'il a voulu participer aux manifestations de 2011
Adel Badr	15/5/2013	Co-fondateur de l'ASRE et coordinateur général de la coalition égyptienne de l'Éducation pour Tous	Homme	56	-	Il a travaillé comme un professeur de mathématiques. Il a changé de carrière pour travailler dans les organisations de la « société civile » surtout celles de plaidoyer. Il se considère comme militant de Gauche : il participe régulièrement aux manifestations
Motaz Attalah	24/4/2013	Responsable de programme « Le droit à l'éducation » à l'EIPR	Homme	27	Licence de Philosophie à l'Université Américaine du Caire et M2 d'Politique éducative internationale à l'Université de Harvard	Très engagé en tout ce qui concerne l'éducation : il est influencé par les nouvelles pédagogies et pour une éducation alternative en Égypte. Co-fondateur d'un site-internet <i>Abla Abla</i> dont l'objectif est que les égyptiens peuvent publier qu'ils peuvent ou veulent apprendre une compétence donnée. Il n'est pas membre d'un parti politique mais il a participé pleinement aux manifestations de 2011 et toutes celles qui les suivent.
Heba Abdel Jawad	21/5/2013	Co-fondatrice d'YF	Femme	46	Licence d'Ingénierie de Graphiques	N'appartient pas à un parti politique mais elle était un ex-FM surtout à cause de son appartenance à une famille toute militante de FM. Elle a participé aux manifestations de 2011.

Azza Kamel	23/4/2013	Fondatrice d'AA	Femme	52	Licence d'Administration à l'Université Américaine du Caire	Il a travaillé à l'UNESCO et elle d'est introduit au champ associatif par son emploi dans une association de développement dans le même quartier qu'AA. Elle n'appartient à aucun parti politique mais elle a participé aux manifestations organisées par KKS en 2010 et celle de la révolution et après.
Mohamed Al-Haw	25/4/2013	Co-fondateur de la fondation <i>A'almny</i>	Homme	28	Licence d'Ingénierie Électronique de l'Académie Maritime de Sciences et de Technologie au Caire	Un membre très actif à AIESC, une activité internationale étudiante et de jeunes. Il a travaillé comme consultant de développement dans plusieurs entreprises. Il a participé aux manifestations de 2011.
Seif Abou Zeid	13/5/2013	Co-fondateur et directeur exécutif de Fondation de <i>Nabadat</i>	Homme	25	Licence de Sciences politiques et histoire à l'Université Américaine du Caire et il y prépare maintenant un M2 de politique publique.	Il était très actif dans des activités politiques et éducatives à l'Université. Il avait un projet qu'enseigne de l'éducation civique avant la révolution. Il a participé aux manifestations dès la guerre d'Irak en 2003 et il a participé dans la révolution. Il est membre actif au parti L'Égypte forte (islamiste modéré) crée après 2011.
Yasmine Madkour	23/4/2013	Auteur de <i>Korassa</i>	Femme	22	Elle a étudié Informatique mais elle a décidé de ne pas compléter ses études	Elle n'appartient à aucun parti politique et n'a jamais participé dans des manifestations avant celles de 2011. Elle est la fondatrice de plusieurs initiatives, dans différents domaines, certaines persistent et d'autres ont été suspendues pour des raisons financières ou sécuritaires. Son page personnel de <i>Facebook</i> est suivi par 27, 302 : ce qui la rend une des « figures » connues de ce réseau social en Égypte

Uli Von Ruecher	15/5/2013	Auteur de <i>Mini Cairo</i>	Femme (Allemande qui a vécu en Égypte avec son mari égyptien dès dix ans et parle parfaitement anglais, français et un peu d'arabe)	43	Licence d'Économie en Allemagne	Elle considère que les diplômes ne sont pas révélateurs de qualifications. Elle a dirigé une garderie pour 5 ans. Elle a fondé un des premiers espaces de <i>Co-working</i> en Égypte : une place où différentes personnes viennent pour travailler sur des projets différents. Elle est l'administratrice d'une des plus actives groupes Facebook qui s'intéresse à l'éducation en Égypte et surtout les nouvelles méthodes pédagogiques.
Ayman Abdel Razek	8/5/2013	Présidente du département ministériel des Associations	Femme	47	Licence Commerce à l'université du Caire	Elle a travaillé dans d'autres départements au MDE et a été discriminé par le ministre du dernier gouvernement sous Mubarak. Elle est retournée après la révolution comme la présidente de département en question.

